

CNE

L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

R A P P O R T
D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'Université des Antilles et de la Guyane a été placée sous la responsabilité de Bernard **Carrière**, Claude **Laugénie** (responsable de l'ensemble du programme : université / IUFM) et Laurent **Versini**, membres du Comité national d'évaluation, et réalisée avec la collaboration de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

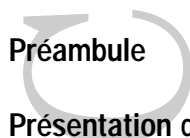
Ont participé à l'évaluation :

Jean-Paul **Bellier**, directeur-adjoint de l'IUFM des Pays de la Loire ;
Jean-Claude **Douence**, professeur à l'Université de Pau et des pays de l'Adour ;
Michel **Goossens**, professeur à l'Université de Paris-Val de Marne - Paris XII ;
Christian **Horgues**, secrétaire général de l'IUFM de Toulouse ;
Éric **Plaisance**, professeur à l'Université René Descartes - Paris V ;
Annick **Rey**, chargée de mission au CNE.



Françoise **Bollard** et Delphine **Lecointre**, assistantes au CNE, ont assuré la présentation matérielle et l'illustration statistique et cartographique de ce rapport.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.



Préambule	9
Présentation générale	11
I Le contexte	13
II Dix ans de croissance de l'UAG, les atouts et les faiblesses	18
III Le revers de la croissance	29
Le gouvernement et la gestion	31
I Le gouvernement de l'université	33
II La gestion administrative	38
III La gestion financière	41
L'émergence de la recherche : une réelle avancée	43
I Appréciation générale	45
II Les équipes de Sciences exactes et naturelles et de Médecine	48
III La recherche en STAPS	51
IV La recherche en Lettres	51
V La recherche en Droit et en Économie	53
VI Conclusions et recommandations	55
Le socle des sciences juridiques, économiques et de gestion	57
I Une implantation sur les trois sites	59
II La Faculté de Droit et d'Économie de Martinique	59
III L'UFR de Sciences juridiques et économiques de Guadeloupe	65
IV La situation difficile de la Guyane	68
Le développement des formations scientifiques et médicales	73
I La Faculté des Sciences exactes et naturelles	75
II Les Sciences exactes en Guyane	79
III L'UFR des Sciences médicales	80
Les disciplines littéraires : un développement encore indécis	83
I Les locaux	85
II L'organisation de la faculté	85
III Les principaux départements : encadrement et effectifs	86
IV L'offre de formation en lettres et en sciences humaines	88
V Les préparations aux concours de recrutement de l'enseignement	90
VI L'ISEF : Institut supérieur d'études françaises	90
VII L'enseignement du français dans les trois régions	91
VIII La langue française dans l'espace caraïbe	91



Les STAPS : une réussite à stabiliser	93
I Les enseignants	95
II Le personnel administratif	95
III Les effectifs étudiants	95
IV Les formations	95
V Les difficultés à résoudre	96
Les services à l'étudiant	97
I Le service commun de formation continue	99
II Le service commun de documentation	101
III Le SCUJO-IP	104
IV Le SUAPS	105
V La sécurité, la santé et le service de médecine préventive	105
Une université en devenir : bilan et recommandations	107
I Consolider les avancées	109
II L'offre de formation et la demande sociale	110
III Les tendances centrifuges	113
IV Les recommandations	118
Liste des sigles	123
Réponse du Président	129

CNE

L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

PRÉAMBULE

La précédente évaluation de l'Université des Antilles et de la Guyane effectuée par le CNE date de 1991. Le présent rapport fait donc le point d'une évolution assez longue, étalée sur une dizaine d'années et qui est, à grands traits, marquée par deux faits essentiels :

- une croissance et une diversification très sensibles - parfois assez remarquables - de l'université sur ses deux sites historiques ;
- l'occurrence d'événements récents et de décisions majeures, qui définissent à l'université de nouvelles conditions de son développement.

La décision la plus importante a été prise au paroxysme de la crise guyanaise de 1996 qui, on le verra, est structurelle et ne concerne pas seulement l'Éducation nationale. Celle-ci a entraîné un réaménagement du dispositif éducatif de la France en Amérique, avec notamment la partition de l'Académie des Antilles et de la Guyane en trois institutions rectorales. Cette résolution essentielle a engagé l'espace de l'enseignement supérieur antillais et amazonien dans la voie d'une départementalisation dont les effets à moyen terme ne sont pas encore tous identifiés. L'IUFM en a subi assez naturellement les conséquences : durant la période d'expertise du CNE, un décret a ordonné, à partir de la rentrée 2001, la création de trois instituts de formation des maîtres autonomes, en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane. L'IUFM des Antilles et de la Guyane a donc disparu, l'UAG reste ainsi l'une des rares, sinon la seule administration civile importante, qui soit encore commune aux trois départements d'Amérique.

Il faut ajouter que, sans qu'il y ait un quelconque rapport avec ces décisions, la présidente de l'université a été nommée entre temps recteur d'académie en métropole, de sorte que l'équipe de direction de l'UAG était, à la date de rédaction de ce rapport, en situation de renouvellement.

Ces événements ont quelquefois pris de vitesse l'expertise en cours (notamment celle de l'IUFM qui a été menée de front avec celle de l'université), mais le point de départ de l'analyse développée ici repose sur le double constat qui a été formulé initialement : *la dynamique de l'université la fait apparaître d'abord comme un établissement en devenir*. Par ailleurs, celle-ci se trouve confrontée à *de nouveaux défis*, qui la situent à un tournant de son histoire que l'on peut dire crucial.

Les répliques en chaîne des crises et des décisions récentes concernent en effet non seulement l'avenir du site guyanais, mais aussi la cohérence même de l'université. Il est clair qu'une perte de cohésion, et plus encore, la tentation d'une éventuelle partition sur le mode insulaire ou départemental, diminueraient d'autant son identité et son rayonnement, interdisant sans doute à l'UAG de jouer un rôle à sa mesure dans l'ensemble géographique caraïbe.

L'interrogation guyanaise a suscité de multiples rapports commandés par divers donneurs d'ordre : le ministère de l'Éducation nationale avec le rapport de J. Blamont, l'université avec le rapport du recteur Juminer, l'IUFM avec le rapport Primerose. On a consulté également des rapports commandés par d'autres ministères, notamment le rapport de J.F. Merle, inspecteur général de l'agriculture.

La faculté des lettres de l'UAG a fait l'objet d'un rapport de l'IGAENR en 1999.

1 - LES CONDITIONS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation interne. L'évaluation de l'Université des Antilles et de la Guyane a été lancée en décembre 2000. Elle a commencé par une phase d'évaluation interne effectuée par l'établissement à partir d'un guide fourni par le CNE. Ce guide est destiné à aider l'établissement à porter un regard sur lui-même et à formuler des jugements sur son activité. Le CNE a présenté sa démarche méthodologique, fait connaître et expliqué la procédure proposée aux différents acteurs de l'université en Guadeloupe, siège de l'université, puis en Martinique et en Guyane, lors d'une première visite qui s'est déroulée du 9 au 16 janvier 2001. Il a rappelé les principes de l'action du CNE qui repose sur l'indépendance de l'institution, le dialogue avec l'établissement évalué, l'évaluation par les pairs et la publicité donnée aux résultats de l'évaluation. La démarche a fait l'objet d'une large publicité à l'intérieur de l'établissement.

L'université a remis son rapport d'évaluation interne au CNE le 15 mars 2001. On peut regretter que certaines composantes, pour n'avoir pas compris la démarche, aient rendu leur contribution après les délais décidés en commun avec l'établissement, quelquefois même après les visites d'expertise, ce qui a empêché la présidence d'assurer la cohérence de l'ensemble. Le rapport remis par la présidence et les services centraux fait une analyse sans complaisance des forces et des faiblesses de l'établissement ; il présente cependant certaines lacunes que les visites sur place ont permis en partie de combler. Les rapports rédigés par les composantes sont de factures très inégales : certains rapports présentent des analyses très pertinentes, d'autres sont purement descriptifs.

L'évaluation externe. Les visites d'expertise ont eu lieu du 23 avril au 7 mai 2001. La délégation du CNE s'est rendue sur les différents sites et a rencontré les membres de la communauté universitaire, les recteurs des trois académies, les élus des trois régions, les représentants des grands organismes et certains partenaires économiques.

Le projet de rapport, rédigé à partir des rapports d'expert, a été soumis au Comité réuni en séance plénière le 22 novembre 2001. Une visite de concertation s'est déroulée du 4 au 9 février 2002, avant la rédaction des recommandations. Le rapport définitif a été soumis au Comité, et approuvé par lui, le 21 mars 2002.

2 - LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉVALUATION DE L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE (UAG)

L'expertise qu'a conduite le CNE, en accord avec l'établissement, se fonde sur le double constat analysé ci-dessus d'une université en croissance, en devenir, mais à la recherche de l'organisation répondant à une réalité complexe.

Cette expertise vise donc à prendre la mesure de cette croissance par grands secteurs disciplinaires, afin de renvoyer à l'établissement l'image des domaines porteurs et dynamiques, celle des domaines qui n'ont pas accompagné le mouvement ou dont le développement est encore incertain ou inorganisé.

Elle vise aussi à proposer à l'UAG des cheminements d'avenir, à tout le moins à identifier les écueils d'une organisation non maîtrisée dans un environnement difficile.

La politique de l'État, l'organisation des chancelleries, les rapports avec les nouveaux IUFM sont, dans ce contexte, un élément important du cadre d'évolution de l'université.

CNE

L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

PRÉSENTATION

GÉNÉRALE

I - LE CONTEXTE

La situation évoquée en préambule ajoute aux difficultés d'un espace insulaire déjà assez fragmenté, inséré dans un monde caraïbe lui-même très éclaté, distant de 7000 km et 8 heures de vol de la métropole. La répartition du territoire de l'université, l'environnement économique et social qui est le sien déterminent des conditions particulières au développement de l'UAG, conditions qu'il n'est pas inutile de rappeler brièvement.

1 - LE CADRE ÉCLATÉ DU TERRITOIRE UNIVERSITAIRE

La première donnée de l'environnement spatial de l'UAG est la dispersion de ses sites. La Guadeloupe et la Martinique ont une singularité claire dans l'ensemble caraïbe. Elles ne sont distantes que de 200 km (3/4 d'heure d'avion). Ce serait pourtant une erreur de croire qu'elles constituent le doublet d'une seule et même entité, unie par un statut identique de département français. La Guadeloupe – et son archipel – est séparée de la Martinique par la Dominique. L'arc antillais n'est pas continu. Il est plutôt émietté. Chaque île a son histoire, son identité, ses particularismes qui sont des réalités dont la vision hexagonale ou métropolitaine ne prend pas toujours la mesure. Comme les déplacements d'une île à l'autre sont coûteux, chaque site universitaire se vit dans cet environnement assez compartimenté, dont l'établissement doit bien évidemment tenir compte dans son organisation interne.

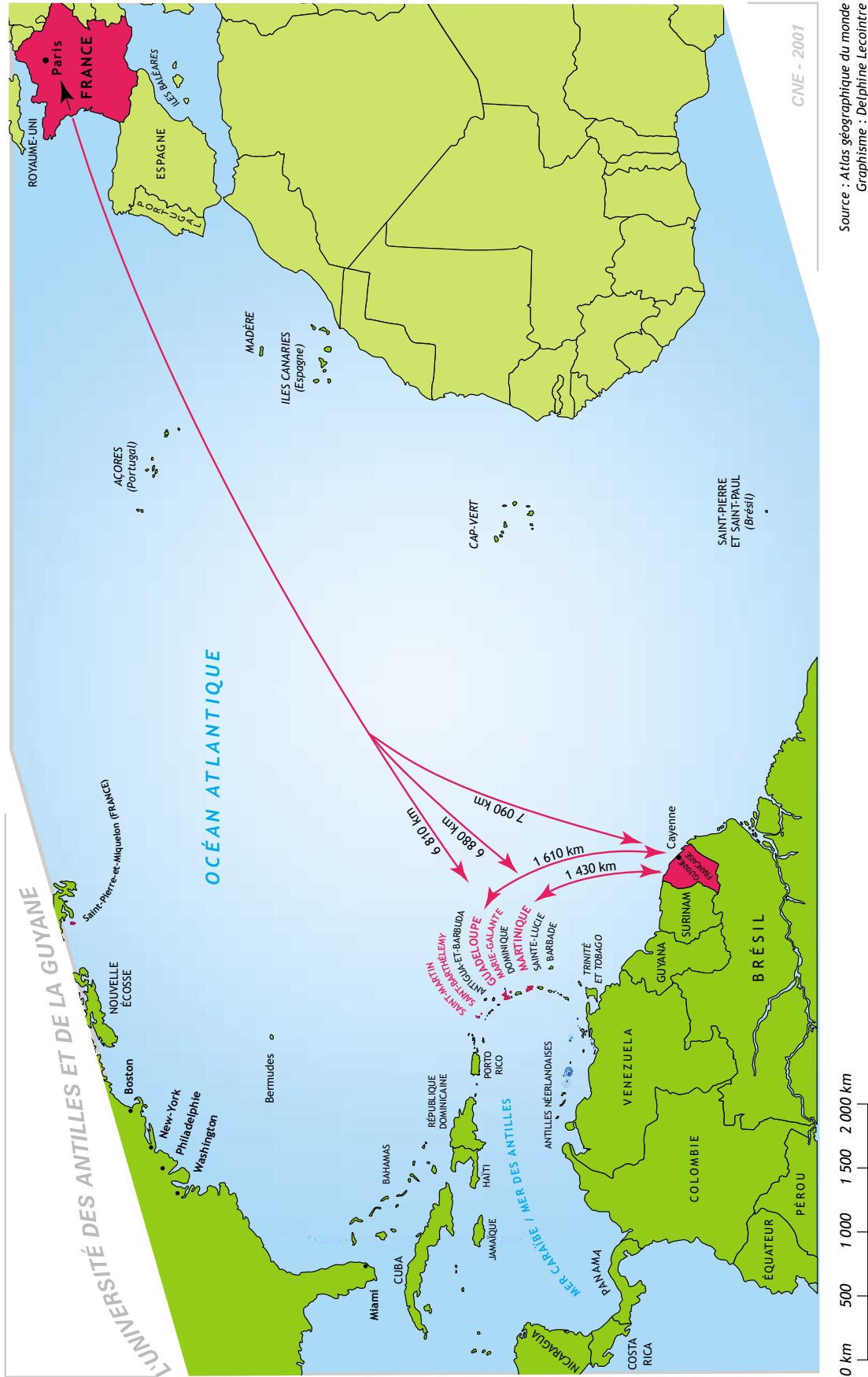
La Guyane ajoute à cette diversité un ensemble très différent : morceau de continent équatorial, rivage d'un océan forestier vide où le peuplement se limite aux fleuves qui le pénètrent (notamment le Maroni qui sert de frontière avec le Surinam, l'Oyapok étant peu peuplé), "l'île" de Cayenne, et enfin Kourou, qui est la porte du Centre spatial guyanais (le CSG), lui-même une île parfaitement surimposée à cet espace.

A priori, l'ensemble de ces éléments crée plutôt des contraintes au développement de l'université. L'UAG est en effet plus qu'une université multipolaire ordinaire. Dans cet espace distendu, il est difficile, à tout le moins coûteux, de réunir un conseil d'administration rassemblant les élus de toutes catégories, il est difficile d'assurer la tenue des commissions de spécialistes sans aménagements de leurs règles de fonctionnement, difficile de faire vivre une culture d'établissement par des échanges, des flux d'étudiants ou d'enseignants suffisants de la Guyane à la Guadeloupe. L'éloignement et la dispersion génèrent des surcoûts, qui induisent une prise en compte spécifique des besoins réels de l'établissement.

Pourtant, l'émiettement des sites de l'UAG est la règle du monde caraïbe : 33 territoires, dont 22 indépendants, souvent en dessous de la taille démographique d'une grande ville, se distinguant tantôt par l'exploitation d'une position d'exception, d'un passage océanique, d'un site notable, d'un paradis fiscal ou d'une terre de tourisme international, ce qui aiguise d'autant de sourcilieuses identités. Cela n'empêche pas ce monde caraïbe d'être traversé par des structures pluri-états, des organisations complexes et des réseaux. Dans cet espace hispanophone, lusophone, anglophone, l'UAG a les atouts originaux, uniques et forts d'une université porteuse d'un modèle de formation et de recherche différent, le modèle européen, et par conséquent un rôle éminent à jouer.

2 - L'ENSEMBLE ANTILLAIS : UNE ÉCONOMIE ÉVOLUANT VERS UNE TERTIARISATION CROISSANTE, FONDÉE SUR LA CONSOMMATION PLUS QUE SUR LA PRODUCTION

La situation de l'ensemble antillais confirme les tendances déjà perceptibles au début des années 90. Le PIB par habitant a certes progressé, mais faiblement, et il reste très en dessous du niveau de la métropole : il atteint 50% pour la Martinique, et ne représente que le tiers du PIB national par habitant en Guadeloupe. Ces chiffres dressent une toile de fond sociale difficile, d'autant que la population continue de s'accroître. Ils éclairent la question de l'insertion des campus dans les villes, les problèmes de sécurité qui s'y posent, les problèmes sociaux que rencontrent les étudiants et rendent plus évidente encore la fonction de promotion sociale de l'université.



L'économie de plantation est en déclin définitif (excepté la culture de la banane, au sud de la Guadeloupe et à l'ouest de la Martinique). L'appareil de production ne progresse guère et demeure déficient, ce qui limite, pour l'enseignement supérieur, le champ des partenariats économiques. La structure de l'économie locale a poursuivi son évolution vers une tertiarisation inéluctable. En Guadeloupe, les emplois du secteur tertiaire constituaient 65% du stock d'emplois en 1985. Ils en représentent aujourd'hui 73%, dont une forte partie qui relève des services publics. L'activité touristique, qui attire chaque année aux Antilles 1 700 000 visiteurs – essentiellement de métropole – et environ un million de croisiéristes, mobilise une part notable de ces emplois. Quant au taux de chômage, il est très élevé : de l'ordre de 30%.

Dans ces conditions, l'émigration, autrefois encouragée par l'État, mais qui avait fléchi dans les années 80, a repris. Elle concerne aujourd'hui un important contingent de jeunes de 20 à 25 ans (un quart d'entre eux ont quitté leur département entre les deux recensements). Les compensations par retour des générations plus âgées se sont taries.

3 - L'ÉMERGENCE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

En revanche, le système éducatif semble avoir franchi un palier de progression réelle. En effet, le nombre de bacheliers a très nettement augmenté depuis les années 90, avec une amélioration très sensible des taux de réussite et un record pour la Martinique, qui affiche 70% de succès en 2000. En 1996 déjà, la Guadeloupe comptait 3 200 bacheliers, et l'on en recensait 3 100 en Martinique. Dans une forte proportion, ces bacheliers partent faire leurs études supérieures en métropole. Rapportés à la population totale, ces chiffres montrent le chemin à parcourir pour se rapprocher de la situation de la métropole.

Il n'en reste pas moins que la progression de l'assiette démographique de l'enseignement supérieur antillais s'est traduite par un accroissement notable des effectifs étudiants de l'université. Celle-ci totalise aujourd'hui un peu plus de 11 000 étudiants, ce qui la situe dans la catégorie des universités françaises de taille moyenne. L'évaluation montrera que cette évolution quantitative s'accompagne d'un saut qualitatif intéressant, en termes d'enseignement supérieur.

4 - LA GUYANE, TERRE DE CONTRASTES

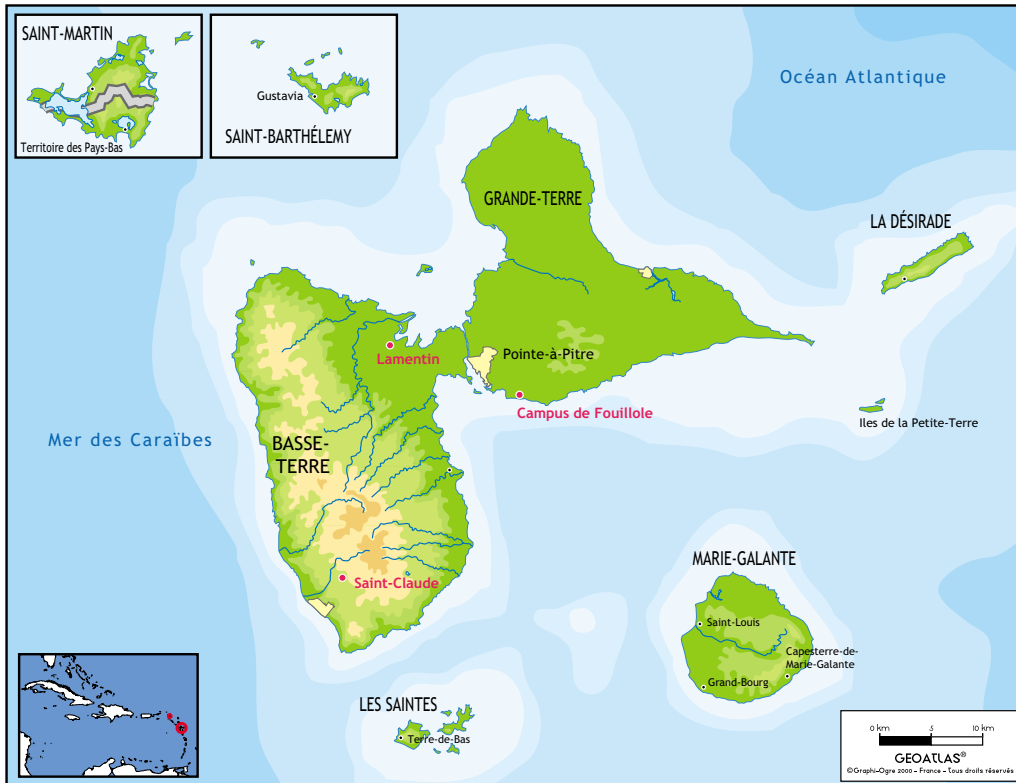
Au regard de cet ensemble, la situation de la Guyane peut être considérée comme particulière. Rivage d'un continent, elle est plus équatoriale et amazonienne qu'insulaire et caraïbe.

Les données statistiques de ce grand territoire forestier n'ont pas grande signification, parce qu'elles masquent des réalités très contrastées, gommées par les effets de moyenne. L'utilisation imprudente de données démographiques simplement projetées dans l'enseignement supérieur peut ainsi aboutir à des spéculations prospectives très éloignées des réalités.

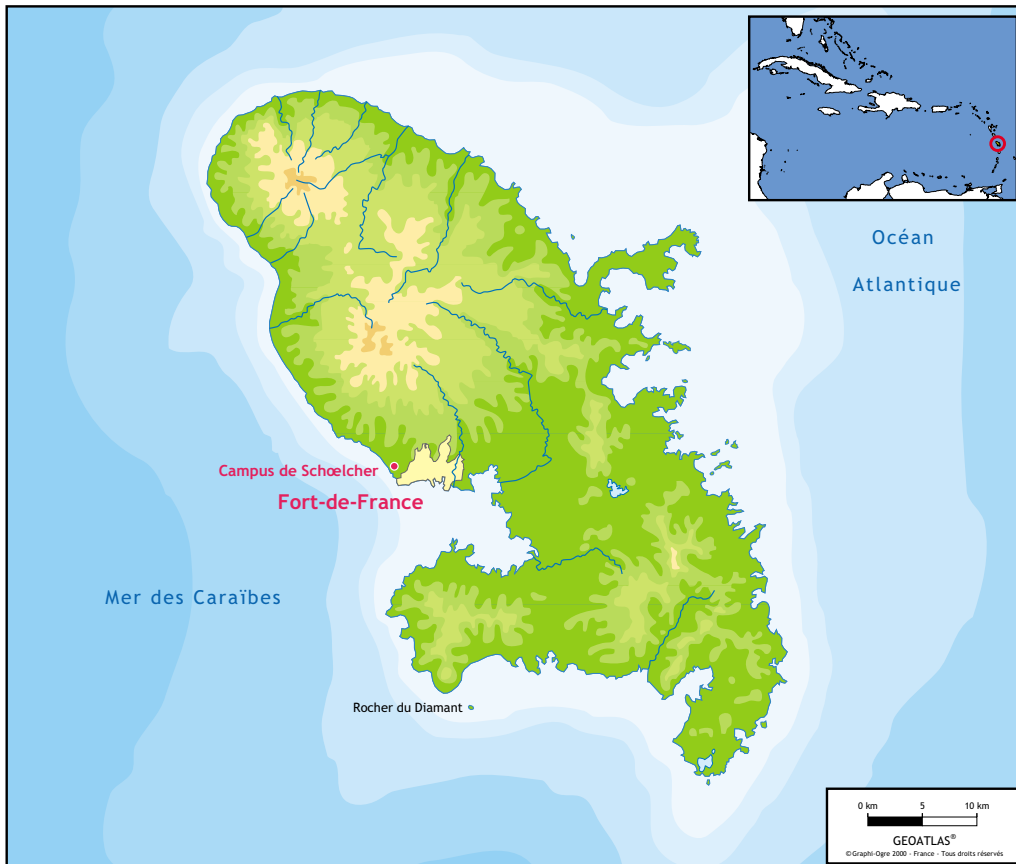
La population s'est accrue en Guyane dans des proportions importantes, notamment par immigration (37% entre les deux derniers recensements). Elle est aujourd'hui estimée à 157 000 habitants, chiffre sans doute bien inférieur à la situation réelle, du fait d'une forte immigration clandestine surinamienne et brésilienne. En tout cas, 40% de la population recensée est étrangère, caraïbe avec une très forte représentation des Haïtiens, brésiliens, chinois ou libanais. Aussi, les Créoles guyanais ne représentent que 40% du total. Les Amérindiens et les Noirs marrons sont assez peu nombreux, mais très concentrés sur certaines parties du territoire (les fleuves). Par contre, l'immigration métropolitaine (ou européenne), associée à la présence du centre de lancement d'Ariane, le Centre spatial guyanais (CSG), est très remarquable (plus de 12% de la population).

Le système éducatif, plus fragile qu'aux Antilles, cède sous la pression migratoire, notamment dans l'enseignement primaire et, plus notablement, sur le fleuve Maroni (cf. rapport sur l'IUFM). Cette situation engendre une instabilité chronique, qui se répercute par vagues jusque dans le secteur universitaire. Le secondaire est faiblement structuré. Au bout de la chaîne, les taux de réussite au baccalauréat sont comparables à ceux que présentaient les Antilles il y a une quinzaine d'années. On ne recense que quelque 600 bacheliers par an, dont une très sensible proportion poursuit ses études en métropole.

L'archipel de la Guadeloupe



La Martinique



La situation de la Guyane est, en définitive, paradoxale. La présence écrasante du CSG dans l'économie contraste très fortement avec un système productif inexistant et des services de l'État singulièrement insuffisants au regard de ce grand territoire. Entre le formidable partenariat que peuvent, théoriquement, offrir à l'enseignement supérieur le CSG ainsi que les entreprises de pointe qu'il abrite, et la réalité du système économique et social de la Guyane, le contraste est absolu, pour ne pas dire préoccupant.

Cette disparité génère des pressions contradictoires et permanentes sur le site universitaire de Guyane, pressions auxquelles l'université n'a pas encore parfaitement répondu, parce qu'elles sont parfois déraisonnables, mais aussi parce qu'elles impliquent son organisation et sa structure.

Ce tableau contrasté dessine à l'UAG un environnement d'ombres et de lumières, d'atouts et de contraintes. Cette jeune université n'en a pas moins considérablement progressé en dix ans. C'est la réalité de cette progression que l'évaluation s'est d'abord attachée à identifier et à mesurer, avant d'estimer les enjeux de son développement futur.

La Guyane



II - DIX ANS DE CROISSANCE DE L'UAG, LES ATOUTS ET LES FAIBLESSES

L'Université des Antilles et de la Guyane a connu, durant les années 90, une croissance très remarquable qu'il faut poser en exergue de cette évaluation. Ce faisant, revers de cette croissance, le changement de taille et le changement d'échelle ont révélé des déséquilibres profonds, pour l'essentiel régionaux, qui pèsent sur l'avenir de l'établissement, sur son organisation future et, finalement, sur son développement même. Ce bilan dual apparaît à l'évidence dès que l'on examine le cadre évolutif des dix dernières années de l'UAG.

1 - LA DÉMOGRAPHIE ÉTUDIANTE ¹

Le quasi-doublement des effectifs. À l'image des établissements de métropole, l'Université des Antilles et de la Guyane a connu depuis les années 90 un développement considérable. En moins de dix ans, les effectifs étudiants ont augmenté de près de 80%.

Deux facteurs essentiels expliquent cette forte croissance :

- l'augmentation importante du nombre de bacheliers dans les Académies de Martinique et de Guadeloupe (dont les résultats sont proches à présent de ceux obtenus en France métropolitaine), et de la Guyane (dans une proportion moindre) ;
- une plus grande proportion de bacheliers poursuivant leurs études supérieures dans l'une des trois régions.

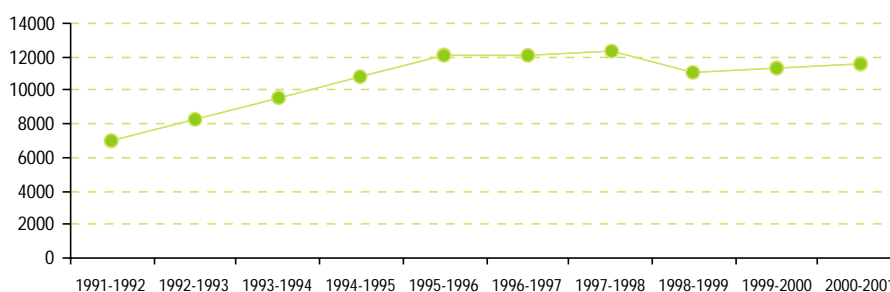
En 2000-2001, l'UAG comptait 11 643 étudiants, alors qu'on en dénombrait 6 521 en 1990-1991. Après avoir augmenté de manière continue jusqu'en 1995-1996, les effectifs se sont stabilisés aux alentours de 12 000 étudiants en 1997-1998, puis ont décliné l'année suivante. Contrairement à la France métropolitaine, où une baisse tendancielle des effectifs est observée, l'évolution est de nouveau à la hausse (+ 5,6% pour les trois premières années du contrat), sans toutefois atteindre les chiffres de 1997-1998.

Le précédent rapport du CNE soulignait le faible attrait qu'exerçait cette université sur les bacheliers de l'Académie des Antilles et de la Guyane d'alors. En 1988, sur les 3 429 élèves reçus au baccalauréat, seuls 1 175 d'entre eux s'inscrivaient la même année et pour la première fois à l'UAG (soit 34,3%). En 2000-2001, 8 467 élèves ont obtenu le baccalauréat (4 252 bacheliers généraux, 2 335 bacheliers technologiques et 1 880 bacheliers professionnels). On recense, la même année à la rentrée universitaire, 2 373 bacheliers en première inscription à l'UAG.

Durant cette période, le nombre de bacheliers a donc fortement augmenté (+ 146%) ; le nombre d'inscrits à l'UAG a également progressé, mais dans des proportions moindres. Une grande partie des bacheliers poursuit ses études en métropole ; aucun des trois rectorats n'a pu cependant fournir de données précises sur ce point. Le chiffre de 30 % du "taux d'évaporation" plusieurs fois rencontré dans les documents officiels étudiés mériterait d'être explicité et analysé. Il est clair que l'université dispose d'une possibilité de progression significative.

Les deux tableaux suivants retracent l'évolution des effectifs étudiants. Le premier indique la courbe d'évolution globale depuis 1991, le second permet de suivre cette évolution par composante depuis 1996.

Évolution des effectifs étudiants de 1991 à 2001



¹ Les données chiffrées concernant la population étudiante proviennent, en ce qui concerne l'Université des Antilles et de la Guyane, du rapport d'évaluation interne, et tout particulièrement du document "La rentrée universitaire 2000-2001 en quelques chiffres" (mars 2001), Observatoire interrégional de la vie des étudiants et de l'insertion professionnelle (UAG). Les moyennes nationales sont tirées de l'ouvrage de la Direction de l'Enseignement supérieur (DES) du ministère de l'Éducation nationale : "Annuaire des établissements d'enseignement supérieur, 1999-2000".

Les effectifs d'étudiants inscrits : récapitulation par UFR et instituts, au 15/01/2001

UFR et instituts	Années universitaires				
	1996-1997	1997-1998	1998-1999*	1999-2000	2000-2001
UFR Sciences juridiques et économiques de la Guadeloupe (SJE 971)	2184	2068	1834	1709	1794
Taux de variation annuel	-7%	-5%	-11%	-7%	+5%
UFR Sciences exactes et naturelles de la Guadeloupe (SEN 971)	2617	2634	2409	2360**	2336
Taux de variation annuel	+5%	+1%	-9%	-2%	-1%
dont département scientifique inter-facultés (étudiants inscrits en SEN)				183	309
UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)	314	417	481	517	491
Taux de variation annuel	+36%	+33%	+15%	+7%	-5%
UFR des Sciences médicales des Antilles et de la Guyane	138	182	251	279	316
Taux de variation annuel	-3%	+32%	+38%	+11%	+13%
UFR Sciences juridiques et économiques de la Martinique (SJE 972)	1660	1530	1378	1442	1468
Taux de variation annuel	-10%	-8%	-10%	+5%	+2%
UFR Lettres et sciences humaines de la Martinique	3636	3837	3153	3091	3239
Taux de variation annuel	+1%	+6%	-18%	-2%	+5%
Antenne de l'UFR des Lettres en Guadeloupe - Groupe IV	544	537	439	381	334
Taux de variation annuel	-2%	+1%	-18%	-14%	-12%
Institut d'enseignement supérieur de Guyane (IESG)	627	622	522	548	614
Taux de variation annuel	+11%	-1%	-16%	+5%	+12%
Institut universitaire de technologie de Kourou (IUT)	70	78	106	146	158
Taux de variation annuel	-4%	+11%	+36%	+38%	+8%
Service d'éducation permanente et de formation continue (SEPFPC)	362	394	244	601	713
Taux de variation annuel					+19%
Doctorat			174	179	176
HDR			3	4	4
Auditeurs libres			21	18	29
TOTAL	12152	12299	11017	11275	11643
Taux de variation annuel	0%	+1%	-10%	+2%	+3%
Guadeloupe	5828	5840	5583	5262	5353
Taux de variation annuel	0%	0%	-4%	-6%	-2%
Martinique	5553	5657	4768	5211	5352
Taux de variation annuel	-1%	+2%	+16%	+9%	+3%
Guyane	771	802	666	802	938
Taux de variation annuel	+9%	+4%	-17%	+20%	+17%
TOTAL	12152	12299	11017	11275	11643

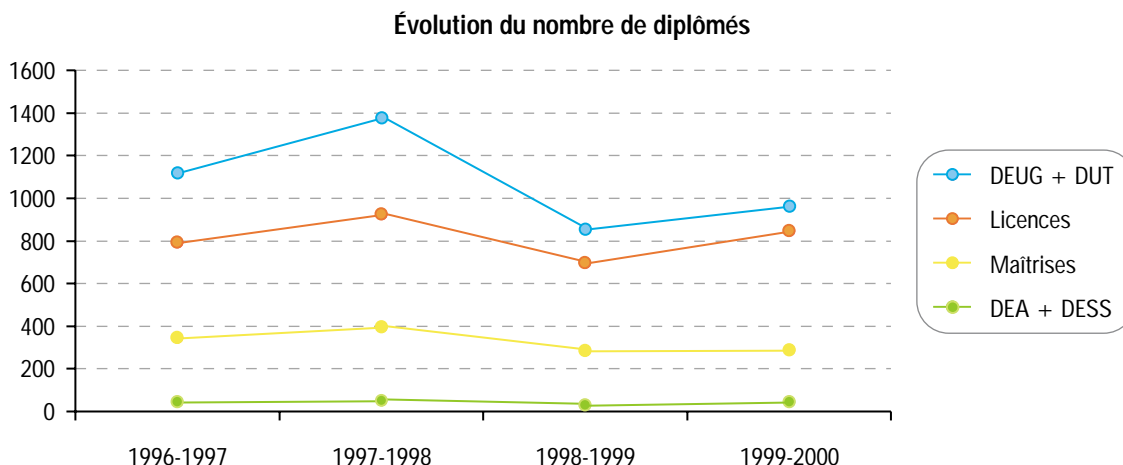
* les effectifs des UFR et instituts (exception faire de la faculté de médecine) pour 1998-1999 ne comprennent pas les effectifs de doctorat, contrairement aux autres années

** y compris le département scientifique inter-facultés

L'UAG a diplômé, en 1999-2000, 2141 étudiants :

- 964 étudiants à bac + 2 (dont 34 DUT) ;
- 846 étudiants à bac + 3 ;
- 289 étudiants à bac + 4 ;
- 44 étudiants à bac + 5.

Le graphique ci-dessous indique une évolution du nombre de diplômés analogue à celle des inscrits à l'université.



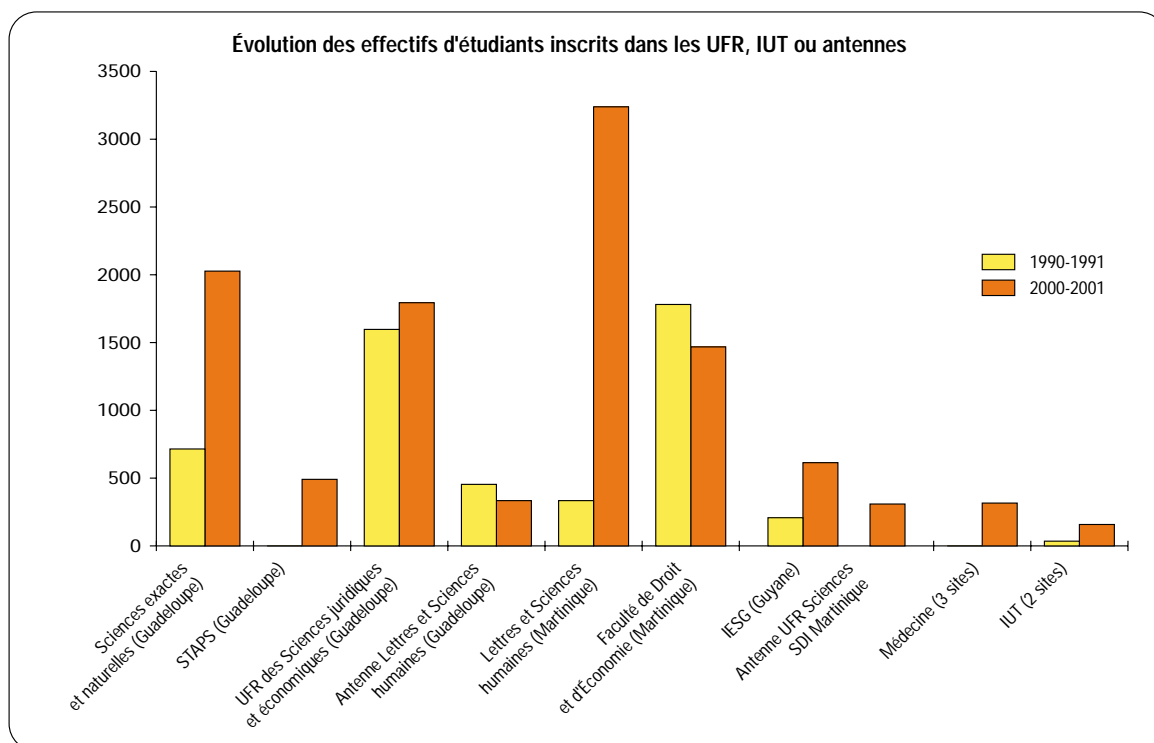
Une forte proportion d'étudiants boursiers. Les étudiants boursiers sur critères sociaux sont nombreux (36,5% des effectifs, soit 11 points de plus que la moyenne nationale), et plus nombreux qu'en 1990-1991, où ils ne représentaient que 20% de l'effectif global.

Au niveau national, les boursiers sur critères sociaux des IUT sont, proportionnellement, plus nombreux (30,8%) que ceux des UFR (24,7%). L'UAG accentue nettement cette tendance, puisque la proportion des étudiants boursiers est, à l'IUT, plus importante (54,8%) que dans les autres filières (elle n'est que de 13% à l'UFR des Sciences médicales). Les sciences juridiques et économiques comptent plus de boursiers en Guadeloupe qu'en Martinique (respectivement 45% et 38% des étudiants), et leur proportion est de 36% à l'Institut d'enseignement supérieur de Guyane. L'UFR de Sciences exactes et naturelles de Guadeloupe et la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Martinique ont cependant des taux de boursiers comparables (42% et 41%).

Il est clair que l'UAG joue, plus qu'auparavant, un rôle essentiel en termes de promotion sociale des jeunes bacheliers antillais.

Les structures par cycle. On ne sera pas étonné que la croissance rapide de l'UAG maintienne une prédominance des premiers cycles (64% des étudiants), par rapport au second et au troisième cycle (30,6% et 5,4% des effectifs). Elle apparaît au 6^e rang des universités françaises qui accueillent proportionnellement le plus d'étudiants en premier cycle.

Ces données structurelles ont pourtant évolué au profit du second cycle, qui en 10 ans a gagné 8 points. Il arrive même que, dans certaines filières (sciences humaines et sociales ou sciences et technologies), les seconds cycles se placent au premier rang (respectivement 54% et 65% des effectifs). En revanche, le troisième cycle stagne (4,8% des inscrits en 1990-1991, 5,3% aujourd'hui) avec cependant une exception : la médecine, qui est majoritairement une UFR de troisième cycle (60,5% des étudiants) ; cette situation s'explique aisément par la toute récente création du PCEM 1 et par l'absence de deuxième cycle.



Si l'on compare la répartition actuelle des grands secteurs disciplinaires à celle qui avait été relevée en 1991, on remarque la stabilité des effectifs en droit et en économie (ils se maintiennent autour de 3 200 étudiants), et la forte poussée démographique en lettres et sciences humaines, ainsi qu'en sciences exactes et naturelles (où les effectifs sont passés, en l'espace de 10 ans, respectivement de 1 900 à plus de 3 500 et de 936 à 2 336 étudiants). Le droit et l'économie étaient des disciplines fondatrices de l'université. La croissance a donc été supportée pour l'essentiel par les nouvelles disciplines : sciences en Guadeloupe, lettres en Martinique.

L'UAG est ainsi devenue une véritable université pluridisciplinaire, ce qu'elle n'était pas au départ. Tous sites confondus, c'est sur ces trois grands secteurs que repose aujourd'hui son activité : elle a donc gagné en équilibre.

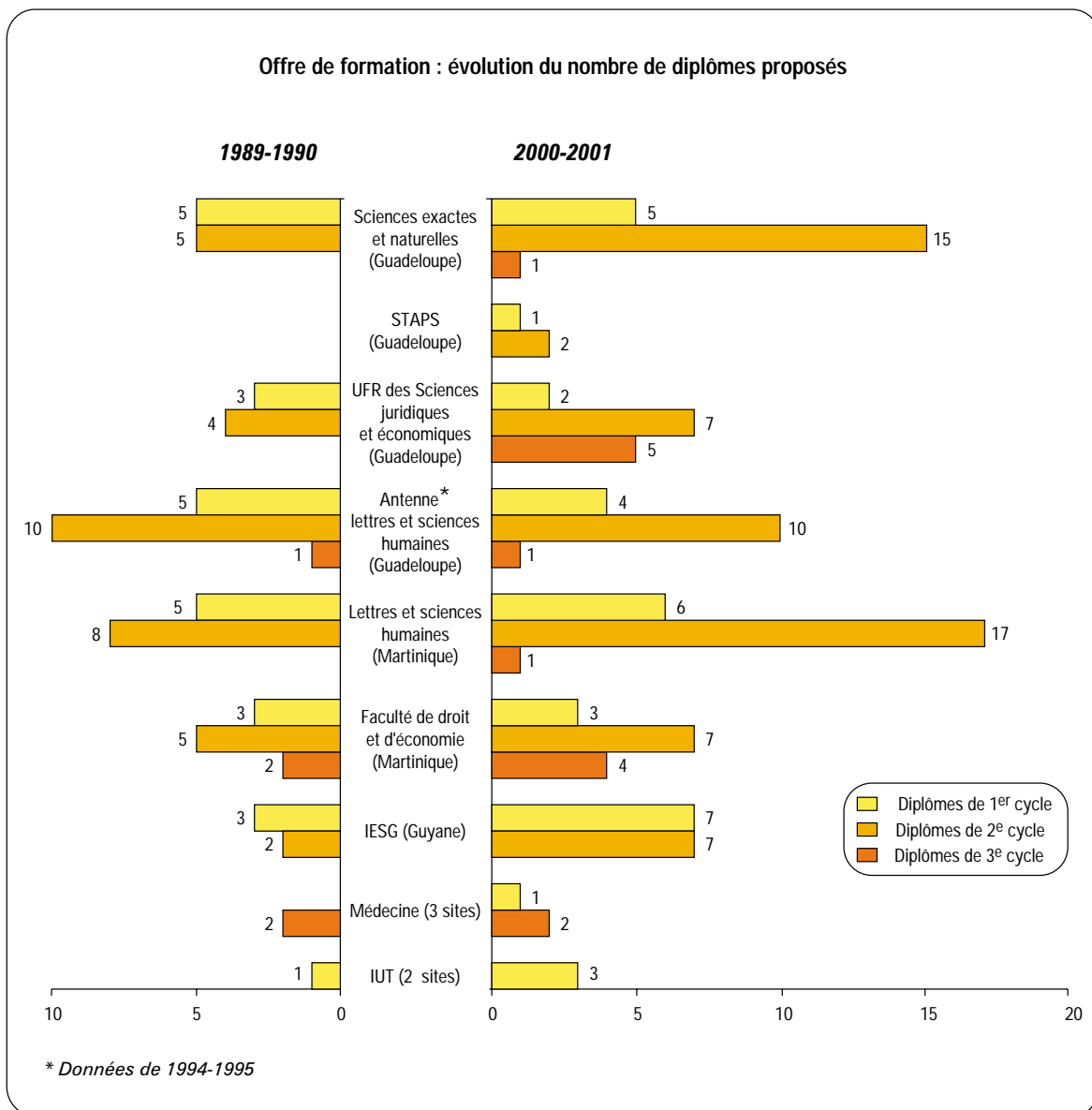
On notera enfin que la Guadeloupe et la Martinique connaissent les mêmes taux de croissance. L'un et l'autre sites ont vu leurs effectifs évoluer de 2 000 à 5 000 étudiants environ. Seule, la Guyane avec 739 étudiants reste très en deçà des deux sites principaux.

2 - L'OFFRE DE FORMATION

Le CNE recommandait, dans son précédent rapport, d'étudier "tout ce qui peut donner aux disciplines la masse critique et la continuité nécessaire à l'épanouissement de leurs UFR". On verra, dans le cadre des évaluations disciplinaires, les réussites et les difficultés rencontrées ici et là. On peut toutefois, dans un premier temps, observer que l'offre de formation de l'UAG a sensiblement évolué. Cette évolution se caractérise par :

- des poursuites de cursus venues compléter les formations existantes : maîtrise de Géographie et maîtrise d'Espagnol, en Martinique, licence et maîtrise de STAPS en Guadeloupe ;
- une diversification des formations
 - création du MISASHS (mineure sciences du langage) en Martinique, filière pluridisciplinaire relevant à la fois de la Faculté des Lettres et de l'UFR de Sciences juridiques et économiques ;
 - création du PCEM1 en Guadeloupe en 1998, pour répondre aux besoins de praticiens issus des départements des Antilles et de la Guyane ;

- enrichissement de la palette des formations en lettres, langues, sciences humaines et technologies en Guyane : création des DEUG de Sciences et Technologies (en 1994), AES (en 1999), Anglais (en 1999), Portugais (en 2000), Lettres modernes (en 2000) ; licence de Lettres modernes, en collaboration avec la Faculté des Lettres de Martinique (en 1999), licence et maîtrise de Technologie mécanique (inadaptée aux besoins, cette filière devait être fermée à la rentrée 2001), licence d'Ingénierie électrique, maîtrise d'Électronique, Électrotechnique et Automatique (mention automatique et informatique industrielle) ;
- ouverture de formations professionnalisantes : création de la licence pluridisciplinaire Lettres, Arts et Sciences humaines, pour préparer les étudiants aux concours de l'IUFM, et constituer ainsi un vivier de futurs enseignants en Guyane ; création de 3 nouveaux départements d'IUT (2 en Guadeloupe, un autre en Guyane), de la licence professionnelle Génie civil et Bâtiment en zone tropicale, en Guyane, de 5 DESS en droit (4 en Guadeloupe et un en Martinique), d'un DESS en sciences exactes et naturelles en Guadeloupe.



3 - LES STRUCTURES

Les structures de l'université sont à l'image de sa géographie, éclatées sur les trois "pays". Le siège de l'université se trouve à Pointe-à-Pitre, de même que l'ensemble des services centraux et des services communs. Seul le SCD a son siège en Martinique et fait exception.

Depuis la publication du rapport du CNE de 1991, l'UAG a connu des évolutions structurelles notables.

Du point de vue de la structure administrative :

- la création des CUR, structures régionales assurant le lien avec les services locaux et l'administration centrale de l'établissement ;
- l'Institut d'enseignement supérieur de Guyane (IESG) est devenu institut article 33 ;
- la création du SUAPS et du bureau de la recherche scientifique.

Du point de vue de la structure pédagogique :

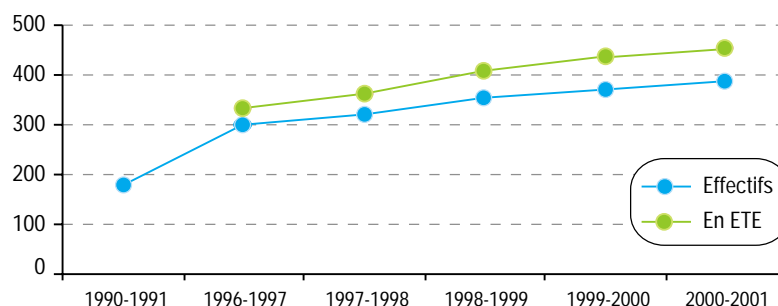
- en 1994, la création d'une 6^e UFR, l'UFR STAPS, qui est rapidement montée en puissance (elle est passée de 314 étudiants en 1996 à 504 aujourd'hui, soit une augmentation de plus de 56 %) ;
- le renforcement des formations à bac + 2 afin de mieux répondre à la demande sociale de cadres intermédiaires : d'abord un département d'IUT en Guyane (Génie électrique et Informatique industrielle, avec deux options) et plus récemment en Guadeloupe deux nouveaux départements (Gestion des entreprises et administrations, Génie biologique) ;
- la mise en place en Martinique, sous la responsabilité pédagogique de la Faculté des Sciences exactes et naturelles de Guadeloupe, d'un département scientifique inter-facultés (DSI) - duplication du DEUG MIAS - en 1999.

L'augmentation du nombre de certains diplômes peut sembler spectaculaire, mais certaines formations habilitées ne sont pas ouvertes faute de candidats, d'autres encore n'en accueillent qu'un très petit nombre.

4 - LES PERSONNELS ¹

Les personnels enseignants. Leur nombre a augmenté de 117% depuis la dernière évaluation du CNE. L'UAG dispose aujourd'hui, toutes catégories confondues, de 387 emplois d'enseignant (454 ETE ²). Elle en comptait 178 en 1990-1991. On a vu précédemment que les effectifs étudiants avaient, pendant cette même période, augmenté de près de 80%. Le ratio d'encadrement, sur la base des données SANREMO, s'établit en 2001 à 24,7 étudiants par enseignant, ce qui place l'université dans une situation légèrement défavorable au regard de la moyenne de la catégorie (23,2). Néanmoins, depuis 1990, la situation s'est sensiblement améliorée, puisque l'on pouvait, à cette date, estimer ce ratio à 36,5 étudiants par enseignant.

Années	1990-1991	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Effectifs	178	299	319	355	370	387
En ETE		332	361,25	406,75	437,25	454



¹ Les données chiffrées concernant les personnels proviennent du rapport d'évaluation interne de l'université.

² ETE : équivalent temps d'enseignement.

Répartition des emplois d'enseignant par composante (1990-1991)

	PR	MCF	Assist.	2 nd degré	Autres	Total
Faculté SEN	14	34	2	4	2	56
UFR SJE Guadeloupe	7	15	6	-	1	29
Faculté de Droit Éco. Mart	6	15	4	1	2	28
Faculté des Lettres et SH	9	27	2	3	3	44
UFR Sc. médicales	8	1	4	-	-	13
IUT	2	2	-	4	-	8
TOTAL	46	94	18	12	8	178

Situation des emplois au 01/10/2000

Composantes	PR	vacants	MCF	vacants	Ass.	vacants	2 nd deg.*	vacants	Jouvence**	vacants	Total postes	vacants	Total potentiel
UFR SJE Guad.	11	3	25	4	3	0	3	0	1,25	0	42	7	47,25
Fac. Droit Éco. Mart.	15	4	30	0	1	0	2	0	2	0	48	4	54
Fac. des Lettres et SH	18	1	45	5			23	4	6,75	0	86	10	108,8
Faculté SEN	27	2	72	4			9	1	1	0	104	6	114,5
UFR STAPS	2	2	7	0			10	1	1	0	18	3	28
IES Guyane	2	0	16	0			10	1	4	0	28	1	42,5
SUAPS-FC-BUAG							13	4			13	4	26
IUT Kourou (+ antenne)	2	0	11	3			9	3	2	0	22	6	33
UFR Sc. médicales	13	1	3	1	10	1					26	2	
TOTAL EMPLOIS	90	13	209	17	14	1	79	14	18	0	387	43	454,05

* enseignants du second degré ou assimilés (PRAG, PRCE, lecteurs)

** Jouvence : allocataires-moniteurs (AMN ou autres étudiants titulaires du monitorat), ATER

Avec l'accroissement des recrutements, la structure des emplois s'est légèrement modifiée au profit des maîtres de conférences.

	1990-1991	2000-2001
Professeurs	26%	23%
Maîtres de conférences	53%	59%
Second degré	21%	18,5%

Le recours aux "missionnaires" venant d'universités métropolitaines se limite aujourd'hui, pour une grande majorité d'entre eux, à des interventions de spécialistes lors de séminaires de 3^e cycle (sauf pour la médecine, où ils interviennent, pour 50% d'entre eux, en 1^{er} cycle). Dès lors, les interrogations que se posait le CNE sur la valeur pédagogique de ces missions de courte durée n'ont plus lieu d'être.

On soulignera surtout que l'analyse des taux d'encadrement des étudiants par les enseignants révèle des disparités considérables d'une composante à l'autre. Si, comme on le voit dans le tableau suivant, certaines composantes apparaissent fort bien dotées (c'est le cas des disciplines technologiques et pluridisciplinaires de l'IESG), d'autres, comme l'UFR STAPS, sont dans une situation problématique.

**Taux d'encadrement des composantes
(Effectifs des étudiants inscrits en 1999-2000)**

Établissement	Nombre d'étudiants	Charge d'enseignement	Potentiel d'encadrement	Taux d'encadrement %
UFR SJE Quad.	1 709	10 647,20	9 288	87,23
Fac. Droit Éco Mart.	1 442	10 844,80	10 368	95,6
IES Guyane Pluridisciplinaire	387	2 611,30	3 840	147,05
Technologique	161	2 345	4 512	192,41
UFR STAPS	517	8 674,50	5 376	61,97
Faculté SEN*	2 360	30 852,70	22 048	71,46
Fac. Lettres et SH**	3 472	30 259,50	20 960	69,27

Dont : * 183 inscrits à l'antenne de Martinique

** 381 inscrits à l'antenne de Guadeloupe

Les personnels IATOS. Le nombre de personnels IATOS titulaires a augmenté de 79% ces dix dernières années, dans une proportion moindre, donc, que le personnel enseignant. L'UAG disposait, en 1990, de 150 emplois (ETP¹) de titulaires, auxquels s'ajoutaient 45 emplois de non titulaires. Aujourd'hui, la répartition est la suivante : 268 titulaires, 3 personnels mis à disposition (dont 2 par les collectivités territoriales), et 94,5 non titulaires, soit 365,5 personnels ; à ceux-ci il convient d'ajouter les 50 personnels bénéficiant d'un dispositif d'insertion qui, par convention, travaillent à l'université. Les ratios révèlent la situation défavorable de l'université qui, avec 47,6 étudiants par IATOS, se retrouve très en dessous de la moyenne des universités comparables (37,3 étudiants par IATOS). Cette situation explique en partie la présence importante de personnels non titulaires appelés au fil des ans à pallier les insuffisances d'autant plus réelles que la dispersion des sites multiplie les besoins.

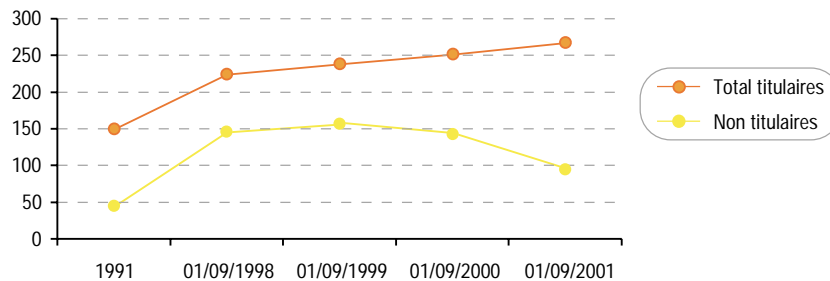
Évolution des emplois d'IATOS (titulaires et non titulaires - en ETP)

	1991	01/09/1998	01/09/1999	01/09/2000	01/09/2001
Catégorie A	19	48	51	56	64
Catégorie B	41	39	46	46	51
Catégorie C	109	138	142	150	153
Total titulaires	150	225	239	252	268
Autres *		3	3	3	3
Non titulaires	44,75	145,5	156,5	145,5	94,5
TOTAL	194,75	375,5	400,5	402	365,5

* mis à disposition (dont 2 par les collectivités territoriales)

¹ ETP : équivalent temps plein

Évolution des emplois d'IATOS (titulaires et non titulaires en ETP)



S'agissant de la question des emplois précaires, le précédent rapport du CNE l'avait identifiée comme l'un des problèmes majeurs de cette université : " Si l'on compte quelque 200 emplois de personnels non enseignants, près de 20% d'entre eux n'offrent ni stabilité, ni sécurité d'emploi, ni les qualifications souhaitées."

L'université a pourtant continué, au fil des ans, à recruter des personnels non titulaires, tant et si bien qu'en 1999 plus du tiers de ces personnels était en situation de précarité. Il fallait pour autant préserver au mieux leur situation, tenir compte de l'ancienneté acquise à l'université, et faire face à l'inquiétude et aux revendications. La longue grève de 2001 en Guadeloupe a fortement marqué les esprits.

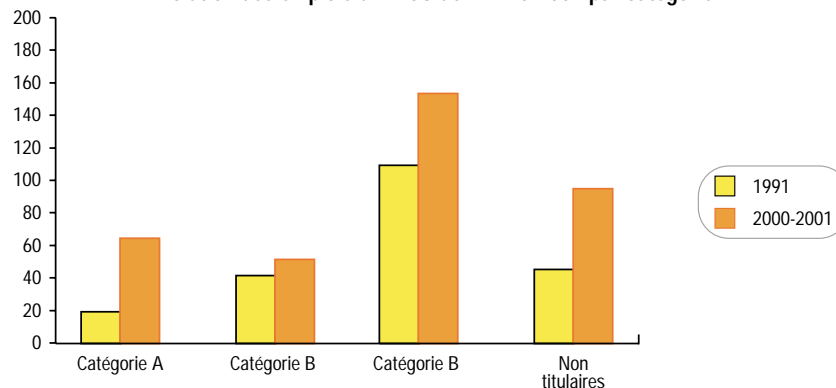
Cette situation a été en partie corrigée. Les résultats obtenus sont encourageants, et la priorité donnée à la préparation aux concours administratifs a porté ses fruits. Des conventions passées avec des associations, après accord des services préfectoraux, ont permis, en Guadeloupe, de faire bénéficier 50 personnes d'un dispositif d'insertion. Il n'en reste pas moins que l'université garde à sa charge le paiement des salaires.

Personnels contractuels en ETP au 01/09/2001

Contrats sur ressources propres	46,5
CEC	18
CES	8
CIA	8
Emplois jeunes	14
dont :	
pour le SCD	11
pour les NTIC	3
TOTAL	94,5

Ainsi, les non titulaires représentent, en 2001, 26% des personnels : leur nombre a donc chuté de 35% cette année.

Évolution des emplois d'IATOS de 1991 à 2001 par catégorie



Il faut enfin noter que la partition de l'ancien rectorat crée un problème, pour l'instant insurmontable, aux personnels de l'ASU qui, en l'état actuel des choses, doivent solliciter l'exeat de leur rectorat pour être mutés d'un site à l'autre de l'université.

5 - LA RECHERCHE

Le précédent rapport du CNE avait souligné le caractère quelque peu brouillon du développement de la recherche à l'université (constat de 1991). Il est vrai que celle-ci était en proie à une vive croissance non encore maîtrisée, notamment dans le secteur scientifique. Avant de valider le contrat quadriennal recherche, la DRED avait, à l'époque, laissé à l'établissement un délai supplémentaire pour que celui-ci élabore un projet plus cohérent. *"L'université est apparue aux évaluateurs comme un monde en ébullition, où les projets de recherche naissent et disparaissent ... où celle-ci, souvent parcellisée, est devenue peu créatrice en raison de l'absence de masse critique".*

Si les problèmes de masse critique se posent encore aujourd'hui, il est clair que, depuis lors, l'université a produit une importante réflexion de recentrage et de restructuration, notamment dans les secteurs jeunes et, plus particulièrement, dans les domaines scientifiques en Guadeloupe. En Martinique, l'ancienneté de l'implantation des sciences juridiques et économiques a permis de tisser des liens importants avec les principaux acteurs de l'île autour de la recherche appliquée.

Ainsi, dans le cadre du dernier contrat d'établissement, l'université a regroupé ses équipes de recherche.

Ont été reconnues par la Mission scientifique universitaire :

- 6 équipes d'accueil en sciences ;
- 2 équipes d'accueil en médecine, ainsi qu'une jeune équipe ;
- 4 équipes d'accueil en lettres en Martinique et une équipe implantée en Guadeloupe ;
- 1 UPRES CNRS en droit, ainsi que 4 équipes d'accueil dans les secteurs du droit, de l'économie et de la gestion.

À cela s'ajoutent néanmoins 15 laboratoires ou centres simplement soutenus par l'établissement, ce qui montre bien que le foisonnement n'est pas encore totalement maîtrisé.

En termes de recherche, les Antilles et la Guyane disposent de l'important potentiel que les EPST spécialisés dans la recherche sur les espaces tropicaux ont implanté depuis de nombreuses années.

En Guadeloupe, l'INRA et le CIRAD sont présents avec 65 chercheurs et 350 agents techniques. L'INSERM dispose d'une ex-équipe avec des chercheurs et ingénieurs et 5 médecins hospitaliers. L'IPG compte dix permanents, un chercheur, deux ingénieurs, mais travaille dans son cadre parisien.

En Martinique, l'IPG est également présent (8 personnels), mais surtout l'IRD, avec 20 personnels auxquels s'ajoute une antenne de l'INRA.

Enfin, en Guyane, l'ensemble INRA-CIRAD-ENGREF, qui rassemble dix chercheurs, 12 techniciens ou ingénieurs, s'intègre au GIS SYLVOLAB qui regroupe 9 instituts. L'IRD est très présent avec 2 directeurs de recherche, 10 chercheurs, 8 ingénieurs. Quant à l'Institut Pasteur, il dispose d'une implantation essentielle de référence internationale en chimio-résistance du paludisme et développe des recherches de haut niveau en immunologie parasitaire.

Ces EPST accueillent des étudiants doctorants de métropole, et il est clair que l'UAG dispose là d'un potentiel d'interrelations et de collaborations important. Certaines de ces collaborations sont en voie de formalisation. D'autres sont clairement à développer, sans méconnaître pour autant les difficultés qu'ont généralement les universités à contractualiser leur développement avec ces organismes.

6 - LES IMPLANTATIONS

Les implantations de l'université n'ont pas évolué de manière linéaire, ni au même rythme. Ce sont pourtant les constructions universitaires qui, dans les trois pays, donnent l'image la plus expressive du chemin parcouru par cette université pendant la dernière décennie.

En Guadeloupe.

L'université, qui était parvenue à rassembler sur le campus de Fouillole l'enseignement, la recherche et l'administration (précédemment installée dans le centre-ville de Pointe-à-Pitre), s'oriente désormais, sous des pressions diverses (indisponibilités foncières, volonté politique d'essaimage des formations universitaires) vers un émiettement de ses implantations à travers la région.

Le campus de Fouillole. Il regroupe :

- l'UFR des Sciences juridiques et économiques ;
- la Faculté des Sciences exactes et naturelles ;
- l'UFR STAPS ;
- l'UFR des Sciences médicales.

La beauté du site frappe le visiteur. Ce campus jouit d'une situation exceptionnelle : proche du centre-ville de Pointe-à-Pitre, en bordure du Petit-Cul-de-Sac-Marin, il surplombe le port de plaisance et la marina de Gozier .

Il est actuellement dans une phase d'embellissement et de restructuration. Le schéma d'urbanisme, qui a déjà permis de mieux intégrer le campus à la ville, verra son prolongement dans le plan U3M, qui en prévoit l'extension et le remembrement.

Le plan U 2000, décidé sans beaucoup de concertation, n'a pas résolu le problème des locaux d'enseignement ; il s'est souvent borné à multiplier les préfabriqués. La question des locaux d'enseignement est aujourd'hui pleinement prise en compte par U3M. Les nouvelles constructions réalisées tardivement (1998) sont une belle réussite architecturale. La bibliothèque universitaire (2642 m², 29,52 millions de francs), l'amphithéâtre destiné à l'UFR des Sciences juridiques et économiques (1016 m², 11,35 millions de francs), le bâtiment de l'administration générale (2155 m², 24,8 millions de francs) et l'UFR des Sciences médicales, ouverts sur la mer, ainsi que les aménagements extérieurs, commencent à donner au site le prestige nécessaire au rayonnement de l'université.

Ces avancées sont frappantes pour qui ne gardait en mémoire que la seule image des bâtiments d'origine du campus, délabrés pour avoir été construits en 1975 dans des conditions scandaleuses (avec du sable marin non lavé). Ces bâtiments existent toujours, et seront prochainement réhabilités, ou détruits et reconstruits.

Du travail reste à faire pour résoudre les divers problèmes provoqués par la multipropriété foncière du campus, qui est un frein au développement des constructions et une source de difficultés dans la gestion du site, et par l'insécurité liée à son environnement immédiat. Ces points seront évoqués plus loin dans le rapport.

Pointe-à-Pitre. C'est dans un immeuble de la rue Évremont Gène, à Pointe-à-Pitre, qu'est logée pour l'instant l'antenne de la Faculté de Lettres (groupe IV). Elle devrait dans l'avenir se déplacer sur le campus de Basse-Terre, dont l'extension est prévue dans le prochain contrat de plan. Les cours sont destinés aux 334 étudiants salariés, demandeurs d'emplois, militaires....

Saint-Claude. L'université, qui a choisi de développer des formations professionnalisées en créant des départements d'IUT dans les trois pays, s'est laissé convaincre par la présidente de la Région de localiser à Saint-Claude, au pied de la Soufrière, les départements de l'IUT de Biologie et de Gestion des entreprises et des administrations. Cet institut occupe donc depuis 1998 un bâtiment appartenant à la Région.

Le campus de Basse-Terre. L'extension du campus de Basse-Terre, prévue au plan U3M, devrait permettre, entre autres, l'implantation de nouveaux départements d'IUT ainsi que de l'antenne de Lettres et Sciences humaines.

Le Lamentin. Le plan U3M devrait permettre d'implanter l'UFR STAPS sur le site du Lamentin ; de regrettables problèmes de propriété foncière ont anormalement retardé cette opération, prévue depuis plusieurs années.

Le CPER 2000-2006 prévoit une enveloppe de 380 millions de francs pour l'ensemble de la Guadeloupe.

En Martinique.

Le campus de Schoelcher. Le plan U2000 a permis de réaliser, en 1995, l'extension des bâtiments de la Faculté de Droit et d'Économie (1168 m², 11,49 millions de francs), des bâtiments de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines (2876 m², 26,32 millions de francs), en 1996 l'extension de la bibliothèque universitaire (1175 m², 16,20 millions de francs), la construction d'un amphithéâtre de 801 m² et enfin, en 1999, la construction du bâtiment de l'administration générale (1380 m², 14 millions de francs). La disponibilité foncière (23 hectares environ) a permis de maintenir, rassemblé sur un même lieu, l'ensemble des enseignements dispensés par l'université en Martinique. Situé à proximité de Fort-de-France, dans une ville résidentielle, le campus de Schœlcher est un véritable campus universitaire. D'une grande unité architecturale, il est organisé autour de l'agora, propice aux réunions et aux activités culturelles des étudiants.

Il regroupe :

- la Faculté de Droit et d'Économie ;
- la Faculté des Lettres et Sciences humaines ;
- le Département scientifique inter-facultés (DSI).

Le prochain CPER prévoit 350 millions de francs de subventions pour la Martinique.

En Guyane. L'IESG est implanté à Cayenne, sur le campus de Saint-Denis, et l'IUT (département de Génie électrique et Informatique industrielle) à Kourou. Ces deux implantations sont distantes d'une quarantaine de kilomètres.

Le campus de Saint-Denis. Les enseignements qui se tenaient, il y a dix ans, dans un immeuble de la place des Palmistes à Cayenne, sont regroupés aujourd'hui sur le campus de Saint-Denis. Ce site est actuellement inadapté à la vie étudiante : les bâtiments universitaires y sont pour la plupart vétustes, et avoisinent un centre de gériatrie lui aussi fort délabré. Ce lieu pourrait toutefois devenir, une fois réaménagé, un campus tout à fait agréable. Il est en effet bien situé, à la sortie de la ville de Cayenne, sur un terrain arboré et jouxtant un jardin botanique. Il faudrait pour cela que les différents partenaires, État, Région, université, parviennent à s'accorder sur l'avenir du pôle d'enseignement supérieur guyanais : cela n'a pas été le cas dans le passé, si bien que les opérations prévues lors du précédent CPER n'ont jamais vu le jour, et que les financements programmés n'ont pas été utilisés. Des financements existent à nouveau. Ils sont considérables (450 millions de francs sont prévus dans le plan U3M pour la Guyane). Ils ne reposent pas, pour autant, sur un projet formalisé. La programmation d'un nouveau campus est encore à l'étude, le site a été choisi en octobre 2001 : il s'agit d'un terrain appartenant à France Télécom, dans la périphérie de Cayenne. Ce terrain n'est, à cette date, ni acheté ni viabilisé. On ne peut manquer de remarquer que ce choix, qui suppose des délais d'aménagement et de construction importants, maintiendra, durant de longues années encore, les étudiants guyanais dans leurs locaux actuels, sans attrait et insalubres.

L'IUT de Kourou. L'IUT qui s'était provisoirement installé dans des locaux situés sur des terrains du Centre national d'études spatiales, occupe aujourd'hui des bâtiments agréables, entourés d'espaces verts bien entretenus. Construits à proximité du centre spatial, ils devaient théoriquement permettre une synergie entre les deux institutions. On verra que cela n'a pas été le cas.

En forme de bilan, on peut dire que l'État a joué un rôle éminent dans le développement de l'UAG. L'aménagement des sites était une condition de la consolidation de cette université. La réalisation en a été certes retardée, mais elle est en cours, en bonne voie et prolongée par une programmation conséquente dans le cadre d'U3M et de l'actuel contrat de plan 2000-2006.

III - LE REVERS DE LA CROISSANCE

Au terme de ce rapide bilan, il ne fait pas de doute que, sur tous les plans de l'activité universitaire, recherche, diversification des formations, amélioration des sites, l'UAG a considérablement progressé durant les dix dernières années. La petite université hésitante de la fin des années 80 appartient aujourd'hui à cette catégorie d'universités françaises de proximité, de taille moyenne, qui offrent dans tous les champs disciplinaires un éventail assez complet de la formation supérieure et témoignent de la démocratisation de cette formation. Elle a diversifié ses missions. Elle a changé de taille et d'échelle.

Ce faisant, en plaçant l'UAG sur la trajectoire des universités de plein exercice, cette accélération structurelle et dimensionnelle a aussi mis en évidence des contraintes et des difficultés, que même un examen rapide de l'établissement identifie clairement. Ces problèmes ont pour nom :

- harmonie de la croissance et du développement sur l'ensemble des fronts disciplinaires, mais aussi sur tous les sites ;
- adaptation de l'offre de formation à une demande sociale changeante ;
- adaptation de l'organisation administrative à une situation multipolaire qui peut être déstabilisante ;
- maintien de la cohésion d'établissement ;
- gestion des ressources humaines en accord avec les ambitions nouvelles et naturelles d'une université au sens plein, notamment avec ses missions de recherche et de relations internationales.

Ces difficultés traversent toutes les structures de l'université. Celle-ci en a eu clairement conscience et il est important de rappeler comment elle a été amenée à réagir à la fin des années 90.

Le précédent rapport d'évaluation avait souligné, il y a dix ans, la faiblesse du gouvernement de l'université. La croissance des effectifs était alors amorcée. Elle n'avait pourtant pas atteint son apogée. Cinq ans plus tard, on l'a vu, l'établissement voyait presque doubler le nombre de ses étudiants. Avec un encadrement faible, une administration déficiente et insuffisante, la très jeune Université des Antilles et de la Guyane n'avait guère les moyens de faire face à ce bouleversement, d'autant que celui-ci a rapidement engendré des crises diverses : accroissement désordonné des unités de formation, problème des sites implantés dans un environnement peu sûr, le tout aggravé par la grande défaillance architecturale des constructions qui a déjà été évoquée, notamment sur le campus de Fouillole.

S'y sont ajoutées surtout les disharmonies de croissance entre " les pays " : Guadeloupe, Martinique et Guyane. Celles-ci ont créé des fractures dans la cohésion de l'établissement. En particulier, dans les années 95, le faible développement de la Guyane est apparu au grand jour à un moment où, par ailleurs, la décroissance des commandes de l'État provoquait, dans ce territoire à l'économie fragile, une véritable crise économique et sociale.

La revendication d'une université guyanaise " autonome " est alors apparue. Elle a ébranlé, et elle ébranle toujours, l'ensemble du dispositif universitaire. On sait qu'en réponse à ces événements, l'Académie des Antilles-Guyane a été restructurée en trois académies, dont l'assiette s'est réduite aux départements existants. Il est à noter par ailleurs que, dès sa création, le nouveau rectorat de Guyane a multiplié les déclarations publiques imprudentes, qui ont singulièrement accentué le déséquilibre ainsi créé.

Les Assises de l'UAG 1996-1997. La croissance a donc révélé à l'université des difficultés structurelles multiples. La précédente équipe de direction a réagi et répondu en organisant une réflexion mobilisant la communauté universitaire tout entière sous la forme d'Assises de l'UAG, qui se sont tenues en 1996 et 1997. À cette occasion a été réaffirmé " le caractère unitaire de l'université, seul établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel français des Caraïbes et de l'Amérique et qui se doit d'être, non seulement clairement identifiable, mais aussi reconnu comme partenaire du développement local ".

Le contrat quadriennal 1998-2001. Ces Assises ont alimenté les propositions d'un nouveau projet d'établissement. Les plus importantes conclusions ont fait l'objet d'un vote du Conseil d'administration à la fin de 1997. La direction de l'enseignement supérieur a tenu compte de cette mobilisation et adapté le calendrier de rédaction du contrat en le retardant sensiblement.

Cette réaction de l'université est à poser ici en préambule à toute analyse organisationnelle de l'établissement. Elle est celle d'une communauté consciente que la croissance avait ses revers et que ceux-ci ont mis en lumière des problèmes essentiels de son développement. La disparité des sites, la sourcilleuse indépendance de chaque campus étaient déjà inscrites dans la toute jeune histoire de l'université. L'effet de taille a longtemps masqué ces divergences. Les Assises ont permis d'en prendre la mesure. Il est clair, pour tous les acteurs que les experts ont rencontrés, que l'adéquation de l'établissement à ses nouvelles dimensions, la recherche d'un fonctionnement adapté à une géographie multisite complexe constituent des enjeux nouveaux, essentiels, qui conditionnent, dans la cohérence, le développement futur de l'établissement.

LE GOUVERNEMENT
ET LA GESTION

I - LE GOUVERNEMENT DE L'UNIVERSITÉ

L'équipe de direction qu'ont entendue les experts du CNE a émergé des Assises de l'UAG. Le programme de gouvernement qu'elle a présenté s'est inspiré de la réflexion développée par les acteurs universitaires eux-mêmes, conférant à cette équipe une grande légitimité à conduire l'établissement. En témoignent d'ailleurs les comptes rendus des conseils d'administration, ainsi que les auditions effectuées dans les diverses instances ou composantes.

Il faut dire ici d'emblée que l'équipe élue en 1999 a donné un vigoureux "coup de fouet" à la politique de l'établissement et modifié sensiblement le mode de gouvernement de l'UAG.

1 - L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'UAG

Elle est constituée d'enseignants-chercheurs choisis avec soin pour représenter les diverses forces qui composent la communauté universitaire. Elle est apparue soudée autour d'une présidence très présente, de grande qualité, qui anime avec talent les instances d'un établissement complexe traversé par de multiples courants. À l'écoute des personnels sur chaque site, cette dernière est unanimement appréciée du haut en bas de l'édifice universitaire.

Préoccupée par les problèmes de cohérence et de cohésion de l'établissement, l'équipe de direction de l'UAG s'est organisée en se dotant de plusieurs instruments qui sont d'ailleurs en devenir et appelés à évoluer.

La mise en place des "Conseils universitaires régionaux" (CUR).

Les premières décisions de l'équipe en place ont consisté à tenir compte de la réalité des sites de l'UAG, à leur faire une place nouvelle dans l'organisation de l'établissement et, ce faisant, à sauvegarder ainsi la cohésion de l'université. Elle a donc appliqué une des propositions essentielles des Assises votée par le Conseil d'administration du 17 décembre 1997 : la création des CUR.

Sur chaque site, ont été ainsi constitués des CUR, qui ont été pensés comme des structures relais :

- ils assurent une meilleure coordination avec les services centraux de l'université, une meilleure coordination de l'administration des UFR et des services sur les sites ;
- ils ont été conçus pour améliorer la remontée des problèmes, des propositions et des solutions émanant du "terrain" vers l'équipe de direction.

Leur création expérimentale supposait un nouveau mode d'organisation et de fonctionnement. Les CUR ne sont pas pour autant des instances de décision, mais des instances de concertation et de coordination ne faisant pas concurrence aux conseils élus des UFR.

Les finalités des CUR.

On voit bien que cette réforme initiée par l'équipe de direction de l'UAG avait deux finalités sensiblement distinctes, bien que liées.

L'une est d'ordre technique et administratif. Elle vise à améliorer une gestion de l'UAG dont on peut dire qu'elle dispose d'une marge de progression sensible et souhaitable. (cf. *infra*)

L'autre est plus politique. Elle vise à préserver une communauté universitaire au service de trois régions différentes. Cette volonté s'est exprimée tout au long des Assises. Elle a été rappelée au Conseil d'administration par le précédent président au moment où celui-ci terminait son mandat, le 8 avril 1999.

C'est bien parce que les CUR répondent à un objectif politique que leur mise en place a été quelque peu difficile. En 1999, au moment de la désignation des vice-présidents des CUR, les représentants guyanais au CA se sont soudain opposés à l'application de cette réforme (en Guyane tout au moins). Un compromis a été trouvé par la suite avec la contrepartie de la transformation de la composante pluridisciplinaire guyanaise (l'IESG) en institut article 33. À ce prix, trois vice-présidents de CUR proposés par la présidente de l'université ont été élus par le Conseil d'administration.

Les CUR sont présidés par le président de l'université. Chaque vice-président de CUR intègre le "Bureau de l'université" et assure par là même, en boucle, la coordination et la légitimité de l'équipe de direction.

Organigramme de l'Université des Antilles et de la Guyane

Agent comptable	Secrétaire général	Président	Vice-présidents	Conseils CA, CS, CEVU
Commission des moyens Comité technique paritaire Commission paritaire d'établissement Commission informatique	Secrétaire général adjoint	Cabinet du Président		CUR Guadeloupe CUR Martinique CUR Guyane
Administration générale	Services à la communauté	Composantes et instituts	Organismes et laboratoires	Les sites et campus
Division des affaires financières	Service commun de documentation	Faculté des Sciences exactes et naturelles	DS 1 3 laboratoires	Campus de Fouillole
Division des affaires générales	Service commun d'information et d'orientation	UFR des Sciences médicales	DS 2 6 laboratoires	Antenne de l'IUT à Saint-Claude
Division des affaires juridiques	Service universitaire de médecine préventive et de la politique de la santé	Faculté de Droit et d'Économie	DS3 3 laboratoires	Antenne de la Faculté des Lettres à Bergevin
Division informatique d'aide à la décision	Service universitaire d'activités physiques et sportives	Faculté des Lettres et des Sciences humaines	DS 4 1 laboratoire	Antenne de Pointe-à-Pitre formation à distance et continue
Division de la scolarité	Service d'éducation permanente et de formation continue	UFR des Sciences juridiques et économiques	DS 5 8 laboratoires	Campus de Schoelcher
Division du personnel enseignant	Centre de ressources informatiques Guadeloupe (CRI-Guadeloupe) Martinique (CRI-Martinique) Guyane (CRI-Guyane)	UFR STAPS	DS 6 8 laboratoires	Campus de Saint-Denis
Division du personnel IATOS	Cellule Université Entreprise	Institut d'enseignement supérieur de Guyane	DS 7 6 laboratoires	Campus de Kourou
Services techniques		Institut universitaire de technologie		
Service communication		Institut d'études juridiques		
Bureau de la recherche scientifique		Institut de préparation à l'administration générale		
Bureau des relations internationales		Institut de recherche d'études en mathématiques		

2 - LE BUREAU ET LE CONSEIL DES DIRECTEURS D'UFR.

Depuis 1999, institué à l'aval de la création des CUR, le Bureau est devenu l'instance essentielle de gouvernement de l'université. Il comprend les trois vice-présidents des CUR, mais aussi trois chargés de mission choisis dans les trois sites et investis de fonctions concernant des problèmes généraux particulièrement identifiés dans le projet d'établissement. Ainsi, la combinaison géographique du bureau a abouti, lors du CA du 24 juin 1999, à la configuration suivante :

Représentants de la Guadeloupe :

- le vice-président du CUR ;
- un chargé de mission sur la modernisation des enseignements.

Représentants de la Martinique :

- le vice-président du CUR ;
- le chargé des relations internationales.

Représentants de la Guyane :

- le vice-président du CUR ;
- le chargé des nouvelles technologies informatiques.

Pour sa part, le vice-président du Conseil d'administration a reçu la charge de la politique des campus et, notamment, des constructions inscrites au précédent contrat de plan, ce qui a pour effet de densifier les compétences de l'équipe chargée de la gestion du site de la Guadeloupe.

Aux chargés de mission qui participent au Bureau s'ajoutent, autour de la présidence, des conseillers disciplinaires, des conseillers chargés, entre autres, de la logistique informatique ou des relations université-entreprises. S'agissant de la question guyanaise, une mission a été confiée au recteur Bertème Juminer, afin de rassembler les matériaux pour une réflexion sur le devenir de l'enseignement supérieur en Guyane. Ce rapport a été remis à la présidence de l'université, et il constitue une excellente photographie de la situation en 1999-2000, au demeurant assez mal utilisée par les différents experts qui se sont succédé sur le site depuis l'année 2000.

Enfin, il faut mettre en évidence les travaux de l'Observatoire interrégional de la vie des étudiants et de l'insertion professionnelle. Cette structure, placée auprès du SCUIO-IP, élabore et traite les données concernant les étudiants pour l'ensemble de l'établissement. Cet instrument de pilotage est apparu très pertinent et efficace.

L'ensemble compose ainsi une équipe à plusieurs étages, à double entrée – géographique et thématique – répondant aux préoccupations de cohésion de l'établissement, mais aussi aux principales actions envisagées dans le contrat de développement, ce qui lui confère une image cohérente et volontaire.

3 - LE FONCTIONNEMENT DU BUREAU

Le fonctionnement du Bureau a été observé sur ses deux premières années d'exercice. Son existence a très notablement amélioré l'émergence de la politique de l'université, sa mise en œuvre, mais aussi sa visibilité et sa perception.

Le Bureau vient compléter, ce qui pourrait être un écueil, le travail effectué par le Conseil d'administration, qui se réunit avec difficulté et dont l'ordre du jour est souvent occupé à trancher des questions réglementaires de tous ordres ou prendre des décisions budgétaires modificatives incontournables. Même si la participation de ses membres est régulière et assidue, il est rare que le Conseil d'administration puisse dégager le temps nécessaire à des débats de fond concernant la politique générale de l'université (bien que certaines séances se déroulent durant une journée entière). Les Assises avaient joué ce rôle en 1997 en palliant cette difficulté.

Il ne faudrait pas pour autant que la plus grande facilité de réunion d'une instance à effectif réduit comme le Bureau aboutisse peu à peu à priver le Conseil d'administration de ses prérogatives essentielles. La compétence de cette instance méritera, sur la marche, une clarification et une bonne articulation avec le Conseil d'administration.

Sur l'autre versant de l'établissement, celui du terrain, l'émergence des vice-présidents de CUR et celle du Bureau peuvent empiéter sur d'autres instances statutaires et notamment sur les UFR. La coordination des services et des composantes sur les sites méritera, elle aussi, une clarification. Cet écueil a été d'ailleurs bien identifié par l'université. Parallèlement à la création du Bureau, elle a mis en place une Conférence des doyens et directeurs de composante. Celle-ci vise à faire circuler l'information entre les différentes composantes, à harmoniser les démarches administratives et pédagogiques et, en fin de compte, à resserrer la cohésion de l'établissement.

4 - L'ÉMERGENCE D'UNE RÉELLE POLITIQUE D'ÉTABLISSEMENT

La mise en place du Bureau, en arrière plan la création des CUR et l'institution de la Conférence des doyens et directeurs de composante, ont très notablement facilité l'émergence de la politique de l'établissement. Il faut ajouter que, autour de la présidence, s'est constitué un cabinet dont les adjoints ont été choisis sur les trois sites de l'université. L'objectif visait en particulier à donner une impulsion à la politique de communication interne. Ainsi, dès 1999, la publication de *La Lettre de la Présidence*, au rythme mensuel en 1999, moins régulier par la suite, a permis de diffuser dans le tissu de l'établissement les grands axes de la politique conduite, telle qu'elle se décline dans le contrat d'établissement signé dans le courant de l'année 2000.

Cette politique est parfaitement identifiable. Certes, elle fait légitimement référence au caractère atypique de l'université, à ses contraintes d'éloignement ou aux surcoûts induits par la dispersion des sites (dont la Direction de l'Enseignement supérieur a tenu compte puisqu'elle a affiché dans le contrat la contrepartie de ces surcoûts sous la forme d'une dotation annuelle de 1,6 MF). Mais elle n'en considère pas moins l'UAG comme une université pluridisciplinaire "normale", semblable aux universités de taille moyenne métropolitaines, avec des atouts et des défis à relever. Ce principe de réalité permet d'exprimer une politique volontaire, débarrassée de toute notion d'exceptionnalité.

Ainsi, l'UAG se fixe comme objectif de promouvoir "*l'excellence régionale et nationale dans la zone des Caraïbes et de l'Amérique*". Elle fait appel à ses ressources humaines, qui sont riches et diverses, et décline un véritable projet de développement, clair, cohérent et visible. Le contrat d'établissement, les documents de synthèse qui émanent du Bureau – et qui sont d'une très remarquable qualité – en témoignent.

Elle affiche d'abord la nécessité de *diversifier l'offre de formation* sur les sites pour répondre à la demande étudiante : diversification avec le développement des formations littéraires en Guadeloupe, du DEUG scientifique en Martinique et le développement des IUT et IUP.

Les doublons sont évités, mais il est aussi mis fin à la vision simpliste de la spécialisation des sites, sciences en Guadeloupe, lettres et droit en Martinique (à la création de l'université, le schéma premier était d'ailleurs inverse), formations technologiques en Guyane. Ce schéma, très technocratique dans sa conception, ne résiste pas à l'analyse. S'agissant de la Guyane, il est évident que l'existence du CSG introduit une offre partenariale intéressante, mais celle-ci n'induit aucun lien mécanique sur des choix de formation prioritairement technologiques. Les besoins réels du pays sont en réalité tout autres.

L'UAG souhaite diffuser *les méthodes modernes d'enseignement* et permettre un meilleur accès à la documentation. On verra que le SCD est un levier déterminant du développement de l'université.

Elle a mis en œuvre une *vigoureuse politique de réhabilitation des sites*, en même temps que la réalisation des constructions prévues au CPER. Cette politique est essentielle du fait des retards, des malfaçons anciennes et des difficultés que génère l'environnement des sites.

Elle illustre, avec la création des CUR, la volonté de *rendre plus efficace sa gestion* sur l'ensemble du territoire de l'établissement. Mais elle affiche aussi le souci de moderniser les outils de cette gestion avec la mise en place de NABUCO et APOGEE.

Enfin, en ligne de mire essentielle, l'UAG a placé *la structuration de la recherche*, le renforcement de ses liens avec les grands organismes de recherche présents sur les trois sites, comme un objectif de son développement, mais aussi comme un outil de son rayonnement dans l'ensemble caraïbe et américain.

5 - UNE POLITIQUE CONFORTÉE PAR LE CONTRAT D'ÉTABLISSEMENT

Dans un synchronisme voulu, le contrat d'établissement a heureusement conforté cette politique au moment même où celle-ci s'exprimait. En effet, en 1998, la Direction de l'Enseignement supérieur a opportunément adapté le calendrier de rédaction du contrat de l'UAG à l'émergence de la nouvelle équipe de direction. Ce calage a quelque peu bousculé la place de l'université dans les "vagues" de contractualisation, mais il a permis de soutenir l'établissement dans la mise en œuvre des orientations qui avaient émergé des Assises de 1997.

Le développement des campus. Tout d'abord, le point a été fait par la Direction de la Programmation et du Développement sur l'état des campus et le retard pris dans l'application d'U 2000. Une mission sur place a procédé à une remarquable expertise de la situation, dans une perspective non seulement architecturale mais aussi urbanistique. À la suite de cette visite, la présidence a chargé le vice-président du CA d'une mission pour le développement de la politique immobilière. Appuyé par l'administration centrale parisienne, celui-ci a mis sur pied un schéma directeur de la rénovation des campus.

Le résultat est visible aujourd'hui. En trois ans, le campus de Fouillole a été transfiguré. Le développement des bâtiments a permis de prendre possession de la totalité de l'espace disponible, notamment en front de crique. Le site a été valorisé – il le serait plus encore si les terrains du Conseil général étaient dévolus à l'enseignement supérieur, et si la Ville assurait un accès depuis le centre-ville en transformant progressivement les friches industrielles, qui s'interposent encore entre le port et l'université. Le schéma directeur du campus de Schœlcher a été mis en œuvre, et le plan de construction et de réhabilitation largement amorcé.

Une dotation contractuelle adaptée aux axes du projet. Parallèlement à la mission de la Direction de la Programmation et du Développement, le conseiller d'établissement, dont la constante médiation auprès de l'université doit être soulignée, a guidé l'articulation du contrat avec les projets essentiels de l'université. La dotation contractuelle de 16 MF par an, en moyenne, prend en compte pour un montant de 1,6 MF le surcoût de fonctionnement consécutif à l'éloignement et à la multipolarité. Cette dotation s'ajoute au fait que la DGF de l'UAG est traditionnellement, et pour les mêmes raisons, située au-dessus de la dotation théorique SANREMO, dont il faut souligner que les normes illustrent mal le cas particulier de cette université.

Un crédit de 620 KF annuel a été affecté à la mise en place des CUR, ce qui marque bien l'intérêt de l'État pour la modernisation et la déconcentration de la gestion de l'établissement. Dans le contrat, l'accent était mis sur l'amélioration du réseau RENATER, l'équipement informatique, les NTIC et l'enseignement ouvert et à distance, ceci en appui à la création des centres de ressources informatiques qui, on le verra, mériteront de la part de l'université une attention particulière. Pour l'instant, les résultats ne semblent pas à la hauteur des espérances. Il reste en outre à définir une vraie politique d'établissement qui articule les actions des centres et tienne compte des contraintes techniques de connexion du réseau RENATER. Ainsi, dans la situation actuelle, Antilles et Guyane ont des accès différents, de sorte qu'il n'est pas encore possible d'offrir une adresse électronique unique à tous les personnels de l'université.

La dotation recherche. Avec 3,9 MF par an, la dotation recherche du contrat a amélioré sensiblement la situation de l'université. Elle consacre la consolidation de certains laboratoires sur un large éventail de disciplines. De même, la création de l'école doctorale d'établissement est un encouragement aux efforts de ces laboratoires pour faire émerger des doctorants locaux de qualité. Il est significatif que, dans ces conditions, le CIES en charge de l'outre-mer ait porté la dotation annuelle de moniteurs à 8 postes.

Au total, bien que concrétisé et signé tardivement, le contrat 1998-2001 apparaît assez clairement comme un appui à l'impulsion nouvelle que s'est donnée l'université. Il a été conçu dans une perspective d'incitation, en bonne articulation avec l'émergence d'une nouvelle équipe et d'une nouvelle politique.

Conclusion. Ainsi, depuis les Assises de 1996-1997, l'UAG a fourni une réponse claire à l'accélération démographique qu'elle a connue, au changement d'échelle qui en est découlé ainsi qu'aux crises que ces bouleversements ont induites. Cette réponse s'exprime en termes de politique, mais aussi en matière d'organisation. Les trois instances créées à la suite des Assises ou lors de la constitution de l'équipe de direction témoignent d'une réflexion équilibrée, au service d'une meilleure cohésion de l'établissement. On peut considérer qu'il s'agit là d'une réforme majeure qui fait écho aux diverses forces centrifuges qui s'exercent en permanence sur l'établissement. L'université a eu la sagesse de ne pas codifier *a priori* ces dispositions. Elle laisse ainsi se développer une expérience.

Cette expérience devra être évaluée, et complétée dans sa dynamique. On peut d'ores et déjà constater que les trois CUR qui ont été créés en 1999 ne fonctionnent pas de la même manière en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane. S'il est prudent de ne pas avoir anticipé leurs statuts, il faudra en définir assez vite les compétences, éviter que ces conseils régionaux n'empiètent sur d'autres structures ou, à l'inverse, ne deviennent des "coquilles vides".

Entre déconcentration et décentralisation, la réforme de l'organisation de l'université est essentielle. Mais il est clair qu'elle n'est pas achevée. Elle était en tout cas d'autant plus nécessaire qu'il fallait aussi répondre à un centralisme mal organisé, mal venu et mal vécu, dont on perçoit encore les effets dans le fonctionnement de l'université et qui constitue un terreau générateur de revendications d'autonomie des sites. La marque de ce centralisme resurgit à l'évidence dès que l'on examine l'organisation administrative de l'université et sa gestion financière.

II - LA GESTION ADMINISTRATIVE

En dehors de la note politique de la présidente et de celle de l'agent comptable, le rapport d'évaluation interne ne présente aucun document significatif sur les finalités, les modes de fonctionnement et l'activité des services de gestion centraux et déconcentrés. Très peu de choses sont dites des forces et des faiblesses de l'organisation actuelle et des projets de réforme. L'université a entrepris des chantiers qui vont sensiblement modifier son paysage administratif, mais ceux-ci ne sont évoqués qu'incidemment dans le dossier remis au Comité.

Les visites d'expertise ont toutefois permis de compléter l'information disponible et de faire apparaître plus clairement dysfonctionnements et avancées.

Le précédent rapport du CNE recommandait dans ses conclusions finales le recours à un audit d'organisation. Le rapport d'évaluation interne rappelle que l'une des recommandations du CNE était de "*trouver une solution administrative à la gestion des trois principaux sites assurant à la fois une délégation de pouvoir dans des limites précises et un contrôle strict des dépenses engagées*". Le contrat d'établissement reconnaît que le souhait, émis par le CNE en 1991, de voir l'université améliorer sa gestion, n'a pu être réalisé. Il fait mention de la volonté de l'État de soutenir l'établissement dans les efforts entrepris afin de mieux "*anticiper, organiser, évaluer*" en développant les outils suivants : "*... renforcement des instruments modernes de gestion, ... élaboration de véritables tableaux de bord de l'établissement, ... redéfinition des relations entre les services centraux de l'université et les composantes, ... meilleur suivi des filières, ... gestion par objectifs*".

On verra que certaines réformes entreprises vont dans le sens des axes prioritaires mentionnés dans le contrat, même si des dysfonctionnements importants demeurent encore.

Dans ses méthodes de gestion, ses flux d'information, ses pôles de décision, l'UAG apparaît, en effet, aujourd'hui encore, organisée autour d'un principe centralisateur fort qui a présidé à sa création et à sa mise en place. L'université a créé des services centraux de gestion importants, relativement bien dotés en emplois et fonctionnellement incontournables, mais vivement critiqués pour leurs lenteurs, la lourdeur des procédures qu'ils imposent, leur mauvaise, voire leur absence, de communication.

1 - UNE CULTURE DE GESTION À AFFIRMER

Le manque de directives claires, l'absence de consignes (lors de l'installation dans le nouveau poste), la méconnaissance du rôle de chacun, auxquels s'ajoute, pour les personnels affectés dans les sites excentrés, le sentiment d'isolement et d'abandon, sont parmi les reproches le plus souvent adressés à la direction de l'administration. Une faiblesse du management des cadres administratifs en est un autre.

Les réformes en cours permettent toutefois de vérifier les avancées réalisées dans la perspective d'une gestion de l'université plus adaptée aux besoins de la communauté.

La création, il y a un an, d'un poste de secrétaire général adjoint chargé de la direction des ressources humaines, venu étoffer le secrétariat général, témoigne d'une prise de conscience de l'ampleur des questions à résoudre en matière de communication et d'information des personnels.

L'information des personnels et la politique de communication. L'éloignement des sites n'est pas de nature à faciliter les relations simples et directes entre la direction centrale et les responsables de ces sites. C'est pourquoi les initiatives de la secrétaire générale de se déplacer chaque mois en Martinique et en Guyane sont à encourager. Ces rencontres avec les personnels pourraient être plus efficaces encore si elles se tenaient sur un ordre du jour précis ; elles permettraient à la fois de mieux faire connaître les objectifs communs que se donne l'université, de recueillir les avis et d'aider à résoudre les problèmes qui se posent concrètement sur le terrain.

L'organisation toute récente de réunions de l'ensemble des responsables administratifs de l'université sous forme de visioconférence, jusqu'à présent peu utilisée, est de nature à faciliter les relations entre les personnes.

La formation des personnels. L'UAG, qui compte depuis de longues années un nombre important de personnels précaires et de catégorie C, a mis en place pour la première fois, un plan de formation continue d'envergure d'un montant de 700 000 F ; celui-ci s'articule autour des axes suivants :

- préparation aux concours administratifs (essentiellement de catégorie C) pour les personnels précaires ;
- formation permanente aux nouvelles technologies (bureautique, Internet, ...) ;
- formation lourde de tous les ordonnateurs, dans le cadre de la déconcentration, sur les règles comptables et financières, avec des intervenants du Trésor ;
- formation à la sécurité.

2 - UN CENTRALISME ENCORE PRÉSENT

On reproche à l'administration sa conception trop centralisatrice de la gestion. Il serait faux, pourtant, de penser qu'il y a d'un côté un pouvoir politique décentralisateur, et de l'autre une administration jacobine, hyper-centralisée. En fait, la culture centralisatrice est présente partout dans l'établissement, et pas seulement en Guadeloupe. Il n'est pas rare d'observer que certaines composantes transfèrent en interne cette même conception et l'appliquent à leur gestion. Ceux qui la critiquent, parfois à juste titre, la déclinent inconsciemment dans leur composante ou leur service : par exemple, tel directeur, qui dénonce le manque d'emplois IATOS pour sa composante, peut confier au cadre A la seule gestion des dossiers des enseignants et des IATOS, tandis qu'il s'occupe lui-même du patrimoine et de l'entretien des locaux, du budget et des heures de cours complémentaires. À cet égard, les entretiens ont permis de constater une fréquente incertitude dans la définition des fonctions politiques et administratives au sein même des composantes. Cette incertitude se superpose à la complexité des circuits au point que l'université aurait intérêt à mettre en place, structure après structure, dossier après dossier, procédure après procédure, des circuits de décision simples, rapides et efficaces, et à clarifier le rôle des uns et des autres.

3 - UNE ORGANISATION ENCORE INABOUTIE : LES CENTRES DE RESSOURCES INFORMATIQUES (CRI)

Trois centres de ressources informatiques (CRI) ont été créés en Guadeloupe, Martinique et Guyane. Le CRI de Guadeloupe intègre depuis peu en son sein le Service universitaire d'informatique de gestion (SUIG).

Le CRI de Martinique se compose de 7 personnes, celui de Guyane de 2 et celui de Guadeloupe de 8. Par ailleurs, en Martinique, des emplois de technicien informatique sont implantés dans les composantes. L'UAG utilise les logiciels de gestion NABUCO et APOGÉE.

Les CRI, comme les CUR, sont des exemples de mutualisation des moyens par site géographique. Cette démarche est à encourager.

Toutefois, ils sont aussi l'exemple de ce que les CUR ne doivent pas devenir : des centres autonomes avec peu de liens fonctionnels entre eux. En effet, si chaque CRI a manifestement à cœur de développer une politique informatique sur son site, le dialogue entre les 3 CRI est encore insuffisant. Surtout, il existe une commission informatique, définie par les statuts, qui n'a jamais fonctionné. Il est important de la remettre en position d'élaborer, à partir des demandes des CRI régionaux, une véritable politique d'établissement. Il serait alors possible d'effectuer une répartition des tâches, en spécialisant les équipes (réseaux, Internet, Intranet, développements spécifiques, maintenance, marchés publics...) qui, au total, ont des moyens humains particulièrement importants (8 ingénieurs de recherche, 2 ingénieurs d'études, 4 techniciens, 1 PRAG, 1 adjoint technique).

Le Centre de ressources informatiques constitue une avancée vers une gestion de proximité attentive aux réalités géographiques des sites. L'exemple du Service commun de documentation montre que l'université peut aller plus avant encore dans cette voie.

4 - UN EXEMPLE À SUIVRE : LE SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION (SCD)

Il est symbolisé par un pouvoir central fort, qui a su mettre en place les éléments nécessaires à un fonctionnement harmonieux de l'ensemble.

Une organisation budgétaire efficace. La directrice du SCD a préservé l'intégrité de son budget au sein de l'UAG, en ne contribuant que partiellement aux charges d'infrastructure (fluides et gardiennage au prorata des superficies), et dispose ainsi d'une relative aisance financière.

Grâce à la présence d'un cadre A, chargé notamment de la partie financière, la ventilation des crédits et leur utilisation sont très bien maîtrisées.

L'élaboration du budget repose sur de nombreuses concertations de septembre à novembre, entre les chefs de section et la direction du SCD. Son adoption fait l'objet d'un fort consensus. Pour son exécution, les conservateurs chefs de section disposent d'une délégation de signature pour les factures et les bons de commande provisoires (niveau 3 de NABUCO). L'engagement est ensuite validé par la direction du SCD (niveau 2). Les chefs de section ont, en outre, une délégation de signature pour tout le courrier administratif.

Une direction présente et à l'écoute. Des réunions régulières dans toutes les sections, de fréquents déplacements, y compris du cadre administratif, une accessibilité directe et rapide à la direction, l'utilisation systématique des TICE, permettent à cette organisation centralisée, où le pouvoir est clairement défini, de fonctionner parfaitement.

Il convient également de souligner le remarquable état des bâtiments occupés par le SCD, tant en Guadeloupe et Guyane qu'en Martinique, qui sont l'objet de soins attentifs et constants malgré les plages larges d'ouverture au public (60 h par semaine).

Un management exemplaire des ressources humaines. En ce domaine, le SCD a été également précurseur au sein de l'UAG, puisqu'il a mis en place une véritable politique de gestion des ressources humaines, (dans ce service, on sait qui fait quoi, on est exigeant sur les résultats, on délègue, on fait de la concertation, les cadres se voient confier des dossiers transversaux, ce qui leur permet de dépasser les seuls problèmes de leur site, un plan de formation a été mis en place depuis quelques années, couronné par d'importants succès des contractuels du SCD aux concours de magasinier et d'OEA).

III - LA GESTION FINANCIÈRE

1 - UNE SITUATION FINANCIÈRE PRÉOCCUPANTE

La remarquable note de synthèse de l'agent comptable, sur la gestion financière et comptable de l'UAG, transmise dans le rapport d'évaluation interne, pose crûment les problèmes auxquels les responsables de l'université sont confrontés : la charge importante que représentent les frais de personnels (soit 36% du budget de fonctionnement), peu de crédits d'investissement (12% du budget global), et des écarts entre les réalisations et les prévisions de dépenses supérieurs à 20% . On note cependant une correction très nette à partir de l'exercice 2000 des dysfonctionnements de la gestion financière : un retour à des prévisions budgétaires plus réalistes, une mutualisation d'une partie des réserves pour des projets d'intérêt commun, une pratique des ressources affectées plus conforme à la règle, une mise à plat des critères de répartition des crédits entre les composantes.

Le poids considérable des charges de personnel sur le budget. Il s'agit à la fois des charges induites par les personnels contractuels recrutés pour pallier le déficit en emplois IATOS et de bibliothèque et des charges supplémentaires d'enseignement.

Le tableau ci-dessous permet d'avoir une vision synthétique de ce poste de dépenses :

Coût des personnels en 2000 réparti par catégorie : contractuels et heures complémentaires d'enseignement

	Personnel contractuel	Heures complémentaires enseignement	Total
Coût brut	15 858 002,82 F	13 530 514,94 F	29 388 517,76 F
Subvention CNASEA	-4 219 911,36 F		
Coût net	11 638 091,46 F	13 530 514,94 F	25 168 606,40 F
Coût en % par catégorie	46%	54%	
Coût en % personnel/fonctionnement (brut)			37%
Coût en % personnel/fonctionnement (net)			31%
Coût en % personnel/totalité du budget de l'UAG			27,40%

Les charges en personnel (25 000 000 F) dépassent la seule dotation SANREMO (24 000 000 F en 2000, IUT compris). Le déficit potentiel/charges d'enseignement reconnu par SANREMO s'élève à 6 453 016 F (soit un peu plus de 25 000 heures), alors que l'UAG en dépense le double.

Des efforts ont été entrepris par la présidente et le Ministère pour réduire le nombre des contractuels :

- le Ministère a créé 52 emplois d'IATOS au cours des 4 dernières années ;
- la présidente de l'université a, avec succès, amorcé un mouvement visant à transférer vers une structure associative d'insertion extérieure à l'UAG les personnels contractuels chargés de l'entretien des espaces verts et des locaux (50 personnes) ; ce mouvement devrait se poursuivre sur les autres sites. Ce dispositif ne concerne pas les personnels sous contrat - emploi consolidé (33 équivalents temps plein). De toute manière, l'ensemble des salaires des personnels hors statut pèse toujours sur le budget de l'établissement

Il est évident - et l'université en est consciente puisqu'elle s'est engagée dans une politique de réduction de l'emploi précaire - que le poids des charges en personnel handicape lourdement les capacités financières de l'établissement, notamment en matière d'investissement et d'entretien du patrimoine immobilier. Une réflexion plus approfondie sur les fonctions à couvrir prioritairement devrait la conduire à proposer au Ministère les créations d'emplois qui lui paraissent indispensables, et à sous-traiter certains actes de gestion.

La pratique de la surestimation des recettes. Jusqu'au budget primitif 2001, l'UAG avait (et cela depuis plusieurs années) surestimé ses recettes de plus de 7 MF. Ce procédé visait à faire "adopter politiquement" le budget en Conseil d'administration. En pourcentage, ces 7 MF représentaient moins de 10% des recettes totales de l'université et, qui plus est, la consommation annuelle des crédits étant inférieure aux recettes, cette pratique n'épuisait pas, au bout du compte, les réserves, qui sont de l'ordre de 12 MF (ce qui est toutefois très peu). Quoi qu'il en soit, cette méthode, qui revenait à présenter un budget où les recettes sont surestimées, n'était pas saine. Cependant, il est à noter que la première décision budgétaire modificative a ramené la situation du budget 2002 à celle des années précédentes.

La réorganisation de la procédure budgétaire devrait, dans l'avenir, réduire le nombre important de documents budgétaires soumis au Conseil d'administration : à titre d'illustration, et pour la seule année 2000, ce sont cinq documents (budget primitif + 4 décisions budgétaires modificatives, la dernière adoptée en décembre) qui ont été présentés en conseil.

Une agence comptable et des services financiers opérationnels. L'agence comptable et les services financiers ont manifestement pris la mesure de l'université, et commencé à mettre en œuvre le dispositif technique nécessaire à la réussite de la nouvelle politique de déconcentration. La qualité des analyses financières, développées notamment à l'occasion des réunions du Conseil d'administration et de la Commission des moyens, en est la preuve.

Ce service s'est résolument engagé dans la déconcentration de la gestion financière, même si l'agent comptable déplore l'insuffisance de cadres compétents dans les composantes pour accompagner cette mesure :

- 18 niveaux 2 ont été créés dans NABUCO ;
- les responsables de niveau 3 auront prochainement une délégation de signature ;
- une formation lourde de tous les ordonnateurs a été mise en place avec le concours de la Trésorerie générale.

On peut toutefois penser qu'une meilleure organisation des missions dans les UFR, les services communs, les CUR, les instituts, permettraient de mieux utiliser les ressources en personnel et de dégager des cadres compétents, et en nombre suffisant, pour mettre en œuvre cette déconcentration.

Il n'existe pas, au moment où cette évaluation est menée, de cellule de marchés publics. Cette création, absolument nécessaire dans une université dont le budget global dépasse les 100 MF, est envisagée pour la prochaine rentrée.

Il n'existe pas encore de procédure de contrôle de gestion à l'UAG. La réalisation d'un tableau de bord est en cours de réalisation : il regroupera diverses informations financières, comptables et de gestion et sera alimenté par des extractions du logiciel NABUCO.

Un service technique immobilier à construire. Mis à part les constructions récentes d'U 2000 et certains bâtiments comme le SCD en Martinique et en Guyane, l'état du patrimoine de l'UAG est assez critique. Les étudiants et les enseignants, comme les personnels administratifs, travaillent parfois dans des conditions matérielles inadmissibles.

Cet état de fait est dû à 2 facteurs essentiels : l'insuffisance manifeste des crédits de maintenance, et l'absence de véritables services techniques dans les divers sites (soit plus de 50 000 m² construits), qui ne permettent pas la maintenance nécessaire des bâtiments soumis à une intense altération climatique. On peut s'étonner qu'aucune création d'emploi, parmi les 52 créations récentes obtenues dans le contrat quadriennal, n'ait été prévue dans le domaine d'activité du bâtiment.

Pour l'instant, le service immobilier comprend 4 personnes : un IGR, un IGE (poste occupé par le directeur du patrimoine), un technicien en Guyane, un PLP2 (architecte de formation). En outre, la présidente a désigné un chargé de mission pour les questions de patrimoine.

La complexité de la situation patrimoniale de l'université et l'ampleur des travaux à entreprendre nécessiteraient un renforcement important du service en personnels d'encadrement, capables d'écoute et de dialogue avec l'ensemble des composantes et les cadres administratifs chargés au quotidien de la maintenance du patrimoine. Il faudrait également prévoir l'affectation, sur chaque campus, d'équipes de 3 à 4 professionnels chargés de la maintenance immobilière quotidienne, sous la direction du cadre administratif du CUR.

L'ÉMERGENCE DE
LA RECHERCHE :
UNE RÉELLE AVANCÉE

I - APPRÉCIATION GÉNÉRALE

Dans les objectifs de son contrat 1998-2001 comme dans ses documents plus récents de cadrage politique, l'UAG a clairement signifié la priorité qu'elle accordait à l'effort de recherche et son souci de mieux adosser la formation sur un potentiel de compétences identifié et évalué. Pour construire cette politique, l'université a indéniablement tenu compte des critiques formulées par le CNE en 1991 et, plus récemment, par la MSU. Le premier constat est en tout cas celui d'une évolution très positive, essentiellement aux Antilles. Il ressort de l'analyse de l'évolution du nombre et de la distribution des formations reconnues, de la production scientifique et de la formation doctorale.

Aperçu d'ensemble.

Le potentiel de recherche peut être d'abord apprécié en considérant le nombre et la répartition par discipline des laboratoires reconnus par le Ministère (cf. tableaux ci-après).

Aujourd'hui, dix-neuf équipes de l'UAG sont reconnues et contractualisées, auxquelles on peut ajouter 15 équipes soutenues par le Conseil scientifique. Leur distribution par direction scientifique est donnée dans le tableau suivant :

Les équipes de recherche de l'UAG, par direction scientifique

Direction scientifique (DS)	Nombre d'enseignants-chercheurs en 2001
DS 1 (mathématiques et informatique)	39
DS 2 (physique et sciences de l'ingénieur)	20
DS 3 (sciences de la terre et de l'univers)	17
DS 4 (chimie)	19
DS 5 (biologie, médecine, santé)	35
DS 6 (sciences de l'homme et humanités)	65
DS 7 (sciences de la société)	65
TOTAL	260

Les formations contractualisées peuvent être réparties en deux grands sous-groupes (9 en DS6 et DS7 ; 10 dans les autres DS), à raison de 12 en Guadeloupe, 6 en Martinique et 1 seulement en Guyane.

Le potentiel en enseignants-chercheurs est de l'ordre de 150 en Guadeloupe, 100 en Martinique et 10 en Guyane, pour un total d'environ 260.

On ne compte qu'une UPRESA du CNRS en Martinique (le Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe - CRPLC) et une seule équipe UAG-INSERM (l'Équipe de recherche en épidémiologie périnatale et pathologies génétiques - EREPPG), en Guadeloupe. Un projet d'UMR "Connaissances des produits végétaux tropicaux et valorisations", associant, en Guadeloupe, l'UAG, l'INRA et le CIRAD, est très avancé.

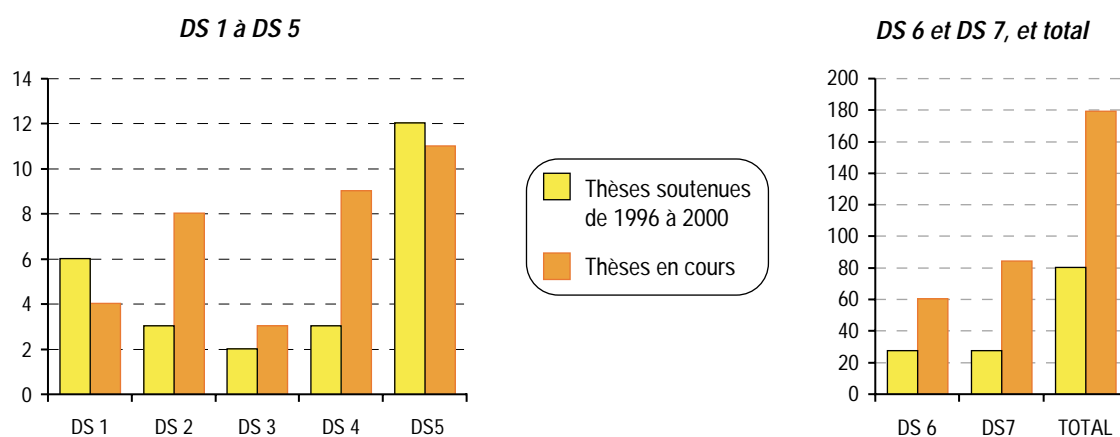
Les équipes de recherche de l'université

DS*	Type d'équipe	Nom de l'équipe	Sigle
1	EA 2431	Groupe de recherche en mathématiques	GRM
1	EA 2433	Reconnaissance, apprentissage et perception intelligente à partir de données	RAPID
1		Traitement de l'information : vision, imagerie, apprentissage	TRIVIA
2	EA 2432	Groupe de technologie des surfaces et interfaces	GTSI
2	EA 924	Groupe de recherche sur les énergies renouvelables	GRER
2		Laboratoire "mécanique, matériaux, environnement"	LMME
2		Laboratoire de traitement du signal et modélisation de machines	LTSMM
2		Centre de recherche appliquée de Kourou	CRACK
3	EA 923	Laboratoire de physique de l'atmosphère tropicale	LPAT
3		Laboratoire de micropaléontologie, sédimentologie, stratigraphie, néotectonique	LMS2N
3		Équipe de recherche sur les risques telluriques	ERRT
4	EA 925	Chimie de la matière végétale, connaissance et valorisation	COVACHIM
5	EA 2434	Groupe de recherche sur les manifestations neurologiques liées au HTLV-1	GRNPH
5	EA 2435	Équipe de recherche en épidémiologie périnatale et pathologies génétiques	EREPPG
5	EA 926	Dynamique des écosystèmes caraïbes et biologie des espèces inféodées	DYNECAR
5	JE 2188	Parasitologie et mycologie médicales	PMM
5		Groupe de recherche en pathologie ostéo-articulaire et tropicale	GREPOT
5		Adaptation au climat tropical et exercices	ACTE
6	EA 2436	Groupe de recherche et d'étude des littératures et civilisations de la Caraïbe et des Amériques noires	GRELCA
6	EA 2437	Centre d'étude des littératures et civilisations de l'Amérique anglophone	CELCAA
6	EA 929	Archéologie industrielle et patrimoine	AIP
6	EA 929	Géographie, développement, environnement de la Caraïbe	GEODE
6		Centre de recherche en littérature générale comparée	CRELIC
6		Centre d'études et de recherches appliquées en littératures étrangères et comparées	CERALEC
6		Groupe d'étude et de recherche en espace créolophone	GEREC
6		Centre de recherche et d'études sur les disciplines de la communication et l'information scientifique et technique	CREDIST
6		Centre antillais de recherches et de documentation historiques	CARDH
6	EA 2438	Laboratoire d'économie appliquée au développement	LEAD
7	EA 2439	Centre de recherches et d'études juridiques sur l'environnement, le tourisme et l'aménagement	CREJETA
7	EA 2440	Centre d'étude et de recherche en économie, gestion, modélisation et informatique appliquée	CEREGMIA
7	EA 927	Centre d'études et de recherches caribéennes	CERC
7	EA 930	Centre d'analyse géopolitique et internationale	CAGI
7	UPRES-A8053	Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe	CRPLC
7		Centre d'étude et de documentation européennes	CEDE
7		Centre d'études et de recherches juridiques en droit des affaires	CERJDA

* Direction scientifique

La dynamique et le potentiel de recherche peuvent être appréciés par l'analyse du nombre de thèses soutenues entre 1996 et 2000, et, simultanément, du nombre de thèses en cours :

Évolution du nombre de thèses par DS, de 1996 à 2000



On observe en effet une augmentation du nombre de thèses préparées à l'UAG. Il est significatif que, pour les sciences exactes, le nombre de thèses en cours soit plus élevé en DS 2 et DS 4 que le nombre de thèses soutenues sur la période 1996-2000. Le nombre de thèses en préparation par HDR est ainsi proche de 1 en DS 2 et DS 4, alors qu'il reste faible en DS 1 (0,3), en DS 3 (0,4) et en DS 5 (0,5).

Les taux très supérieurs en DS 6 (3) et DS 7 (2) traduisent, sans surprise, une autre culture. Observons cependant que le nombre significativement plus élevé, en DS 6 et DS 7, de thèses en cours, comparativement au nombre de thèses soutenues entre 1996 et 2000, traduit probablement un gain d'attractivité de ces disciplines.

Le nombre de thèses financées reste faible, de l'ordre de 25 % (36 pour 162 en cours), cette proportion étant plus forte en sciences exactes et naturelles (60 %, soit 18 pour 31) qu'en DS 6 et DS 7 (18 pour 131) :

Financement des thèses en cours, par division scientifique

DS	Nature de la bourse					Total
	Allocation MENRT	Région	ADEME	CIFRE	Autres	
DS 1		1				1
DS 2	1	1	2	1	1	6
DS 3						
DS 4	2	4	1		1	8
DS 5	2	1				
DS 6	1				6	7
DS 7	8				3	11
TOTAL	14	7	3	1	11	36

Si la ventilation des allocations MENRT favorise les équipes de DS 6 et DS 7 (10 sur 15 pour les thèses en cours), en revanche, les bourses régionales (5 en Guadeloupe, 1 en Guyane) comme les bourses ADEME (4) et CIFRE (1) ne se portent que sur les laboratoires de sciences exactes et naturelles.

On voit globalement se dessiner, à la faveur de la création de l'école doctorale et de l'augmentation des possibilités de financement des thèses sur le dernier contrat, l'ébauche d'une politique d'établissement. Ainsi, la quasi-totalité des allocations MENRT (6 en 2001) comme des bourses régionales a bénéficié à des équipes reconnues.

Ce résultat est à porter au crédit de la politique de l'école doctorale et de l'université, alors que l'on peut légitimement s'interroger, compte tenu de ses moyens, sur l'efficacité d'une école doctorale unique regroupant l'ensemble des acteurs de la recherche et confrontée à la diversité des programmes de recherche et de formation.

Au-delà de la croissance du nombre de thèses soutenues et du nombre de doctorants, l'examen des équipes par secteur disciplinaire souligne à l'évidence la claire évolution de la situation des laboratoires de recherche depuis 1991.

II - LES ÉQUIPES DE SCIENCES EXACTES ET NATURELLES ET DE MÉDECINE

1 - LES SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

La recherche en sciences exactes, en Guadeloupe, est exemplaire de la manière dont l'UAG a su passer d'un état jugé très fragile, "*dispersion des implantations et des moyens*", "*absence de toute politique coordonnée*", à une situation riche de véritables points d'ancrage pour l'avenir, avec un éventail resserré de thématiques et de laboratoires.

On retrouve, dans l'analyse de la politique de recherche en sciences exactes, les tendances qui seront soulignées dans l'évaluation des formations dans les mêmes disciplines. La dérivée est particulièrement positive en physique et chimie, le potentiel de développement restant important en mathématiques-informatique. En revanche, l'évolution en sciences de la terre et de l'univers est plus contrastée et suscite plus d'interrogations.

Ce bilan est d'autant plus remarquable que ces disciplines sont confrontées, en Guadeloupe, à des problèmes cruciaux de locaux, qui hypothèquent aujourd'hui trop fortement le développement des sciences expérimentales.

On doit souligner la part prise dans cette évolution par la politique conduite par la direction de l'UFR, via notamment des recrutements judicieux prenant mieux en compte les critères de recherche, sur des priorités affichées. Ainsi, pour les recrutements opérés durant les quatre dernières années, les 6 professeurs sont originaires de métropole, et 22 des 27 maîtres de conférences y ont été formés, ce qui indique le souci d'éviter l'auto-recrutement.

La recherche au sein de la Faculté des Sciences exactes et naturelles est organisée aujourd'hui au sein de 7 équipes reconnues par le Ministère, relevant de 5 directions scientifiques (DS 1 à DS 5), auxquelles il convient d'ajouter trois formations soutenues par le Conseil scientifique de l'université et deux programmes pluri-formations. Avec une centaine de permanents, ces laboratoires concentrent 40% des effectifs de l'UAG, dont 45% des HDR.

Les mathématiques (DS 1) : un pôle traditionnel. Le Groupe de recherche en mathématiques (GRM, EA 2431) est, avec près de 30 permanents, un des pôles traditionnellement forts en sciences exactes, sur des thématiques de recherche bien ciblées. La deuxième formation associée, Reconnaissance, apprentissage et perception intelligente à partir de données (RAPID, EA 2433), a aujourd'hui une taille sous-critique.

Le projet visant à mettre en exergue un groupe de recherches en informatique et mathématiques appliquées doit être l'occasion d'opérer une réorganisation pertinente au sein du département Mathématiques - informatique de la Faculté, et, par là, d'accroître l'attractivité de ces disciplines.

Les équipes de physique (DS 2) : une évolution positive. Deux laboratoires reconnus relèvent de cette direction scientifique sur des créneaux spécifiques, le Groupe de recherches sur les énergies renouvelables (GRER, EA924, 9 permanents), et le Groupe de technologie des surfaces et interfaces (GTSI, EA2432, 5 permanents).

Le GRER, sur une problématique bien en phase avec l'environnement géographique (thermique de l'habitat, vieillissement des matériaux en milieu tropical humide), doit veiller, au-delà de son activité contractuelle, à améliorer son taux de publications.

Le GTSI se caractérise par une évolution très positive ces dernières années, avec le développement de projets de recherche en tribologie prenant appui sur des équipements très performants de microscopie électronique. La qualité de sa production scientifique et son expertise dans la caractérisation physico-chimique des matériaux doivent le conduire à jouer un rôle important dans la mise en place d'une politique régionale et internationale (Caraïbes et Amérique latine) dans ce domaine.

Ce laboratoire, dans son évolution, répond aujourd'hui aux critères qui pourraient justifier d'un soutien du CNRS.

Les sciences de la terre et de l'univers (DS 3). Le laboratoire de Physique de l'atmosphère tropicale, (LPAT, EA 923, 11 permanents), seule formation reconnue de cette direction scientifique, réunit, sur ce créneau, un potentiel de compétences et d'équipements qui lui confère un rôle d'expertise important pour la région. Les projets CPER, portés par le LPAT dans le cadre du pôle "Risques naturels", concernent l'étude des facteurs influençant la trajectoire des ouragans, et les "Risques liés à la présence d'aérosols" traduisent éloquemment l'importance du domaine couvert par le laboratoire, aux Antilles même, dans la grande région caraïbe, voire aux États-Unis.

La forte implication du laboratoire dans le DEA "Environnement tropical et valorisation de la biodiversité" en conforte le caractère pluridisciplinaire, et doit être soulignée.

En revanche, la position des sciences de la terre apparaît beaucoup plus fragile. Elle l'est aussi en pédagogie et du point de vue des formations. Les liens avec l'Institut de physique du globe sont inexistantes.

La taille des équipes, comme leur dynamisme en recherche, ne leur permettent pas de tabler sur une possible reconnaissance par le Ministère, qu'il s'agisse du laboratoire de Micropaléontologie, sédimentologie, stratigraphie, néotectonique (LMS2M) - 3 permanents - et de l'Équipe de recherche sur les risques telluriques (ERTT, 2 permanents). La logique ici est de trouver les conditions d'un rapprochement avec le LPAT au sein du pôle "Risques naturels" pour reconstruire un projet porteur d'enseignement et de recherche.

La chimie (DS 4) : l'espoir d'une UMR inter-organismes. L'ensemble de la recherche en chimie est regroupé au sein du laboratoire "Chimie de la matière végétale : connaissance et valorisation" (EA925, 19 permanents).

Ce laboratoire, dont l'activité est axée sur la connaissance chimique, biochimique et physiologique de la matière végétale et sa valorisation, procède d'un regroupement réalisé en 1998. L'importance de cette thématique pour les Antilles imposait qu'un rapprochement structurel fort s'opère entre l'UAG, l'INRA et le CIRAD, conduisant à un projet séduisant de création d'UMR tripartite "Connaissance des produits végétaux tropicaux et valorisation".

L'objectif de l'UMR est de contribuer à l'amélioration des connaissances scientifiques et techniques pour aider à un développement intégré et durable des technologies d'agro-transformation, dans les zones tropicales caraïbes.

Le caractère exemplaire de cette démarche doit être souligné.

Les sciences de la vie (DS 5). Pour les sciences de la vie, le seul laboratoire reconnu en Guadeloupe et relevant de l'UFR SEN est le DYNECAR - Dynamique des écosystèmes caraïbes et biologie des espèces inféodées, (EA 286). Le laboratoire est bien organisé, relativement bien équipé, et surtout il bénéficie d'un avantage considérable sur les laboratoires métropolitains travaillant sur les mêmes sujets : la disponibilité sur place du matériel biologique.

Son emménagement dans de nouveaux locaux va faciliter une reconfiguration des équipes en fonction de leurs projets scientifiques et permettra d'accueillir dans des conditions plus favorables les étudiants du second cycle de biologie et du DEA "Environnement tropical et valorisation de la biodiversité", porté par le laboratoire, les autres laboratoires d'accueil étant offerts par l'INRA, le CIRAD, l'Institut Pasteur. Par rapport à ces organismes, l'université reste le parent pauvre.

Enfin, un projet intéressant de culture en masse des bivalves à Marie-Galante constitue une valorisation intéressante de leur recherche.

2 - LA RECHERCHE MÉDICALE

Seules trois des équipes rattachées à la l'UFR des Sciences médicales ont été reconnues par la Direction de la Recherche du Ministère (DS 5) dans le dernier contrat quadriennal 1998-2001 : le Groupe de recherche sur les manifestations neurologiques liées au HTLV-1 (GRNPH , EA2434, Martinique), l'Équipe de recherche en épidémiologie périnatale et pathologies génétiques (EREPPG, EA 2435, Guadeloupe) et l'Équipe Parasitologie et mycologie médicale (EPMM, JE 2188, Guyane). Une analyse plus complète permet d'apprécier l'existence d'un plus grand potentiel de recherche médicale, en Martinique et Guyane notamment.

En Guadeloupe. L'EREPPG, initialement unité de recherche de l'INSERM, a été fragilisée par les décès de ses directeurs successifs, événements qui ont conduit à l'éclatement de la structure qui comportait deux équipes, l'une hospitalo-universitaire, dédiée à une recherche clinique en épidémiologie, et l'autre à une recherche plus fondamentale ; cette deuxième équipe a temporairement intégré l'unité INSERM 457, localisée à Paris.

L'avenir de l'équipe INSERM est aujourd'hui incertain. Il s'agit cependant d'un groupe conséquent, qui possède des moyens matériels et humains appréciables, comportant des chercheurs et ingénieurs bien formés, et un équipement de qualité. Ce groupe travaille essentiellement sur une maladie fréquente aux Antilles, la drépanocytose. Cette maladie hématologique, grave et héréditaire, qui touche les populations noires, constitue aux Antilles un problème important de santé publique.

Cette équipe, qui collabore avec l'Institut Pasteur, constitue certainement le socle le plus solide sur lequel la recherche biomédicale du site puisse s'appuyer. Dans le cadre du nouveau contrat quadriennal, il serait important de réunir à nouveau l'équipe INSERM et l'équipe hospitalo-universitaire pour présenter une demande plus crédible d'UMR.

En Martinique. S'agissant du GRNPH, les experts du Ministère ont donné un avis favorable sur sa reconnaissance, en recommandant toutefois un recentrage des sujets, vu le petit nombre de personnes impliquées. Cette équipe peut faire état d'un bon niveau de publications, malgré les difficultés rencontrées (manque de locaux, distance du centre de documentation, pas d'accès à l'Internet, implication des praticiens dans la prise en charge des patients dans un contexte de sous-effectif).

Enfin, on doit citer le potentiel que représente, en Martinique, une équipe émergente en virologie-immunologie. Ce petit groupe bénéficie de locaux modernes et bien équipés, situés au niveau du bâtiment de l'établissement de transfusion sanguine. La localisation du laboratoire permet une synergie entre, d'une part, les activités de virologie transfusionnelle, source de données épidémiologiques, et, d'autre part, les activités de virologie hospitalières pratiquées pour les services du CHU. L'ambition de cette équipe en cours de structuration est de constituer à terme, pour la région Caraïbe, un observatoire des virus connus ou émergents et des pathologies associées. Les efforts actuels se concentrent sur la rétrovirologie, compte tenu de l'importance, aux Antilles et en Guyane, des infections à VIH et HTLV-1 (notamment, sur la paraparésie spastique tropicale liée à HTLV-1, en collaboration avec le service hospitalo-universitaire de neurologie).

En Guyane. L'équipe de parasitologie et mycologie médicale a été reconnue comme Jeune équipe (JE 2188) en 1998. Cette équipe de taille modeste (un seul hospitalo-universitaire de rang A parasitologue, arrivé en 1996, assisté d'un enseignant-chercheur MCU-PH depuis 1997, avec le soutien d'un technicien ATOS pour l'enseignement et la recherche) a contribué à la création d'un service hospitalo-universitaire en octobre 2000 au Centre hospitalier de Cayenne. Son expertise en médecine tropicale est attestée par une production scientifique régulière et de bon niveau. Cette équipe ambitionne d'être reconnue comme Équipe d'accueil en "Épidémiologie des endémies parasitaires tropicales", en affichant une volonté de partenariat entre l'UFR des Sciences médicales de l'UAG, l'Institut Pasteur, l'IRD et l'antenne de Guyane du Muséum d'histoire naturelle (MHN). La recherche récente de cette synergie, qui s'est traduite aussi par la définition de projets partagés dans le cadre du CPER, est le préalable nécessaire au projet de création d'un "Institut universitaire des sciences tropicales" en Guyane.

L'Institut Pasteur a, par ailleurs, des collaborations suivies avec les médecins réanimateurs de l'hôpital de Cayenne, notamment sur la dengue, maladie endémique en Guyane.

D'une manière générale, l'Institut Pasteur doit être davantage impliqué dans les programmes de formation, notamment par la recherche, des étudiants en médecine et biologie.

III - LA RECHERCHE EN STAPS

Une Jeune équipe (JE 1977 – Adaptation motrice et environnement caribéen) a été reconnue en 1996. Le laboratoire s'intitule aujourd'hui ACTE (Adaptation au climat tropical et exercices) et est organisé en deux départements : Physiologie et Sciences humaines. Le département de Physiologie s'intéresse à l'adaptation à l'effort en climat tropical, notamment des sujets porteurs du trait drépanocytaire, c'est-à-dire transmetteurs sains de la mutation d'un des gènes de l'hémoglobine (gène beta-globine), responsable de la drépanocytose, ou anémie falciforme. Cette maladie est fréquente chez les populations noires originaires d'Afrique et son étude est pertinente aux Antilles, où elle pose un problème de santé publique important, puisqu'elle toucherait 10% de la population. Pour ce projet, une collaboration est engagée avec l'équipe INSERM du CHU, dont c'est l'un des thèmes de recherche principaux, ainsi qu'avec l'Institut Pasteur.

Le laboratoire accueille aujourd'hui 13 DEA et 5 doctorants. Les projets du laboratoire des Sciences de la vie sont axés sur :

- l'évaluation des activités physiques en climat tropical, et l'incidence de ce dernier sur la santé et la performance ;
- la relation entre porteur du trait drépanocytaire et activité physique.

Des thèmes annexes de biomécanique sont également développés. Le département des Sciences humaines s'intéresse aux études des effets du contexte socio-culturel et ethnologique (bilinguisme – langage) sur les relations entre le langage et la motricité, les systèmes de formation, ainsi que la psychologie de l'apprentissage moteur et de la performance. Une demande de reconnaissance vient d'être soumise au Ministère.

IV - LA RECHERCHE EN LETTRES

La recherche littéraire dépend de l'unique école doctorale, pluridisciplinaire et multisite, de l'UAG. Elle ne possède qu'un seul DEA, "Caraïbe, Amériques latine et du Nord", qui est à large spectre (littérature, linguistique, anthropologie, ethnologie, géographie, histoire), avec 170 inscrits. Il existe très peu de relations avec les grands organismes et avec les instances régionales de la recherche, sauf en Guyane avec l'IRD qui présente des compétences en socio-linguistique, et avec lequel existe un intéressant projet d'URA "Étude du comportement de l'homme en milieu forestier et fluvial" (géographie, anthropologie, linguistique).

La recherche en lettres et sciences humaines a fait des progrès depuis l'évaluation de 1991, mais reste modeste et plus éclatée que la recherche en sciences. On note cependant que plus de la moitié des doctorants inscrits par an (200) le sont en sciences humaines et sociales. Les centres de recherche sont très majoritairement implantés en Martinique (6 contre 2 en Guadeloupe et aucun en Guyane).

GÉODE et AIP : des équipes fédérées de géographes et d'historiens. Il y a d'abord les enseignants-chercheurs qui travaillent sur la Caraïbe en anthropologie, histoire et géographie, et sont fédérés dans l'EA 929. Centré sur le campus de Schœlcher, ce groupe réunit 18,5 enseignants-chercheurs permanents : géographes de GÉODE Caraïbe (le Centre de recherche géographie, développement, environnement de la Caraïbe) ; historiens : ceux qui appartiennent au groupe Archéologie industrielle et patrimoine, mais aussi ceux qui sont membres du Centre antillais de recherche et de documentation historique (CARDH).

L'ensemble a produit 58 articles et ouvrages en cinq ans, 22 communications et 31 publications diverses.

Les géographes font preuve d'un dynamisme à souligner : 11 contrats de recherche ou d'expertise conduits. Ils sont impliqués dans l'aménagement (notamment le schéma régional d'aménagement de la Martinique), mais aussi dans des actions liées à l'environnement et, en cela, ils s'associent aux équipes scientifiques. Leurs programmes de recherche s'articulent autour de deux orientations principales : organisation des territoires et dynamiques socio-spatiales, d'une part, animée par le directeur de l'équipe ; problématiques environnementales, d'autre part, conduite par une MCF avec HDR installée en Guadeloupe. 23 doctorants sont encadrés. 4 thèses ont été soutenues depuis 1997.

L'essentiel des historiens se retrouve au sein de l'AIP, qui est l'autre volet dynamique de GÉODE. La thématique est articulée autour de l'architecture et du patrimoine, avec notamment la mise en œuvre d'un intéressant inventaire d'archéologie industrielle des "habitations". La perspective est pluridisciplinaire, l'activité contractuelle importante, avec l'UNESCO, mais aussi localement avec les DRAC. Le CARDH traite de questions plus générales. Il est également situé à Schoelcher. Le départ de son responsable a quelque peu affecté son rendement, mais ce groupe organise néanmoins un colloque par an sur l'histoire de la Caraïbe. Au total, les historiens participant à GÉODE et l'AIP font preuve d'un réel dynamisme : 19 publications, 18 communications, 5 thèses soutenues.

Les équipes de langue et littérature. L'autre ensemble, moins structuré, centré sur la littérature et la langue, juxtapose un nombre d'équipes plus important dans un dispositif qui devra sans doute trouver plus de lisibilité à l'occasion du prochain contrat. Il est à noter que ces équipes ont fourni à l'expertise une auto-évaluation très insuffisante, quand elle n'était pas inexistante, accompagnée de documents lacunaires, et en tous cas incomplets, dont les informations n'ont pu être corrigées qu'à l'issue de la rédaction du pré-rapport qui a servi de base à la discussion entre le CNE et l'université :

- **le GRELCA** (Groupe de recherches et d'études des littératures et des civilisations de la Caraïbe et des Amériques noires), fondé en 1988 et situé à Schoelcher, qui se consacre aux littératures francophones et caribéennes comparées (11 enseignants-chercheurs au total, dont 3 HDR, 70 publications en 5 ans), est l'équipe d'accueil retenue par la MSU lors de la dernière contractualisation. Cette équipe, active, comptabilise 12 thèses soutenues en cinq ans ;

- **le GEREC** (Groupe d'études et de recherches en espace créolophone), est plus ancien. Principalement implanté à Schoelcher, mais présent aussi en Guadeloupe et en Guyane, il a été créé en 1975 et se consacre plus particulièrement à la culture (notamment, la civilisation et l'histoire) et surtout à la langue créole (grammaire, lexicologie, dictionnaire des néologismes). Un conflit parmi les créolistes a fait perdre à ce groupe son statut d'EA lors de la dernière contractualisation. Doté d'un potentiel certain (18 chercheurs, dont 3 HDR) et de publications nombreuses (environ 98 en cinq ans), il comptabilise un nombre croissant de soutenances de thèses : 5 en cinq ans. Il retrouverait probablement son statut d'EA s'il pouvait afficher une plus grande cohérence d'équipe et une meilleure visibilité internationale de ses publications ;

- **le CERC** (Centre d'études et de recherches caribéennes, ER en 1986, EA 927 depuis 1991), réunit 15 enseignants-chercheurs, et a produit 5 thèses et 30 publications en 5 ans. C'est le grand centre de recherche littéraire de Fouillole. Ce centre pluridisciplinaire fédère, sous la direction d'un hispaniste, des approches littéraires, linguistiques, sociologiques, anthropologiques et historiques orientées vers la civilisation et l'écriture, englobant les changements sociaux, les stratégies identitaires dans la Caraïbe et l'Amérique. Actif sur le volet partenarial, le CERC participe à la valorisation du patrimoine, notamment à la création de maisons-musées. Il a surtout la charge du DEA littéraire, qu'il anime à la satisfaction des équipes d'accueil. Ce DEA, conçu initialement dans une perspective civilisationniste (à l'image de celui de l'HEAL), s'est ouvert aux sciences du langage et aux littéraires ;

- **le CELCAA** (Centre d'étude des littératures et civilisations de l'Amérique anglophone, EA 2437) est installé sur le campus de Schoelcher. Restructuré en 1996, ce centre, dont les thématiques sont très larges et pluridisciplinaires, réunit désormais les linguistes et les britannistes du département des études anglophones. Il compte ainsi 11 enseignants-chercheurs dont 3 HDR et affiche au total 53 publications en 5 ans. Il a noué des liens avec des équipes extérieures, américaines ou métropolitaines. Depuis l'habilitation renouvelée à mi-parcours, le nombre de doctorants inscrits est en croissance.

• **le CERALEC** (Centre d'études et de recherches appliquées en littératures étrangères et comparées) est, sur le campus de Schœlcher, un ancien centre d'anglicistes qui a perdu son statut d'EA, son personnel et son objectif. Équipe de l'université, ce centre est en restructuration autour d'une littérature comparée heureusement conçue comme associant la Caraïbe, les littératures américaines et les littératures européennes ; il anime des colloques annuels et participe à des actions avec d'autres équipes.

Le bilan de l'ensemble de ce dispositif montre des avancées depuis la dernière évaluation de la MSU, mais il apparaît aussi qu'un remodelage pour une meilleure visibilité est sans doute nécessaire pour éviter les doublons et un éparpillement déjà signalé en 1991, et qui demeure.

V - LA RECHERCHE EN DROIT ET EN ÉCONOMIE

La recherche en droit constitue l'un des pôles de tradition de la recherche à l'UAG. Elle est évidemment plus présente en Martinique qu'en Guadeloupe, où le développement est plus hésitant.

1 - LES TROIS CENTRES DE MARTINIQUE

La faculté y est structurée en trois centres de recherche principaux, articulés sur les filières et les DEA. Ce schéma d'organisation est très positif (pas d'éparpillement), mais l'histoire de la faculté explique des différences de développement très marquées.

La seule équipe CNRS de l'université : le CRPLC (Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe) est en effet le seul centre reconnu par le CNRS (UPRE SA 8053) et accueillant des chercheurs CNRS (4).

Son mérite essentiel est d'avoir pris un caractère effectivement pluridisciplinaire. Au noyau initial se sont ajoutés des économistes, des historiens, des sociologues... Le caractère fédérateur se manifeste également par l'adhésion de membres extérieurs à la faculté (notamment, le rattachement récent des Guyanais). Le CRPLC compte ainsi 54 membres, dont 18 enseignants-chercheurs, 4 chercheurs CNRS, 14 membres associés très divers (certains en métropole), 15 doctorants et 3 ITA.

Les deux grandes thématiques développées de longue date sont :

- la thématique Europe/DOM et coopération régionale, pour laquelle Le CRPLC est devenu un pôle de référence pour la sociologie politique et administrative de la Caraïbe ;
- les relations internationales.

Par ailleurs, le CRPLC tient sa place dans les institutions nationales. Il a produit un certain nombre de grands colloques dont les actes font référence.

La principale zone d'ombre concerne la recherche sur les questions internes. L'équipe "Administration générale, urbanisme, environnement" n'a pu mener à terme une étude sur la gestion des déchets en Martinique. L'équipe "Politiques publiques, fiscalité" est restée en sommeil. L'actualité (la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 et les évolutions en cours) rend cette relance particulièrement nécessaire et urgente. Il faut donc recommander de ne pas la négliger : le CRPLC doit retrouver un meilleur équilibre entre son ouverture extérieure et pluridisciplinaire, qui est excellente, et son ancrage dans une faculté de Droit qui reste indispensable (thèses, mémoires et travaux de droit public).

La recherche en économie. Le CEREGMIA (Centre d'étude et de recherche en économie, gestion, modélisation et informatique appliquée) a tous les atouts pour être un centre significatif. Il réunit la majorité des enseignants-chercheurs d'économie, gestion et informatique. Créé en 1986, il a eu le temps de s'affirmer, et s'appuie sur un DEA de qualité et un DESS. Il dispose de locaux neufs et bien équipés, notamment en informatique et banques de données. Il obtient un financement substantiel de la Région et du département. Pour autant, les documents fournis sont extrêmement pauvres et lacunaires et ne permettent guère d'analyser en détail son activité.

Il s'assigne pour objet la recherche en économie théorique (économie du développement) et appliquée (observatoire de la région Caraïbe-Amérique).

Au-delà d'un bilan scientifique reconnu, des réserves s'imposent concernant, d'une part, le manque d'ouverture du centre à certains enseignants-chercheurs, et, d'autre part, sa gestion financière (la délégation de signature a été un temps retirée au directeur). Mais les documents remis sont lacunaires ; il semble seulement que les régularisations nécessaires seront financées par l'aide de la Région.

Comme tel, le centre a néanmoins une réalité scientifique qu'il serait contraire à l'intérêt général d'amoindrir. Sa viabilité semble assurée par son activité de recherche appliquée au profit des autorités publiques locales et du secteur bancaire et financier.

La question du droit privé. Le CERJDA (Centre d'études et de recherches juridiques en droit des affaires), de création récente, a vocation à structurer l'ensemble du droit privé.

Mais les handicaps restent nombreux : les PR de la faculté sont au nombre de deux seulement, et beaucoup de MCF permanents exercent une profession extérieure (avocat) qui ne les pousse pas à la recherche.

Si, malgré ses autres responsabilités, importantes, le directeur cherche à accroître la visibilité du centre, tout, ou presque, reste à faire : équiper les nouveaux locaux d'une documentation suffisante, mobiliser quelques enseignants dont les publications individuelles attestent un intérêt pour la recherche autour d'un programme fédérateur. Comme le plus grave et le plus urgent est d'assurer l'encadrement pédagogique, il est probable que le développement de la recherche sera lent et inégal. Mais le meilleur soutien reste le renforcement du potentiel enseignant en droit privé.

2 - UNE ORGANISATION PLUS DISPERSÉE EN GUADELOUPE

L'histoire de la recherche dans les années 90 est comparable à celle de la Martinique, avec un moindre développement et un temps de retard : un centre de droit public et science politique, suivi d'un centre économique. Récemment, les efforts se sont dispersés, sans doute en conséquence de tensions internes et certainement au détriment de la lisibilité et de l'efficacité.

Le CAGI (Centre d'analyse géopolitique et internationale) affiche trois axes de recherche : analyse régionale et internationale ; étude comparée de la Caraïbe ; études sur les DFA (départements français d'Amérique).

On voit qu'il reproduit le modèle du CRPLC, avec lequel il travaille en relation étroite, et collabore avec le LEAD pour les études portant sur le 3^e axe (contrat de plan État-Région). Le CAGI joue, lui aussi, un rôle d'animation avec un séminaire mensuel, des journées d'études et de conférences.

Le LEAD (Laboratoire d'économie appliquée au développement) : créé en 1991, le LEAD est très proche du CEREGMIA martiniquais, et a le même type d'activités à une échelle plus réduite. Il réunit la majorité des économistes permanents et s'intéresse à l'économétrie, la modélisation et le marché du travail. Ses liens avec les DESS économiques le conduisent à avoir des relations étroites avec les pays de la Caraïbe, et notamment leurs banques centrales. Les publications individuelles et collectives sont régulières. Les moyens humains et financiers sont modestes. Les contrats avec la Région (pour les études appliquées) fournissent près de la moitié des ressources.

Le CEDE (Centre d'études et de documentation européennes) : son responsable a entrepris de remettre en ordre une documentation européenne pléthorique, mais laissée à l'abandon depuis des années. Il ne s'agit pas d'une véritable recherche, mais d'un travail préliminaire indispensable et utile pour d'autres que les économistes (le CAGI s'intéresse à la gestion des fonds structurels européens).

Le CREJETA (Centre de recherches et d'études juridiques sur l'environnement, le tourisme et l'aménagement) a été reconnu comme Équipe d'accueil par le contrat quadriennal 1998-2001.

Le thème aurait pu être intégré dans les activités du CAGI. Bien que son directeur ait une grande activité internationale, il est trop tôt pour savoir si le centre s'implantera réellement sur place.

Remarques générales

Il résulte de ce panorama que la recherche en Guadeloupe, encore mal implantée dans la faculté (faute de DEA et de doctorants en nombre suffisant) tend à s'éparpiller en plusieurs groupes qui ne parviennent pas à mobiliser la majorité du corps enseignant. La tentative de faire renaître un groupe de recherche en droit public et science politique participe de cette tendance. Par contre, la section de droit privé est la grande absente. Le seul palliatif envisageable consiste à suggérer aux intéressés un rapprochement avec le DEA et le Centre de droit des affaires de Martinique.

Il est certainement approprié d'encourager les centres fonctionnant en association avec les groupes de Martinique à maintenir et resserrer leurs liens (CRPLC-CAGI sans réserves, et même CEREGMIA-LEAD). Il suffirait de les doter de crédits suffisants pour permettre les déplacements, des chercheurs des Antilles et de la Guyane, où la recherche juridique est embryonnaire. Il est symptomatique qu'elle soit totalement absente du dossier d'évaluation interne. Les ATER de Guyane poursuivent leur thèse avec un directeur situé en métropole (sur des sujets qui concernent pour partie les DOM). Les MCF ont choisi de se rattacher aux centres de leur discipline implantés en Martinique, après en avoir discuté avec les responsables. Cette formule devrait fonctionner de façon satisfaisante (surtout pour le CRPLC, où elle a déjà fait ses preuves). Il est clair, en tout cas, que l'essentiel de la recherche s'effectue en Martinique et que, sans priver pour autant la Guadeloupe et la Guyane d'activités autonomes, l'avenir ne se conçoit pas sans une meilleure articulation avec les trois groupes de recherche principaux de Martinique.

VI - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Ainsi, malgré sa fragilité et sa distribution très hétérogène, si l'on raisonne en termes de points forts et de points faibles, et surtout d'évolution, la recherche à l'UAG peut être analysée comme un des atouts de cette université.

Une volonté politique. Cette évolution doit beaucoup à la volonté affichée et à l'autorité de la présidence de l'université. Elle repose sur différents facteurs favorables, qui participent des progrès réalisés sur le dernier contrat : la dynamique propre de plusieurs laboratoires et équipes, et corrélativement, la qualité des recrutements ; la part prise par les CPER dans la mise en cohérence des programmes de recherche ; l'adhésion des UFR à une politique prônant une meilleure adéquation entre formation et recherche ; la mise en place de l'école doctorale et d'une politique plus construite de formation doctorale ; le soutien des organismes, qui vaut pour les collaborations de recherche, mais aussi pour la formation, en dépit d'un engagement trop timide du CNRS ; la contribution des Régions (essentiellement en Guadeloupe) au financement de la recherche...

Des pôles de compétence. L'université a su, en dix ans, faire progresser l'organisation de sa recherche, resserrer ses groupes, constituer des socles de compétence identifiables : la recherche sur les pouvoirs locaux (équipe CNRS), pôle de référence pour la sociologie politique et l'administration de la Caraïbe ; la littérature caribéenne qui possède un ou deux centres forts ; la géographie qui tient son rôle dans la région avec les thèmes du développement et de l'environnement ; des potentiels réels en médecine ; des recherches scientifiques, enfin, qui identifient les capacités d'expertise de l'université dans les domaines de la chimie et de la biochimie de la matière végétale, de la physique de l'atmosphère tropicale, des technologies de surfaces et interfaces, sans oublier les mathématiques, pôle traditionnel de l'UAG. Cet effort mérite d'être plus rigoureux encore dans l'avenir, notamment en ouvrant plus décidément la relation avec les grands organismes présents sur les trois sites. Pour autant, en dépit de l'effort de structuration engagé, l'UAG n'est pas encore parvenue à conduire une véritable politique "Recherche", pilotée et inspirée par une vice-présidence forte. Il est vrai que la documentation produite au CNE par la vice-présidence Recherche en avril 2001 faisait apparaître une réflexion engagée en vue de la contractualisation de l'établissement, réflexion qui n'était pas totalement aboutie. Cette réflexion s'est progressivement enrichie. Des orientations prioritaires ressortent mieux aujourd'hui. La politique de recherche, pour être comprise, doit être concertée, et le CNE recommande que soient mieux associés, dans sa définition et sa mise en œuvre, à côté de la présidence et de son équipe, les directeurs d'UFR, les directeurs de laboratoire, le Conseil scientifique et le responsable de l'école doctorale.

Le lien avec les organismes. Le CNE avait souligné, en 1991, l'importance du potentiel de recherche et de développement des organismes de recherche, hors CNRS et INSERM, présents aux Antilles et en Guyane (CIRAD, INRA, IRD, Institut Pasteur, IFREMER...). On doit apprécier aujourd'hui que la volonté conjointe de l'UAG et des directions d'organisme ait conduit à la mise en place de nombreuses collaborations permettant à celle-ci de mieux prendre appui sur ce potentiel.

Dans le cas du CIRAD, de l'IRD et de l'INRA, les activités de recherche et de développement sont en prise sur les réalités économiques locales, certaines équipes étant manifestement compétitives dans une recherche très finalisée et d'importance considérable pour l'économie locale. Il est d'autant plus intéressant que les chercheurs et ingénieurs de ces organismes interviennent, de façon significative, dans la formation : enseignement dans deux maîtrises ("Biologie des populations et écosystèmes" et "Sciences et techniques d'agronomie et développement local"), dans le DESS "Développement local, aménagement du territoire et gestion des ressources naturelles en milieu tropical" et dans le DEA "Environnement tropical et valorisation de la biodiversité".

Le projet de création, en Guadeloupe, de l'UMR (UAG-CIRAD-INRA) "Connaissance des produits végétaux tropicaux et valorisation" est la traduction la plus remarquable de cette évolution.

Contrairement à cette situation propre à la Guadeloupe, dans les autres sites, le potentiel des organismes, en termes de sujets de recherche, de capacité d'encadrement et d'accueil, de formation, est peu exploité dans la formation des étudiants. Par exemple, la qualité des laboratoires de l'Institut Pasteur de Cayenne, l'intérêt des sujets qui y sont étudiés, et la pertinence de ces sujets quant aux problèmes de santé qui touchent le département, sont remarquables. Cependant, la majorité des étudiants (DEA, thésards et post-doctorants) sont métropolitains, détachés par l'Institut Pasteur de Paris ou l'une des universités parisiennes partenaires dans le cadre de programmes impliquant a priori très peu les acteurs et étudiants locaux.

Ainsi, afin d'atteindre une masse critique suffisante, il est indispensable que la force que constituent les organismes de recherche soient mieux utilisées dans le cadre de l'école doctorale.

Enfin, si on considère l'évolution de la politique de recherche de l'UAG, en particulier en sciences exactes, il est patent que le CNRS reste aujourd'hui le grand absent. Les conditions sont peut-être réunies aujourd'hui pour que le CNRS envisage un soutien, sinon une reconnaissance, des recherches conduites dans certaines disciplines.

CNE

L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

LE SOCLE
DES SCIENCES
JURIDIQUES,
ÉCONOMIQUES
ET DE GESTION

Il s'agit des premières disciplines implantées à l'UAG. Domaine traditionnel de formation de l'université, développé dans un premier temps avec l'appui d'enseignants missionnaires venus des universités de Bordeaux ou de Paris, le secteur des sciences juridiques, économiques et de gestion est devenu aujourd'hui parfaitement autonome, et constitue un des socles de base et de qualité de l'université.

I - UNE IMPLANTATION SUR LES TROIS SITES

Ces formations sont les seules à échapper au principe général d'une localisation préférentielle sur un des trois sites de l'UAG. Il leur a été reconnu, pratiquement depuis l'origine (l'Institut Vizios relevant de l'Université de Bordeaux), vocation à être présentes sur chaque site (la concrétisation ayant été plus tardive pour la Guyane que pour la Guadeloupe).

Ce choix initial n'est pas à remettre en cause, même s'il pose des problèmes considérables de concurrence et de complémentarité pour certaines spécialisations (AES, LAP...), et surtout en 3^e cycle (DEA, DESS).

Sur le plan institutionnel, les formations sont regroupées au sein de deux UFR ordinaires aux Antilles : la Faculté de Droit et d'Économie de la Martinique (FDE), et l'UFR de Sciences juridiques et économiques de la Guadeloupe (SJE) ; elles sont présentes par deux "départements" (Droit et AES) au sein de l'Institut d'études supérieures de la Guyane (IESG). Il paraît préférable d'envisager séparément la situation de chacun des trois sites avant d'évoquer quelques problèmes communs posés par cette dispersion.

La raison principale est que chacune des deux composantes facultaires mène une politique largement autonome, et dispose de sa propre palette de formations et de son propre corps enseignant, même s'il existe un souci de coordination et une unité garantie par les institutions communes. Par ailleurs, la Guyane, qui dépend sur le plan pédagogique de la FDE de Martinique, est dans une situation tellement spécifique qu'elle réclame une analyse distincte. Plus précisément, chaque composante a atteint un niveau de développement différent pour des raisons qui tiennent à son histoire propre.

La faculté de Martinique est la plus ancienne et la mieux implantée dans le tissu local. Grâce notamment à son corps professoral, elle offre un cursus complet jusqu'au DEA et à la thèse, appuyé sur une activité de recherche. Elle est certes petite (1468 étudiants), fragile (notamment en économie) et exposée à des difficultés, mais peut être considérée comme une véritable faculté.

L'UFR de Guadeloupe a davantage d'étudiants (1794) et autant d'enseignants que son aînée. Née comme antenne de la Martinique, elle n'a pas atteint le même stade de maturité que la faculté de Martinique.

Quant aux formations juridiques en Guyane, elles sont restées longtemps embryonnaires, mais l'occasion se présente sans doute de leur permettre d'assurer un service de base, utile à la société locale.

II - LA FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE DE MARTINIQUE

Elle est à l'origine des formations juridiques et continue à jouer un rôle central.

La faculté a fourni un dossier très riche et très complet. Les entretiens ont été nombreux et directs (assortis le plus souvent de documents complémentaires). L'évaluation interne est fouillée et sans complaisance.

1 - LES FORMATIONS : ANALYSE DE L'OFFRE DE FORMATION

La structure est parfaitement classique et vise à couvrir tout le champ disciplinaire d'une faculté de ce type. L'évolution de l'offre de formation est à peu près nulle depuis 10 ans. Les filières étant constituées, il ne s'agit plus guère que d'aménagements internes ou d'application de réformes nationales.

Le 1^{er} cycle. Les deux DEUG fonctionnent séparément avec un minimum de liens. Ce cloisonnement n'a rien d'original. Comme en d'autres endroits, il a été même quelque peu accru par effet pervers de la réforme Bayrou.

Avec 461 et 150 inscrits en 1^{ère} et 2^e années, (1999-2000), le DEUG de Droit affiche des effectifs honorables, quoique en diminution depuis le maximum atteint en 1994-1995 (pour la 1^{ère} année : 566, et l'année suivante en 2^e année : 215). La chute est importante, mais semble enrayée et l'effectif reste supérieur à celui d'il y a dix ans.

Le DEUG de Sciences économiques connaît une baisse plus sensible : respectivement de 277 à 206 et de 181 à 64. Les effectifs restent inférieurs à ceux qui étaient enregistrés lors de la précédente évaluation. Une base aussi faible fragilise les 2^e et 3^e cycles (cf. *infra*).

Dans les deux cas, les taux de succès des étudiants présents à l'examen sont très faibles (de l'ordre du quart en 1^{ère} année et du tiers en 2^e année, avec une remontée surprenante en 2000 pour le DEUG de Sciences économiques), ce qui signifie un nombre élevé de redoublants.

Le pourcentage de défaillants (inscrits, non présents à l'examen) est particulièrement élevé (entre le quart et le tiers selon des années). Certaines défections sont celles d'étudiants découragés par leurs premiers résultats (problème aggravé par la semestrialisation). Une autre explication plausible est que nombre d'étudiants s'inscrivent sans intention de suivre effectivement la formation.

Le 2^e cycle. Les deux filières se prolongent en 2^e cycle et restent pratiquement étanches l'une vis-à-vis de l'autre.

Le cursus de droit est tout à fait classique, avec une licence commune (et peu de matières à option) et deux maîtrises en droit privé et droit public. La maîtrise en droit des affaires est en réalité constituée par un jeu d'options au sein de celle de droit privé.

Les effectifs sont faibles (respectivement 76, 18, 27 et 18 en 1999-2000), mais semblent remonter après avoir nettement baissé. Les taux de succès sont fluctuants et tendent à remonter.

Le 2^e cycle des sciences économiques se divise en deux mentions depuis 1991 : économie et gestion de l'entreprise, d'une part, macro-économie, d'autre part. Cette dernière mention, à coloration fortement économétrique, stagne à un effectif très faible (de l'ordre de la quinzaine). Après avoir attiré 85% des titulaires de DEUG lors de sa création, la mention économie et gestion de l'entreprise s'est régulièrement érodée, avec 75% d'une promotion diminuée de moitié. Elle reste malgré tout largement prédominante, alors que le DEA prolonge les études de macro-économie. Il en résulte un déséquilibre que le département ne veut pas reconnaître malgré les critiques et mises en garde de la faculté (cf. *infra*).

Le 3^e cycle. La faculté a poursuivi avec opiniâtreté une politique de 3^e cycle visant à couronner chaque filière d'un DEA, et à ouvrir ainsi aux étudiants la "voie royale" des études doctorales et de la recherche. Il s'agissait, et il s'agit toujours, d'obtenir un cursus complet qui consacre pleinement le rang universitaire de l'établissement :

Le DEA de Droit public reste le premier par l'ancienneté et l'importance. Il est devenu un DEA de Droit public à vocation généraliste et de facture assez classique. Il souffre de deux handicaps principaux : son vivier de recrutement est étroit (d'autant que son manque de spécificité peut le rendre moins attirant), et ses étudiants, dont beaucoup sont salariés, mettent longtemps à achever leur diplôme (et notamment le mémoire) quand ils n'abandonnent pas en cours de route ;

Le DEA d'Analyse et Politique économiques approfondies est plus récent (1995). Il est adossé au CEREGMIA, le centre de recherche économique. Son orientation est nettement théorique (6 enseignements sur 10) et les enseignements de recherche appliquée relèvent pour partie des techniques économétriques. Ce choix a sa cohérence interne et le niveau de l'enseignement dispensé n'est pas en cause. Mais son vivier de recrutement est très étroit (la maîtrise, mention macro-économie), et ses débouchés locaux sont réduits. La faculté a décidé de ne pas l'ouvrir en 1999-2000, faute d'un nombre suffisant de candidats. Cette suspension ouvre une crise, latente jusqu'à présent. Si elle se prolongeait, faute de réorientation du diplôme, elle risquerait d'aggraver la situation, déjà difficile, du département de Sciences économiques (la réouverture en 2000-2001 reste plus que précaire : 7 étudiants théoriques - 3 ou 4 effectivement) ;

Le DEA de Droit privé est le plus récent (1997). Son orientation est délibérément généraliste, centrée sur le droit civil et le droit commercial. Le droit international privé et le droit comparé (droit anglo-saxon) complètent heureusement la palette (grâce au recrutement d'une MCF associée). Comme tel, ce DEA ne devrait avoir ni problèmes de recrutement, ni problèmes de débouchés (notamment dans le secteur tertiaire privé). Mais il est encore trop jeune pour que l'on puisse se prononcer sur son développement (qui dépend largement de la disponibilité de son directeur, par ailleurs doyen de la faculté) ;

Le DESS Gestion et Évaluation des entreprises et des collectivités a pris la suite du DESS Affaires caribéennes. Ce diplôme pluridisciplinaire à vocation gestionnaire est très lourd et très éclaté : Il s'agit en réalité de trois DESS à spécialisation distincte (étant précisé que l'option "Tourisme" n'a pas été ouverte cette année, faute d'un nombre suffisant de candidats). Son fonctionnement pédagogique semble assez complexe en raison de l'hétérogénéité du public étudiant, et sans doute du manque de préparation de certains enseignants à une démarche gestionnaire. Les stages semblent intéressants et bien organisés.

Les traits communs à l'ensemble des 3^e cycles. Les trois DEA fondamentaux sont concentrés en Martinique, et articulés sur les centres de recherches correspondants. Seul le DEA de Science politique est artificiellement situé en Guadeloupe (cf. *infra*).

La faculté consacre beaucoup d'efforts à maintenir cette situation qui consacre sa prééminence. La qualité de l'enseignement est recherchée par le recours à des missionnaires "particulièrement renommés" (614 heures sur 1706 en 3^e cycle). Les titulaires de l'UAG assurent 867 heures, les intervenants extérieurs 225 heures en DESS. 60% des missions concernent le 3^e cycle. Cet effort est coûteux et financé en grande partie par les collectivités locales (la dotation de l'État ne permettrait pas de le réaliser).

Les trois DEA qui sont indispensables à l'équilibre de l'établissement, sont voulus communs à toute l'UAG : quelques enseignants de Guadeloupe y interviennent régulièrement. Mais ils ne parviennent guère à attirer des étudiants extérieurs à la Martinique.

Ils rencontrent des difficultés de recrutement, que l'évaluation interne attribue à une situation générale en France et à l'ouverture de DESS concurrents en Guadeloupe. L'attrait de la métropole reste considérable, et il ne faut pas dissimuler l'étroitesse du vivier de recrutement. S'agissant des sciences économiques, l'expertise a relevé le déséquilibre actuel entre les deux filières (économie-gestion et macro-économie), ainsi que la place prépondérante de l'économétrie qui y préside. Pour remédier à cette dysharmonie, il est suggéré à l'université de réfléchir à la création d'un DESS plus généraliste, qui donnerait un prolongement "professionnel" à la maîtrise de Guadeloupe et faciliterait l'insertion des étudiants antillais et guyanais dans le marché local.

Les formations complémentaires. L'absence de la filière AES : la filière AES a pris une place importante dans beaucoup d'universités françaises, car elle répond assez bien aux besoins de formation de cadres moyens du secteur tertiaire, public et privé. Ce n'est pas le cas à l'UAG.

Le DEUG d'AES a été implanté en Guyane, où il vitote difficilement sans attirer beaucoup d'Antillais, et sans prolongement en 2^e cycle. La faculté de Martinique s'interroge sur la création de la filière en son sein. Le choix initial de l'UAG est un premier obstacle. Mais la question est plus complexe et il est bien délicat d'y répondre. L'ouverture d'une filière AES attirerait certainement de nombreux étudiants, et répondrait sans doute à un besoin local en termes de débouchés. En contrepartie, il est probable qu'une bonne partie de ces candidats ne serait pas de nouveaux étudiants, mais serait détournée des lettres, du droit (ce qui n'est pas gênant), mais surtout de l'économie. Par ailleurs, la filière comporte plusieurs mentions nationales, entre lesquelles il faudrait peut-être choisir : la mention "carrières sociales" n'a sans doute ni le potentiel enseignant, ni les débouchés locaux ; les mentions "administration générale et/ou territoriale" concurrenceraient le droit pour renforcer la pression sur une fonction publique déjà pléthorique ; la mention "gestion d'entreprise" serait la plus utile, mais aussi celle qui présente le plus de dangers pour l'économie. En l'état, on hésiterait à proposer l'ouverture de la filière en formation initiale, tant que les entrées à l'université resteront à l'étiage actuel. La formation continue est peut-être susceptible d'ouvrir une perspective (dans les carrières sociales ?).

Le DEUG MISASHS (mathématiques, informatique et statistiques appliquées aux sciences humaines et sociales - mineure économie et gestion). Cette filière pluridisciplinaire concerne la faculté par sa mineure économie et gestion, la mineure sciences du langage relevant de la faculté des Lettres. Elle aurait pu constituer un complément utile pour le département d'Économie, surtout compte tenu de la place consacrée à l'économétrie. Cela ne semble pas être le cas, elle n'a plus que 20 inscrits en 1^{ère} année (dont seulement 6 bac S). Les effectifs sont en chute libre et les taux de succès très faibles (6 diplômés en 1998-1999, 2 en 1999-2000). L'arrivée de formations scientifiques en Martinique renouvelle la question : ce peut être aussi bien l'occasion "d'achever" un DEUG moribond que de le relancer.

L'IPAG (Institut de préparation à l'administration générale). L'UAG bénéficie d'un IPAG implanté en Martinique et étroitement lié à la faculté. La LAP (licence d'Administration publique) remplit sa fonction classique de donner une formation juridique de base à des étudiants d'autres origines désireux de présenter des concours administratifs. Malgré une certaine baisse d'effectifs, la LAP compte une cinquantaine d'étudiants, dont la moitié réussit l'examen. Par ailleurs, l'IPAG prépare directement les étudiants à divers concours (AASU, attaché territorial, inspecteur des douanes sont les plus fréquents). Mais aucune faculté de droit ne peut négliger cette mission, et il existe des financements extérieurs (État, Région) pour la préparation aux concours internes.

Le Ministère a créé, à titre expérimental, une maîtrise d'Administration publique, et l'UAG fait partie des rares universités habilitées à la délivrer à compter de l'an prochain. L'avenir de l'IPAG passe par un double élargissement :

- élargissement géographique : l'IPAG est une composante de toute l'UAG et ne saurait se limiter à la Martinique. Ses diplômes et préparations ont vocation à se développer en Guyane et à la Guadeloupe (où tout s'est arrêté, il y a quelques années) ;
- élargissement pédagogique : la formation continue des personnels administratifs présente des potentialités encore trop peu exploitées. Les besoins des administrations sont considérables (et devraient s'accroître), et leurs capacités de financement, action par action, pourraient être orientées vers l'université.

L'IPAG, avec le service de la formation continue, et à la demande du rectorat, a créé un DUELAP (diplôme universitaire d'entrée en LAP), destiné aux aides éducateurs (souvent titulaires d'un BTS) désireux de s'insérer dans la fonction publique. L'initiative est intéressante.

L'IEJ (Institut d'études judiciaires). C'est l'institution classique des facultés de Droit pour préparer à la magistrature, au Barreau et, plus largement, aux professions judiciaires. L'IEJ est, ici, dans une situation très particulière, qui frôle le paradoxe. La préparation à l'ENM s'était éteinte. Elle reprend avec une poignée de candidats, mais sans succès pour l'instant. Le recrutement de 2 assistants de justice pourrait susciter une motivation, jusqu'à présent absente chez les étudiants antillais. L'IEJ prépare aux CFPA (Centres de formation professionnelle des avocats). Mais il n'y a pas de CFPA en Martinique (et le Barreau n'en veut pas). Les candidats reçus doivent donc partir dans un CFPA de métropole, où ils sont bien accueillis (notamment à Nîmes pour des raisons de calendrier), car peu nombreux et de qualité. Par contre, le Barreau de Guadeloupe a créé un CFPA qui fonctionne indépendamment de l'IEJ (non implanté à Pointe-à-Pitre). L'IEJ avait passé convention avec la Police nationale pour une préparation au concours de commissaire de police. Mais la subvention a été supprimée (restrictions budgétaires), et rien ne s'est fait. Beaucoup d'efforts et de compétences sont déployés pour une poignée d'étudiants (5 reçus en 2000). Il est évident qu'il faudrait clarifier les relations avec les Barreaux.

La capacité en droit. Une formation oubliée de tous. La capacité en droit fonctionne, comme dans toute université, sur le fondement d'un décret de 1956. Ce texte est si rigide qu'aucune modernisation de ce diplôme, qui fut un important moyen de promotion sociale, n'est possible. Le Ministère n'est jamais allé au-delà de velléités réformatrices déjà très anciennes. La capacité meurt doucement en perdant sa base sociale de non bacheliers et en étant concurrencée par les diplômes nouveaux d'accès à l'université. Selon les enseignants, interrogés sur le sujet, les effectifs de 1^{ère} année ont fondu de 400 à 56 au fil du temps, et il reste 3 ou 4 étudiants en 2^e année.

Un projet de création d'une capacité pour les détenus de la prison de Ducos a été abandonné par le responsable du projet au sein de l'administration pénitentiaire. Moyennant quoi, la capacité continue à fonctionner.

Liaison avec la demande sociale. La filière Droit a sa pertinence. Elle reproduit un modèle général conforme à la réglementation nationale. Un desserrement des contraintes nationales serait plus que souhaitable, mais ce n'est pas le propos d'une évaluation locale.

La professionnalisation des études laisse perplexe. Elle existe plus ou moins dans les secteurs classiques (IPAG, IEJ). Elle n'a guère de sens dans les formations initiales (une formation généraliste étant considérée comme un atout, et non un handicap). La faculté n'a pas les moyens de multiplier les DESS.

La faculté met à l'étude deux projets de licence professionnelle qui peuvent s'avérer intéressants, mais sont encore embryonnaires : management de la qualité, droit des nouvelles technologies.

Pédagogie. Les taux d'échec sont plus élevés que la moyenne nationale correspondante. Ceci peut s'interpréter en termes de niveau faible des étudiants, ou d'exigences fortes des enseignants. Les deux explications se complètent. La majorité des enseignants ont une conception très classique et très stricte du niveau exigible. Ils tiennent à ce que leur faculté ne soit pas considérée comme laxiste (cf. les critiques adressées à l'IEJ de Guyane). D'autre part, beaucoup d'étudiants de 1^{ère} année ne sont pas prêts à affronter des études lourdes et abstraites. Pour autant, les taux d'échec dans les années suivantes restent sans doute excessifs (compte tenu de la difficulté intrinsèque de la 2^e année de droit).

La faculté s'efforce d'améliorer la pédagogie par des moyens classiques : réduire les effectifs des groupes de TD à 30 ; mettre les meilleurs enseignants en 1^{ère} année. L'allègement des cours magistraux, pour raisons d'économies budgétaires, peut aller dans le même sens.

Le projet d'APEJ (année préparatoire aux études juridiques) manifeste un effort pour sortir du cercle vicieux dans lequel s'enferme l'approche traditionnelle, appliquée à l'ensemble des étudiants, et prend en compte l'hétérogénéité des publics. Le projet repose sur l'observation des différences énormes dans les taux de réussite en 1^{ère} année selon le type de baccalauréat (8 à 10% pour les bacs technologiques ou professionnels, 40 à 65% pour les bacs généraux). Le constat se retrouve partout. La spécificité martiniquaise tient au fait que la moitié seulement des étudiants vient d'un bac général et a une véritable chance de succès. Le projet consiste à offrir une année préparatoire articulée sur la culture générale, les outils de raisonnement et d'expression, et une initiation au droit. Il repose pratiquement sur l'affectation de 2 PRAG à cette mission (pour 80 étudiants).

Ce projet de la section de droit public est adopté par la faculté pour le droit (l'économie en récusé le principe même). Il a échoué l'an dernier pour des raisons de calendrier et de manque de postes. Il est repris cette année (sous forme d'une demande de mise à disposition de 2 PRAG par le rectorat).

Il mérite d'être soutenu, car il peut avoir des effets positifs sur ses bénéficiaires et, dans la pire des hypothèses, allègerait la 1^{ère} année normale.

2 - LES ENSEIGNANTS

Il est difficile d'apprécier le rôle joué par les commissions de spécialistes. Bien que les mêmes commissions interviennent pour chacune des composantes, elles font des choix qui conduisent à des résultats assez différents en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane.

Pour la Martinique, une "spirale vertueuse" s'est enclenchée. Il y a 25 ou 30 ans, le corps enseignant se composait de missionnaires (bordelais), d'une poignée d'enseignants en poste d'origine métropolitaine et tournant tous les deux ans, et de vacataires recrutés parmi les professionnels locaux. À l'heure actuelle, il s'est étoffé dans toutes les disciplines grâce à un flux régulier de créations jusqu'en 1998. Surtout il est relativement stable et équilibré, malgré quelques faiblesses persistantes.

Le corps des MCF. Il réunit schématiquement plusieurs catégories :

- les MCF de première génération, formés en métropole et que leur implantation locale a détournés de la voie de l'agrégation ; certains ont eu, ou ont encore, un rôle important dans le développement de l'UAG, car ils en ont été les premiers éléments stables ;
- une deuxième génération a achevé ses études (doctorat) en métropole et est revenue en Martinique, après parfois une première affectation ailleurs ;
- une troisième génération apparaît, de formation purement locale, et le vivier actuel de doctorants et d'ATER (Jouvence) devrait lui permettre de monter progressivement en puissance ;
- un apport extérieur (métropolitain) par recrutement ou mutation. Le phénomène des enseignants tournants est devenu marginal, ne serait-ce qu'en raison de la difficulté des mutations pour les MCF.

Le corps des professeurs. Il est encore restreint, mais déjà suffisamment étoffé pour remplir ses missions spécifiques. Comme les autres, la faculté est soumise aux aléas de l'agrégation. Les voies de recrutement ont permis, et permettent toujours, la promotion interne d'un certain nombre de MCF, ce qui a donné une assise stable. Les choix de la faculté et des commissions de spécialistes ont été dans l'ensemble judicieux.

Il existe maintenant un recrutement de candidats martiniquais, ou d'origine martiniquaise, par l'agrégation externe. Bien entendu, il ne s'agit que de quelques cas individuels, mais le phénomène suffit à consacrer le statut de véritable faculté acquis par la Martinique (qu'un candidat local choisisse une affectation extérieure pour "voir du pays" ou qu'un candidat de formation extérieure choisisse de retourner au pays).

Potentiel, taux d'encadrement et vacataires. Avec un potentiel théorique de 9920 heures (en 1999), la faculté a un taux d'encadrement théorique de 95%. Elle consomme en réalité 6275,25 heures complémentaires (1311 assurées par les titulaires locaux, 948 par les missionnaires). Restent 4016,25 heures. Très normalement, de nombreux vacataires sont des professionnels (magistrats, avocats, fonctionnaires, cadres du secteur privé ...). Mais on trouve aussi très largement des doctorants, simples vacataires le plus souvent. Les allocataires-moniteurs sont peu nombreux (à partager avec les autres disciplines), mais la faculté utilise systématiquement les emplois vacants pour se doter d'ATER, qui jouent ainsi un rôle essentiel dans les TD.

Les faiblesses persistantes. La section de droit privé, comme beaucoup d'autres, est en difficulté chronique : trop peu de PR (3 emplois dont 1 vacant, et 1 à renouveler prochainement) ; des MCF attirés par les activités extérieures (3 avocats sur 8). Le potentiel réel ne suffit pas aux besoins courants d'enseignement, ni à la nécessité de développer les études doctorales et la recherche. N'importe quel aléa peut compromettre un équilibre fragile, et le doyen est encore très seul pour mener à bien ses objectifs ambitieux.

La section d'économie apparaît, au contraire, très fortement organisée autour du président de la commission de spécialistes. Compte tenu de l'orientation donnée aux études et à la recherche, il en résulte des effets pervers. Les minoritaires locaux se marginalisent volontairement (par d'autres activités), ou sont marginalisés. Les PR extérieurs, issus de l'agrégation, renoncent et repartent assez rapidement. Il n'est pas douteux que la section fonctionne, mais elle campe sur des positions qui ne sont pas celles de la faculté et de l'université. Le problème s'étend à la Guadeloupe (qui relève de la même commission).

Éléments de conclusion. Pour ne pas noircir le tableau, il convient de souligner la bonne tenue des sections de droit public et de science politique, qui sont un peu l'aile marchante de la faculté. À noter aussi des recrutements intelligents d'associés (une spécialiste d'anglais juridique, devenue ATER ; un directeur d'hôpital).

La coopération avec les autres composantes est limitée (cf. *supra* : DEUG MISASHS, par exemple). La complémentarité avec l'UFR de Guadeloupe est officiellement affichée, mais les échanges d'étudiants sont en fait très limités et se réduisent avec la création de DESS guadeloupéens.

III - L'UFR DE SCIENCES JURIDIQUES ET ÉCONOMIQUES DE GUADELOUPE

L'UFR de Guadeloupe est, à beaucoup d'égards, le doublet de sa sœur aînée martiniquaise. Il ne sera donc pas nécessaire de reprendre en détail certaines analyses identiques. Mais elle se distingue aussi par certains traits qui seront soulignés. Globalement, et malgré des effectifs étudiants un peu plus importants, elle n'est pas parvenue au même degré de maturité et son développement semble moins maîtrisé.

1 - LES FORMATIONS

La structure d'ensemble est calquée sur celle de Martinique : deux départements, Droit et Sciences économiques, rassemblent les étudiants de 1^{er} et 2^e cycles, en l'absence d'AES. Mais le 3^e cycle a pris récemment une orientation originale vers les DESS. En marge, apparaît une filière Science politique en maîtrise et DEA.

La filière Droit. Qu'il s'agisse des matières, des volumes horaires ou des TD, le DEUG ne diffère pas sensiblement de celui de Martinique. Malgré une décade analogue, les effectifs sont d'un tiers supérieurs à ceux de Martinique (845 contre 608).

La licence en Droit est également un tronc commun. Sa structure est plus traditionnelle qu'en Martinique : davantage de droit administratif et de droit international public (70 heures contre 38), moins de droit communautaire, de droit des libertés fondamentales, de droit social (30 heures contre 38 + TD à option), moins de matières à option. Au total, une structure très resserrée sur les matières classiques et des horaires excessivement lourds (550 h). De nouveau, les effectifs sont supérieurs à ceux de Martinique (117 contre 76).

Les maîtrises en Droit sont beaucoup plus éclatées. La dualité classique droit privé - droit public est dédoublée par l'adjonction du droit des affaires et du droit international public. Même si les matières sont en partie communes à chaque paire de maîtrises, cela représente une grande débauche de moyens, pour seulement 63 étudiants.

La filière Sciences économiques. Il semble qu'il y ait une volonté d'adaptation au public étudiant et d'enseignement appliqué que l'on ne retrouve pas en Martinique. Cette volonté est en tout cas clairement manifestée par le responsable du DEUG, par ailleurs conseiller à la présidence pour la discipline. Sans savoir s'il y a un lien de cause à effet (faute de statistiques antérieures), il est certain que les effectifs sont sensiblement plus élevés qu'en Martinique (419 contre 267, soit + 60 %) et que la filière ne paraît pas en danger.

La licence présente un tronc commun et deux mentions : la mention analyse et politique économiques et la mention économie internationale propre à la Guadeloupe, ce qui témoigne d'un souci de complémentarité.

La maîtrise prolonge la licence avec la même dualité de mentions. Comme en licence, la mention économie internationale consacre une place importante à l'économie régionale. Les effectifs sont faibles (56 et 40 étudiants), mais suffisent à la viabilité de la filière s'ils restent stables.

La fragilité de la filière Science politique. Cette filière n'apparaît qu'en maîtrise, et se prolonge par un DEA de Relations internationales et Politique comparée. Elle apparaît comme une pièce curieusement rapportée : elle n'a pas de véritable vivier de recrutement et accueille des étudiants d'horizons très divers, elle n'a pas de corps enseignant permanent à demeure (un seul MCF, en passe de devenir PR, alors que l'essentiel de la section, 2 PR et 2 MCF, est localisé en Martinique).

Cette anomalie a des raisons historiques (la création d'un centre de recherche (le CAGI) et d'un DEA à la fin des années 80). Ultérieurement, la maîtrise a été créée pour donner un minimum de formation à la discipline aux candidats intéressés par le DEA.

Il est clair que l'ensemble est "boiteux". Les étudiants de maîtrise doivent absorber, en un an, un programme digne d'un diplôme d'IEP. Ils sont en tout cas peu nombreux à s'inscrire (12 en 99), et encore moins nombreux à réussir. La filière est coûteuse, et ses étudiants ne suffisent pas à alimenter le DEA.

Le DEA de Relations internationales et Politique comparée est bien conçu sur le plan pédagogique et scientifique. Il est doté d'un corps enseignant de grande valeur, qu'il s'agisse des intervenants permanents (venus de Martinique) ou de missionnaires. Il s'adosse à des centres de recherche de qualité (CAGI et CRPLC). Ses effectifs ne sont pas négligeables (17 à 20), mais il y a peu de diplômés (5 à 7 par an). En fait, il s'adresse moins à des étudiants en formation initiale qu'à des dilettantes, ou à des professionnels, désireux d'une culture de qualité en science politique.

Compte tenu du caractère artificiel de cette implantation territoriale et scientifique, et de son coût élevé, on peut s'interroger sur le maintien de cette filière. Une implantation en Martinique serait plus commode pour le corps enseignant, mais ne changerait rien au problème de recrutement des étudiants. La concentration de tous les DEA en Martinique serait rationnelle à certains égards, mais serait évidemment mal ressentie en Guadeloupe (le CAGI perdrait sa raison d'être). Une suppression pure et simple de la filière serait sans doute justifiée au regard du coût du produit. Mais elle frapperait *de capitis diminutio* la section de science politique, qui est incontestablement une des réussites les plus brillantes de l'UAG. La section serait manifestement sur-encadrée si elle n'avait à assurer que des enseignements complémentaires dans la filière Droit. Sa dispersion, volontaire ou provoquée, condamnerait les deux centres de recherche dont elle est le noyau actif, ce qui serait une catastrophe pour l'UAG et la recherche universitaire dans la discipline.

Tout bien pesé, mieux vaut le maintien d'un *statu quo* bancal. Le Ministère a été bien inspiré de renouveler l'habilitation. Quant aux projets de développement de la filière (par la création d'un IEP ou d'une antenne d'IEP, par exemple), ils paraissent encore largement hors de portée.

Le développement récent des DESS. Le 3^e cycle est apparu avec le DEA (1987) et un DESS de Commerce international (1991). Les étudiants étaient invités à poursuivre leurs études en Martinique ou en métropole. L'UFR a longtemps accepté cette situation un peu diminuée. Mais la situation a brusquement changé avec la création en 2000 de trois nouveaux DESS, ce qui bouleverse la répartition des rôles entre les deux établissements.

Le DESS de Commerce international se situe dans le prolongement de la mention "économie internationale" de la maîtrise de Sciences économiques. Il répond parfaitement à une logique de filières (séminaires d'approfondissement et séminaires d'application, avec une orientation naturelle vers les espaces économiques environnants). Son attractivité (purement locale) est atténuée par les créations concurrentes.

Le DESS Ingénierie économique du développement et de l'environnement se situe également dans la mouvance économique. Il paraît quelque peu éclaté entre des enseignements plutôt descriptifs (géographie économique, sciences de l'environnement ...), un modèle très quantitatif (économétrie et modélisation) et un autre très opérationnel (montage de projets). On peut s'interroger sur les débouchés à moyen terme d'une formation par ailleurs attirante ; dans l'immédiat, les stages assurent une logique de pré-embauche.

Le DESS Droit des affaires est de facture très classique et très juridico-financière (enseignement des diverses techniques et séminaires pratiques assurés par des professionnels). Géographie oblige, il comprend un cours de droit américain des affaires. Le profil de généraliste du droit des affaires devrait lui assurer des débouchés assez divers.

Le DESS de Droit processuel et Pratique des contentieux correspond lui aussi à un achèvement classique des études juridiques. Il manifeste un souci d'exhaustivité dont l'intérêt pratique semble discutable (15 heures de procédure constitutionnelle, soit autant que pour la procédure administrative et la procédure civile, et plus que les 10 heures consacrées à la procédure fiscale, par exemple). Son intérêt est d'associer le droit processuel public au droit processuel privé (les professionnels étant souvent fort ignorants du premier). Ici aussi, les débouchés ne sont guère problématiques.

Les DESS et l'équilibre intersite. La création des trois nouveaux DESS change les équilibres antérieurs. Pour la 1^{ère} année, ils sont évidemment très demandés par les étudiants. Comme le vivier est assez étroit, il en résulte des déplacements de clientèle : les DEA et DESS martiniquais perdent des étudiants guadeloupéens qui restent sur place, et peut-être des étudiants martiniquais qui partent. Le même phénomène vaut pour le DESS de Commerce international. Il est probable qu'à l'attrait du neuf succèdera une phase de rééquilibrage.

La nouvelle répartition des 3^e cycles favorisera-t-elle les déplacements entre les îles ou, au contraire, un cantonnement accru ? Les effectifs de 2^e cycle peuvent-ils alimenter en étudiants de qualité un tel nombre de formations ? Comment se fera la sélection naturelle ? Le risque est sérieux de voir s'étioler les DEA. Le projet de création d'un DESS de Gestion des collectivités locales, orienté vers la filière culturelle, est intéressant, mais posera avec encore plus d'acuité les questions précédentes.

Quoi qu'il en soit, l'UFR a choisi une voie originale et ambitieuse pour relever le défi que représentait sa situation mineure vis-à-vis de la Martinique. Il ne semble pas que les instances universitaires aient joué un rôle significatif pour réguler cette forme de concurrence.

La faiblesse des formations complémentaires. Le tour est rapidement fait. L'IPAG ne fonctionne plus depuis quelques années, découragé par les défaillances des étudiants. Il n'y a donc ni LAP, ni préparation aux concours administratifs. L'UFR espère que l'IPAG rénové déconcentrera ses activités en Guadeloupe.

Il n'y a pas d'IEJ (*cf. supra*). Il n'y a pas de licence professionnelle, ni de projet en ce sens.

Tout se passe donc comme si l'UFR fonctionnait en vase clos et ne se préoccupait pas du devenir de ses étudiants avant le DESS.

Il existe une capacité en droit et un projet avancé d'implantation à Marie-Galante, en relation avec une association de formation.

La filière MASS fonctionne à la Faculté des Sciences exactes et naturelles. Les relations avec les sciences économiques semblent limitées (quelques interventions d'enseignants, quelques passages d'étudiants).

Le département GEA de l'IUT (à Saint-Claude) est encore trop récent pour que soit abordé le problème de la poursuite d'études.

Les relations avec la formation continue restent au plan individuel.

L'idée d'AES n'est pas retenue par le département de Sciences économiques.

Une pédagogie traditionnelle. Le dossier d'évaluation interne souligne les difficultés rencontrées en 1^{er} cycle et le faible taux de réussite. Mais un sentiment d'impuissance domine.

Pour la filière de Droit, le doyen exclut totalement l'idée d'année préparatoire, faute de locaux suffisants. Les efforts restent classiques (3 matières à TD en 1^{ère} année avec l'histoire du droit).

Les sciences économiques font une remise à niveau en mathématiques, obligatoire pour toute la première année : 2 semaines au départ, avant la semestrialisation ; heures réparties sur l'année depuis lors, mais il n'y a pas encore de résultats observables. Le tutorat assuré par deux étudiants de maîtrise fonctionnerait bien.

L'impression d'ensemble est celle d'un grand conformisme, pour ne pas dire conservatisme (notamment, renforcement des matières classiques et des contrôles, qui prennent déjà 13 semaines contre 23 pour l'enseignement).

2 - LA STRUCTURE DISSYMMÉTRIQUE DU CORPS ENSEIGNANT

L'UFR a un corps enseignant à peine plus réduit que celui de Martinique (12 PR, 25 MCF) et un taux d'encadrement comparable, qu'il soit théorique (87%) ou effectif (moins de 60%). Mais la structure réelle du corps enseignant marque un retard considérable.

Les PR. Ils sont essentiellement, voire exclusivement, d'origine métropolitaine, parfois frais émoulus d'un concours, parfois en mutation. Faute de DEA sur place, ils encadrent peu de doctorants. Peu concernés, ils ne s'investissent pas dans la politique de recrutement des MCF.

Le corps des MCF. Il est largement dominé par les MCF "historiques" d'origine locale, et anciens dans leur fonction. La "jouvence" locale est encore insuffisante. Cette situation est source de tensions plus ou moins apparentes. Elle n'est guère propice à un très grand dynamisme, mais ne peut évoluer que très lentement.

IV - LA SITUATION DIFFICILE DE LA GUYANE

Une approche historique, quasi chronologique, est celle qui permet le mieux de comprendre la situation actuelle de la discipline en Guyane et de mesurer à quel point elle se trouve à un moment crucial pour son avenir.

L'implantation universitaire en Guyane s'est faite par "ruptures brutales successives" ne prenant guère en compte le passé ¹. Comme souvent, la filière Droit est apparue la première, comme antenne de la faculté de la Martinique, avec le soutien (important jusqu'à maintenant) du Conseil général. Le DEUG AES (Administration économique et sociale) s'est ajouté avec le soutien pédagogique de Nanterre et de Toulouse. Les implantations suivantes se sont produites dans d'autres secteurs (technologie ...), avec diplômes et équipes enseignantes. La discipline a été laissée pour compte alors qu'elle a les effectifs étudiants les plus nombreux, et qu'elle est la plus enracinée dans la vie locale (pour répondre à une demande sociale marquée par l'hypertrophie des administrations publiques et la présence d'un secteur privé de PME tertiaires). Elle a végété dans son statut d'antenne sans autonomie pédagogique ni corps enseignant, et s'est marginalisée peu à peu au sein d'un pôle guyanais (IESG) qui se développait.

Il a fallu une grève assez dure des étudiants en droit ² pour attirer l'attention sur cette situation. L'UAG a eu le mérite de réagir rapidement, en affectant quelques postes (MCF et ATER) pour la rentrée 2000, ce qui a changé radicalement les données du problème. Depuis cette année seulement, une part appréciable des cours et des TD de DEUG est effectivement assurée par des enseignants universitaires présents en permanence. D'antenne fictive où l'on fait "n'importe quoi" (leitmotiv des Martiniquais), Cayenne commence à devenir une antenne où un étudiant peut envisager de faire un DEUG décent.

Cette évolution est engagée par la petite équipe enseignante en place depuis cette année, ce qui commence à décriper les relations avec la faculté de tutelle. Pour qu'elle aboutisse, il faut, et il suffit, que l'équipe soit renforcée rapidement de quelques unités (3 ou 4 personnes qui acceptent de s'impliquer). Cela permettrait d'assurer les conditions élémentaires d'une formation indispensable et de sortir la filière du cercle vicieux du sous-développement dans lequel elle était enfermée.

Le projet peut sembler modeste, au regard de programmes plus flamboyants. Il n'est que réaliste. Son bilan coûts/avantages est, semble-t-il, le meilleur qui puisse être trouvé au sein de l'UAG. C'est pourquoi il doit être recommandé à l'attention de la présidence, sans laquelle rien n'aboutira.

¹ Entretien avec le directeur de l'IESG, le 2 mai 2001

² Pas d'élément dans le dossier d'évaluation interne

1 - LES FORMATIONS

Il existe un décalage considérable entre l'offre apparente (guide des études) et l'offre réelle, en moins mais aussi en plus.

L'offre de formation apparente à l'IESG, les diplômes offerts.

En droit. Elle comprend un 1^{er} et un 2^e cycles complets fonctionnant selon les maquettes de la faculté de Martinique qui délivre les diplômes. Seuls, quelques cours à option ne figurent pas sur les maquettes guyanaises. Il n'y a pas de problème d'adaptation des enseignements au contexte local (sauf en licence pour "Les institutions politiques de la Caraïbe"). Les effectifs sont faibles (en 2000, par année : 57 + 31 + 21 + 10), la chute des premières inscriptions en 2000 (68 à 75 les années précédentes en 1^{ère} année DEUG de Droit) sensible. Le recrutement est purement local.

En AES. Elle comprend un 1^{er} cycle classique implanté avec les soutiens pédagogiques de Nanterre, puis de Toulouse. Cayenne a le monopole de l'AES dans l'UAG. Les effectifs sont stables et "suffisants" (89 + 23). Une poignée d'étudiants viennent des Antilles (apparemment par crainte d'affronter chez eux un DEUG de Droit).

- *L'origine des étudiants par type de baccalauréat*

En AES, le noyau est constitué par les bacheliers STT (anciennement "G") qui s'adaptent assez bien. Les bacheliers professionnels sont nombreux en 1^{ère} année mais ont un taux d'échec important. Les bacheliers ES (clientèle normale de l'AES) sont très minoritaires (10%). Contrepartie de l'existence de l'AES, les bacheliers généraux (ES et L) sont proportionnellement un peu plus nombreux en droit que ce n'est le cas aux Antilles.

Ici aussi se pose avec acuité le problème d'une articulation cohérente des formations post-bac, pour "améliorer" le niveau de recrutement des DEUG, qui est plutôt faible.

- *Les enseignements effectivement dispensés*

Pendant longtemps, les deux DEUG ont fonctionné avec des vacataires de recrutement local et des missionnaires extérieurs. Ils commencent à avoir un mode de fonctionnement universitaire plus normal : la majorité des enseignements est effectivement assurée sur ressources locales (sauf en histoire du droit pour le DEUG de Droit), et de plus en plus par des enseignants universitaires en poste. Certains cours sont communs et permettent une réorientation en fin de semestre qui n'est guère utilisée (un seul cas cette année).

- *Le public*

Il est de plus en plus constitué de "vrais étudiants" (jeunes et non salariés), surtout en AES.

Le 2^e cycle de droit a longtemps été virtuel et le reste en grande partie. L'IESG était seulement le support d'un enseignement assuré par correspondance par la faculté de Martinique, avec quelques missionnaires occasionnels venus de Martinique ou de métropole. La clientèle était captive, constituée essentiellement de salariés et fonctionnaires (ou épouses des précédents).

La situation évolue lentement : quelques cours et TD sont effectivement dispensés en licence et depuis deux ans, les étudiants de maîtrise de Droit public bénéficient de TD dans les matières fondamentales. La maîtrise de Droit privé n'a pas été ouverte (trois candidats seulement cette année, dont deux se sont reportés sur le droit public, et la troisième attend des jours meilleurs...).

- *Les tensions avec la Martinique*

Cette situation a des conséquences désastreuses : les doutes (justifiés) sur le niveau de la formation poussent les jeunes bacheliers (et souvent les plus motivés) à ne pas s'inscrire à l'IESG et à quitter la Guyane.

Les mêmes doutes conduisent la faculté de Martinique, responsable pédagogique des diplômes de licence et maîtrise, à resserrer sa tutelle pour éviter qu'il ne se fasse "n'importe quoi" (formule reprise par tous les interlocuteurs). Cette tutelle, justifiée dans son principe (l'administration générale a fait des remarques sur le dossier), conduit à d'évidents dysfonctionnements pratiques (la transmission des plans de cours et des documents de TD par le titulaire martiniquais, des travaux d'étudiants par l'IESG est chaotique, la correction des copies et la tenue des jurys d'examen en Martinique est "surréaliste"), qui alimentent les griefs réciproques et la méfiance générale. Tout le monde admet pourtant que la plupart des étudiants veulent travailler, même dans ces conditions difficiles.

2 - LES ENSEIGNANTS : LE TOURNANT DE L'ANNÉE 2000-2001

Longtemps, le potentiel de la discipline s'est limité à une personne : chargé de mission du Conseil général et correspondante locale de la faculté de Martinique, devenue MCF de droit public en 1994. Grâce à son dynamisme, la filière de Droit a fonctionné avec les moyens du bord, mais ce n'est pas une critique que de reconnaître que les conditions de cette époque ne sont plus acceptables aujourd'hui. L'AES a bénéficié initialement d'un soutien extérieur, qui doit désormais être relayé.

Le renforcement du potentiel enseignant a été tardif, timide et initialement peu fructueux. Un emploi de MCF de droit privé a été créé en 1996, mais son titulaire ne s'est pas intégré à la Guyane et assure désormais un service minimum à partir de sa résidence en Guadeloupe, en attendant une mutation en métropole l'an prochain. Un emploi de MCF de sciences économiques a été créé en 1998 : la candidate martiniquaise qui a été recrutée continue à résider en Martinique.

La situation a changé du tout au tout cette année à la suite de la grève étudiante et des décisions prises par l'UAG : deux MCF (droit public et droit privé) ont été recrutés et trois ATER (deux en public, un en privé) ont été affectés à l'UAG. Cet apport "massif" (venu de métropole) a permis un véritable démarrage du département (l'AES bénéficiant en outre d'un MCF d'histoire, par ailleurs vice-président du CUR de Guyane, devenu professeur). Les conséquences ont été spectaculaires, à la mesure de "l'effort" consenti en faveur de la discipline.

Cette année, les principaux cours de DEUG ont été pris en charge par des enseignants de statut universitaire, et une part appréciable des TD a été assurée par des ATER, convenablement formés au métier universitaire. L'équipe, soudée et dynamique, doit évidemment composer avec des "vacataires historiques" habitués à un autre style de fonctionnement. Quoi qu'il en soit, le progrès est indéniable et contribue à remonter la formation au niveau normalement exigible. De plus, l'équipe a pu mettre en place deux ateliers en DEUG de Droit, pour aider les étudiants en difficulté.

Le nouveau doyen de Martinique a pris acte de ces transformations, et a convenu de nouvelles modalités de fonctionnement : les MCF de Guyane pourront désormais choisir les sujets d'examen de leurs cours, corriger leurs copies (dans le cadre d'une double correction) ; autrement dit, ils assumeront la mission pédagogique conforme à leur statut. Par ailleurs, le contrôle du recrutement des vacataires sera renforcé, et une co-présidence des jurys d'examen sera mise en œuvre à l'essai.

On peut attendre de ces dispositions, d'une part, une amélioration du niveau de la formation (sérieux des études et des examens), d'autre part, une décrispation des relations entre la Martinique et l'IESG.

Pour 2001-2002, l'équipe enseignante espère assurer un meilleur encadrement de la licence en Droit, et la création d'un atelier de soutien en droit pour l'AES. Ces projets ne peuvent se réaliser de façon durable que si l'équipe conserve sa cohésion et s'étoffe quelque peu par un renforcement appréciable de l'encadrement. Les missions spécifiques de la discipline en formation initiale et continue le justifient.

L'appréciation du taux d'encadrement existant pose une question préalable à toute décision sur le renforcement éventuel du potentiel. Les données fournies par l'IESG et par la présidence sont en effet contradictoires.

3 - LES TICE

La situation spécifique de l'IESG justifierait un recours important aux TICE, pour pallier l'éloignement et l'insuffisance de l'encadrement. Cela ne semble pas être du tout le cas pour l'instant.

L'équipe enseignante vient d'apprendre que le directeur de l'IESG songerait à un projet de "cyber-licence" en relation avec l'Université de Toulouse, sans autres précisions. L'idée laisse perplexe car elle est ambivalente. Les TICE peuvent jouer un rôle pédagogique intéressant, mais un projet global, mené par une université de la métropole, n'est pas nécessairement le mieux adapté au contexte local. Ce peut être un moyen de s'émanciper vis-à-vis de la faculté de Martinique. Une politique globale des TICE devrait plutôt avoir pour objectif de renforcer et d'améliorer les relations entre les composantes de l'UAG.

4 - PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

L'équipe enseignante de la discipline (le terme paraît convenir à ce qui se met en place) porte un projet qui a le mérite d'être simple et réaliste : avant toute chose, porter les enseignements de base à un niveau correspondant aux exigences d'une formation universitaire normale. L'effort prioritaire porte sur les DEUG et devrait être étendu à la licence en droit. Parallèlement, les actions de formation continue doivent trouver un soutien local plus fort, pour s'étendre et devenir plus efficaces. Ce projet est incontestablement celui qui rendra le meilleur service aux étudiants et à la société locale.

L'aptitude à aller au-delà d'un service minimum pour la maîtrise en droit reste problématique, sauf à la considérer pour ce qu'elle est en fait : une action de formation continue.

La question d'une licence d'AES se pose à terme. Dans l'immédiat, la licence d'Administration publique (LAP) offre une perspective de débouchés aux titulaires du DEUG d'AES qui s'orientent vers les concours administratifs.

La faiblesse des effectifs et des débouchés locaux ne permet guère d'envisager une licence professionnelle spécialisée (à remarquer que la LAP peut être assimilée à une licence professionnelle).

Le problème principal est de restaurer la crédibilité des formations existantes, actuellement au niveau le plus bas. Cela implique de faire savoir que le projet est réalisable, et en cours de réalisation : il faut en effet parvenir rapidement à un double résultat :

- davantage de bacheliers guyanais (ou antillais pour l'AES) peuvent s'inscrire à l'IESG pour commencer leurs études s'ils peuvent être convaincus que ce n'est pas un handicap pour la suite. Un accroissement modéré d'effectifs peut succéder à la chute actuelle, liée au moins pour partie à une crise de confiance de la société locale ;
- la faculté de Martinique doit également être persuadée de faire évoluer sa tutelle actuelle, inspirée par la méfiance, vers un soutien positif qui demeure indispensable pour les enseignants comme pour les étudiants.

Le succès dépend de l'existence de moyens humains suffisants pour atteindre le seuil critique. À vrai dire, ces moyens ne devraient pas être considérables, mais être disponibles le plus rapidement possible pour que l'effort actuel ne retombe pas. La discipline a besoin de quelques enseignants supplémentaires (niveau MCF). À titre indicatif, 1 MCF de droit privé, 1 MCF de droit public, 1 MCF de gestion et/ou 1 PRAG d'économie (pour les enseignements de gestion et de comptabilité en AES et en formation continue), ainsi que le maintien ou l'accroissement du nombre d'ATER (indispensables pour les TD fondamentaux).

Il importe que ce programme soit pris en compte par les instances universitaires dans le cadre du prochain contrat quadriennal. L'essentiel est qu'il soit officialisé par les instances centrales de l'UAG (présidence et conseils), et soutenu auprès du Ministère.

La transmission peut-elle se faire par le canal de l'IESG au sein duquel la discipline est plus ou moins marginalisée, ou doit-elle être relayée par le CUR Guyane, qui devrait être plus sensible aux équilibres globaux ? C'est une "question de gouvernement" pour l'UAG.

La politique des personnels enseignants devrait s'articuler sur ces perspectives.

À court terme, la création d'emplois de PR n'apporterait pas d'avantages significatifs, et n'est donc pas souhaitable.

Le pourvoi des emplois de MCF (existants ou à créer) repose sur des recrutements extérieurs, faute de vivier local avant longtemps. Il faut donc que ces MCF puissent rester assez longtemps pour être efficaces, et qu'ils puissent partir ensuite, sans handicap pour leur carrière ultérieure (or, les mutations sont difficiles pour les candidats dont le "dossier recherche" risque d'être trop faible ou trop "exotique").

5 - PROPOSITIONS

Comment réaliser ces adaptations nécessaires du statut et du cursus de droit commun ?

En 1991, le CNE avait recommandé au Ministère de rendre possible la venue d'enseignants délégués d'une autre université pour 2 ou 3 ans, avec les primes perçues par les enseignants affectés à l'UAG. La recommandation ne semble pas avoir eu de suite. Elle mériterait pourtant d'être reprise, spécifiquement pour la Guyane en tout cas. Elle permettrait de faire venir des MCF titulaires déjà expérimentés pour une durée limitée (2 + 2 ans, par exemple), avec la certitude de pouvoir ensuite revenir dans leur université d'origine.

L'UAG pourrait envisager (sans modifications statutaires) une procédure d'affectation interne qui remplirait la même fonction : permettre à quelques MCF affectés aux Antilles d'effectuer un séjour limité en Guyane avec retour garanti.

Ces palliatifs pourraient être utiles, en attendant que se constitue un vivier d'enseignants-chercheurs (comme cela s'est produit aux Antilles). Ils auraient des effets moins aléatoires que les recrutements initiaux sur lesquels repose actuellement le pourvoi des postes.

Le recrutement extérieur d'ATER n'est qu'un pis-aller, mais il reste indispensable tant qu'il n'y aura pas de doctorants ayant commencé leur formation en Guyane.

6 - CONCLUSION

La formation de cadres moyens des secteurs administratifs, économiques et sociaux répond à un besoin de base pour la Guyane, qui doit être assuré sur place, indépendamment de tout autre projet susceptible de séduire par un caractère plus spectaculaire (la même chose peut être dit pour la formation de professeurs des écoles).

En l'état, et pour quelque temps, cette formation ne peut être assurée sur les seules ressources du site guyanais, encore embryonnaire. On ne voit pas ce que pourrait apporter de positif une sécession guyanaise.

L'UAG doit garder la responsabilité globale du développement universitaire en Guyane avec le soutien du Ministère.

Bien entendu, le soutien ainsi obtenu doit trouver sa contrepartie dans la mobilisation des efforts locaux. L'UAG doit redéployer son implantation administrative en Guyane, et pousser à la définition de relations plus sereines et plus complémentaires entre la Martinique et la Guyane. Cette position traduit l'opinion exprimée dans tous les entretiens.

LE DÉVELOPPEMENT
DES FORMATIONS
SCIENTIFIQUES
ET MÉDICALES

Les enseignements scientifiques se répartissent dans les trois régions : un pôle numériquement fort constitué par la Faculté des Sciences exactes et naturelles en Guadeloupe, une délocalisation du DEUG en Martinique, un volet sciences de l'ingénieur et un IUT en Guyane.

I - LA FACULTÉ DES SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

L'émergence et le développement des formations scientifiques depuis 1991, date du précédent rapport du CNE, sont à porter au crédit de la politique menée par l'UAG.

La Faculté des Sciences exactes et naturelles, qui représente 47% des étudiants (soit environ 2400) – 23% des effectifs globaux de l'UAG – et 56% des enseignants (soit 117) de la Guadeloupe, est organisée autour de six départements disciplinaires en Guadeloupe (mathématiques et informatique, physique, chimie, biologie, géologie, agronomie tropicale) et comprend un département scientifique inter-facultaire (DSI) en Martinique.

Cette configuration en fait de facto un pôle fort de l'UAG, tant pour la formation que pour la recherche. La qualité du document d'évaluation interne en est une autre traduction. Ce potentiel d'étudiants et d'enseignants, comme l'organisation de la faculté, la situent dans le standard national des UFR de taille comparable.

1 - LES FORMATIONS

7 des 22 formations offertes ont été ouvertes lors du dernier contrat. L'objectif d'enrichissement et de diversification de l'offre de formation en sciences exactes était affiché dans les orientations prioritaires de l'UAG. Sur cette période aura été parachevée la structuration des 1^{er} et 2^e cycles, hormis l'informatique, et engagée l'ouverture de 3^e cycles.

Le DEUG de Sciences et Technologies comporte 5 mentions :

- mathématiques et informatique appliquées aux sciences (MIAS) ;
- mathématiques appliquées et sciences sociales (MASS) ;
- sciences de la matière (SM) ;
- sciences de la vie (SV) ;
- sciences de la terre et de l'univers (STU).

Il ouvre sur un second cycle structuré en 7 licences et maîtrises : mathématiques, MASS, informatique, physique, chimie, biologie et sciences physiques. S'y ajoute une maîtrise de sciences et techniques en agronomie et développement rural.

En 3^e cycle, sont proposés deux diplômes de création récente, le DESS Développement local, Aménagement du territoire et Gestion des ressources naturelles en milieu tropical et le DEA Environnement tropical et Valorisation de la biodiversité.

Les DEUG. Le contenu des enseignements de DEUG montre le souci de la faculté d'adapter les nouvelles maquettes aux recommandations ministérielles. La délocalisation du DEUG MIAS en Martinique, première phase de la mise en place du DSI, est trop récente pour être analysée dans toutes ses implications, en particulier en termes de redistributions éventuelles des populations étudiantes entre Guadeloupe et Martinique. Cette opération engagée à la suite de l'étude de l'observatoire interrégional de la vie des étudiants sur les besoins de formation est perçue aujourd'hui positivement par les acteurs et a contribué à l'augmentation des effectifs de ce DEUG.

Les enseignants-chercheurs du DSI ont le souci de conserver leur rattachement "recherche" avec leur laboratoire, en Guadeloupe et, en effet, pour pertinentes que soient *a priori* certaines délocalisations, elles ne doivent conduire ni à des "doublons", préjudiciables en termes de moyens et ferments de partition, ni mettre en cause la cohérence de l'effort de recherche.

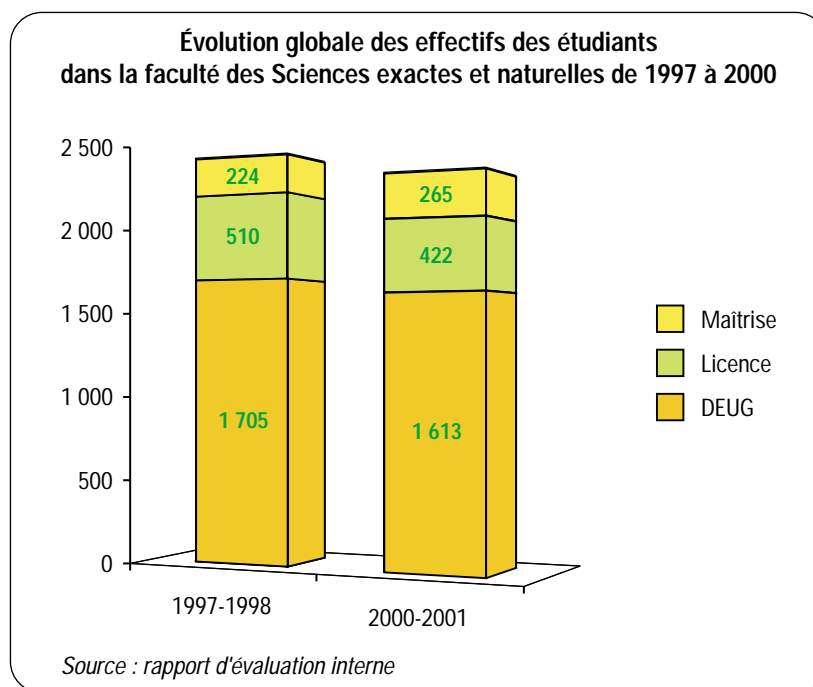
Les seconds cycles. Ils sont conçus pour offrir aux étudiants une formation de qualité, qui prenne appui sur le potentiel de recherche dans les mêmes disciplines.

Le projet de création d'une licence professionnelle en informatique distribuée, en Martinique, est à encourager, car on ne peut que relever l'insuffisance de l'offre de formations professionnelles dont le développement était une priorité du dernier contrat. Ce constat doit être corrélé à l'absence de formations technologiques. Cependant, la restructuration, en cours, de la carte universitaire en Guyane devrait s'accompagner d'un projet de réouverture, en Guadeloupe, du second cycle de technologie mécanique.

Les troisièmes cycles. Les intitulés du DESS et du DEA traduisent bien la prise en compte des spécificités régionales. On ne peut qu'inciter l'UAG à envisager l'ouverture d'autres formations de 3^e cycle en cohérence avec les choix prioritaires resserrés qui devront être faits en matière de recherche, et favorisant l'implication des organismes (CIRAD, Institut Pasteur, INRA), déjà significative en biologie, tant pour l'enseignement que pour l'accueil des étudiants. L'UAG doit, dans l'avenir, s'appuyer mieux encore sur ce riche potentiel (cf. chapitre consacré à la recherche).

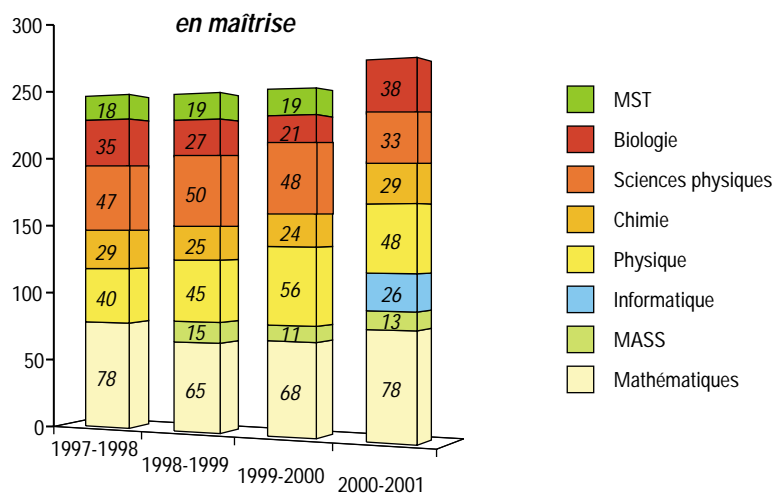
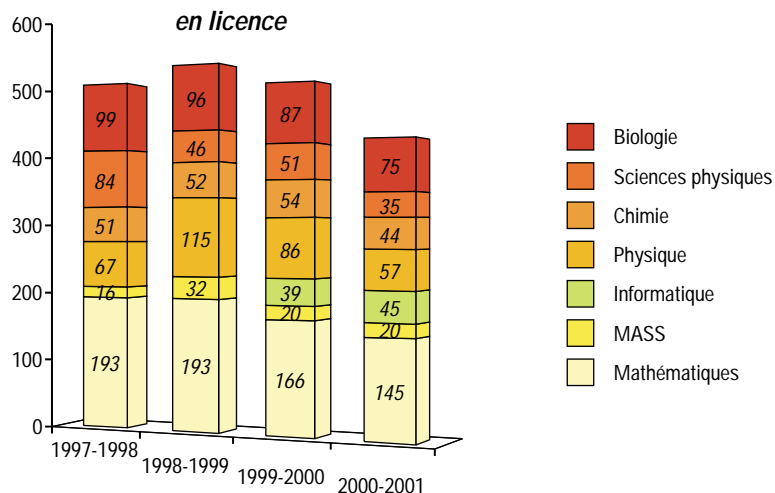
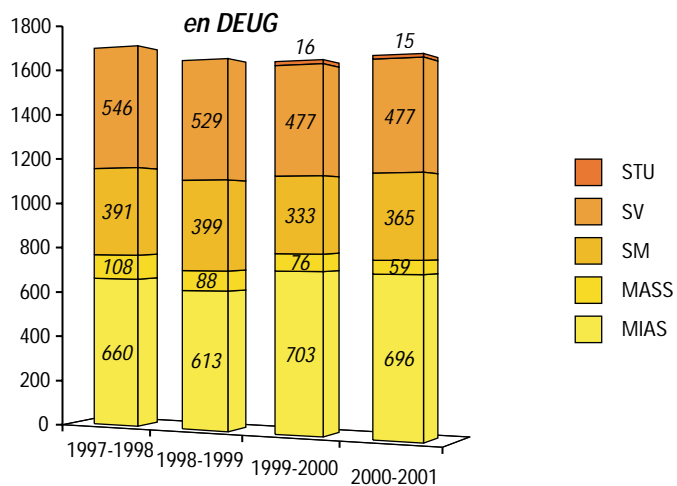
2 - LES EFFECTIFS ÉTUDIANTS

Le document d'évaluation interne fait une analyse pertinente des évolutions d'effectifs.



De fait, la diminution globale d'environ 10 % doit être relativisée si on prend en compte l'ouverture de BTS et de classes préparatoires, et l'attraction que peuvent exercer les universités de métropole. Les variations relatives selon les mentions de DEUG traduisent notamment le rééquilibrage opéré entre le DEUG MIAS, nécessairement attractif pour les bacheliers martiniquais, et le DEUG Sciences de la matière. Cette diminution globale reste très en deçà des évolutions observées en métropole pour les mêmes DEUG de sciences exactes sur les années récentes, et ce potentiel relativement stable d'étudiants est une richesse pour l'UAG. En licence et maîtrise, les mathématiques bénéficient certainement, en termes d'effectifs étudiants, de l'insuffisance des possibilités d'accueil en informatique, tant pour l'encadrement que pour les locaux.

Évolution des effectifs en Sciences exactes et naturelles durant le dernier contrat :



Certaines filières commencent à tirer profit du potentiel de recherche dans les mêmes disciplines, en mathématiques et informatique comme en physique et chimie ; on peut parler d'adéquation entre les populations étudiantes, les effectifs d'enseignants-chercheurs et la recherche des laboratoires d'accueil, dynamique que le CNRS devrait pouvoir conforter, en chimie tout particulièrement. *A contrario*, l'absence de second cycle en sciences de la terre répond à la faiblesse, paradoxale pour ces régions, de la recherche dans ces disciplines. Le potentiel actuel d'enseignants-chercheurs (1PR, 3 MCF) ne permet pas d'envisager une reconnaissance, par le Ministère, de leur laboratoire d'affectation. La corrélation vaut aussi pour les inscriptions en thèse.

Le nombre d'étudiants en biologie pourrait paraître faible au regard du potentiel de recherche que représente, à côté de l'UAG, la présence de l'INRA, de l'IRD et du CIRAD à l'Université des Antilles et de la Guyane.

L'analyse spécifique des formations technologiques, et en particulier de l'enseignement de technologie mécanique, dispensé essentiellement en Guyane, est traitée dans le paragraphe sur l'IESG.

3 - LES TAUX DE RÉUSSITE

Dans les différents cycles, ils sont proches des taux relevés dans les universités de métropole, et traduisent une conception très exigeante du niveau requis des étudiants. Le taux de réussite moyen en DEUG est de l'ordre de 33 % (évalué par rapport au nombre de présents).

Les évolutions des taux de réussite pour un parcours donné sont cohérentes avec celles que l'on peut observer dans des UFR scientifiques comparables. Les très bons résultats en maîtrise de Biologie (de l'ordre de 80%) sont à relativiser, quand ils portent sur 15 étudiants présents à l'examen sur 27 inscrits, sachant que plus de 320 étudiants sont inscrits, en moyenne, en 1^{ère} année. Le taux de rejet ou d'"évaporation", 40 pour 200, semble plus "faible" en sciences de la matière.

4 - LA PÉDAGOGIE

Le bilan de l'introduction des langues (anglais et espagnol) dans les 1^{ers} et (anglais) dans les 2^e cycles est tout à fait positif, en dépit de l'absence, liée au manque de locaux disponibles, d'un laboratoire de langues.

Le manque de locaux est également mis en avant par la faculté pour expliquer l'absence de projet dans le domaine des NTE et TICE.

Les relations entre la faculté et l'UUFM. La faculté reconnaît que les résultats aux CAPES sont tout à fait préoccupants, tant en ce qui concerne les effectifs que les résultats : pour la physique, par exemple, 0 admis sur 14 présents en 2000 (à comparer à 5 admis pour 22 inscrits en 1994) ; la même évolution est observée en mathématiques. Un projet pédagogique a été mis en place à la rentrée 2000 pour tenter de remédier à cette situation. Il propose aux étudiants volontaires des enseignements spécifiques complémentaires. S'il est difficile de tirer des premières conclusions en termes de résultats au concours, le niveau des étudiants concernés s'en trouve amélioré.

5 - LES ENSEIGNANTS

La Faculté de Sciences exactes et naturelles compte aujourd'hui 117 enseignants, dont 28 professeurs et 71 maîtres de conférences. Une progression de 22 postes sur le dernier contrat permet d'assurer un taux d'encadrement moyen de 66%.

On doit souligner le souci de la direction de la faculté que des critères à la fois d'encadrement et de recherche président au recrutement des enseignants-chercheurs. Les premiers fruits de cette politique, qui doit être confortée, ressortent de l'évaluation de la recherche en sciences exactes et du bilan de la formation doctorale. Les entretiens ont fait à cet égard clairement ressortir que, pour les plus jeunes enseignants-chercheurs, l'insertion en recherche est un facteur "attractif" et surtout "stabilisant", enjeu décisif pour l'avenir de l'UAG.

L'analyse des taux d'encadrement par discipline traduit un retard encore marqué pour les mathématiques et l'informatique.

Les emplois d'enseignant par groupe de discipline

Groupe de discipline	Nombre de postes	Taux d'encadrement
Mathématiques	30	66,3
Informatique	11	55
Biologie	19	72,7
Chimie	16	71,58
Physique	23	72,72
Géologie	4	87,54

6 - LES PERSONNELS IATOS

A contrario, et cela n'est évidemment pas spécifique à la faculté, le nombre sous-critique, la sous-qualification et l'insuffisance de formation des personnels IATOS sont très préoccupants. Cela vaut en particulier pour l'assistance technique à l'enseignement (7 IATOS pour 2400 étudiants) et a conduit à un développement de l'emploi précaire (50% des 70 IATOS).

7 - LES LOCAUX

L'insuffisance, et surtout l'état de dégradation avancée, de certains locaux de la faculté, ont des répercussions majeures en matière de formation : l'insuffisance de salles machines ne permet pas de répondre à l'attente des étudiants en informatique (limitation des inscriptions à 50 étudiants en licence pour un recrutement potentiel de 250), le manque de salles restreint les possibilités de TP et d'accueil de stagiaires en biologie. Ces difficultés sont accentuées par l'insuffisance de matériel pédagogique et de personnel de maintenance.

L'extension et le remembrement du campus de Fouillole autour d'un pôle scientifique sont parmi les opérations prioritaires inscrites au prochain CPER. Elles amélioreront considérablement la situation de cette UFR.

II - LES SCIENCES EXACTES EN GUYANE

Dans une construction *a priori* "équilibrée" de l'UAG, la priorité a été mise en Guyane sur les formations technologiques, choix que pouvait justifier le développement du Centre spatial guyanais. Force est de constater aujourd'hui le profond hiatus entre le CSG et l'université, et l'état de précarité et de sous-développement de l'université, en particulier dans le domaine des sciences et technologies. Pour prendre véritablement en compte les besoins du pays et donner à l'UAG une place centrale dans le dispositif d'enseignement supérieur, il y a lieu de procéder à une révision des choix de formation et à la détermination de la recherche à conduire, recherche qui prenne appui sur les organismes, dans le cadre de collaborations équilibrées.

Le document d'évaluation interne établi par l'IESG, essentiellement polémique, se situe délibérément contre la politique conduite par la présidence de l'UAG et rend compte de dissensions profondes. Pour les sciences exactes, les entretiens et les contributions de certains enseignants ont permis de mieux situer les problèmes spécifiques de certains enseignements et les réponses possibles, dans un contexte global difficile.

Les sciences exactes reposent, pour le 1^{er} cycle, sur le DEUG de Sciences et Technologies (mention STI), et pour le 2^e cycle, d'une part, sur la licence d'Ingénierie électrique et la maîtrise EEA et, d'autre part, sur les licence et maîtrise de Technologie mécanique.

Le premier constat est la faiblesse du potentiel : 149 étudiants, soit 21,5 % des effectifs guyanais (68 en DEUG, 60 en licence et maîtrise EEA, 21 en licence et maîtrise de Technologie mécanique), et 22 enseignants-chercheurs (1 PR, 13 MCF, 8 PRAG).

À ces formations s'ajoutent le DUT de Génie électrique et Informatique industrielle dispensé par l'IUT, et une licence professionnelle "Génie civil et Bâtiment en zone intertropicale", ouverte à la rentrée 2000.

La totalité des enseignements des disciplines non technologiques est assurée par des vacataires.

La situation de la technologie mécanique. La fermeture du second cycle de technologie mécanique est annoncée pour la rentrée 2002. L'avenir de cette filière, sinon plus généralement celui de la technologie, doit être analysé dans le contexte de l'ensemble Antilles-Guyane. Depuis 1992, année de création de la filière Technologie mécanique, les effectifs n'ont jamais dépassé 20 étudiants, 7% des étudiants étant antillais. Le vivier guyanais pour les filières technologiques industrielles reste faible (10% des bacheliers, soit environ 60). En revanche, on trouve aux Antilles un fort potentiel de bacheliers qui pourraient suivre de telles études, et plusieurs BTS dans ce domaine. Il semblerait qu'en tout état de cause, ni les élus locaux guyanais, ni le CNES n'aient la volonté de soutenir les formations technologiques. Et pourtant, les étudiants formés trouvent des débouchés.

Le rattachement, pour leur recherche, des enseignants-chercheurs de technologie mécanique au Groupe de technologie des surfaces et interfaces (GTSI) offre, pour l'avenir, une base plus solide pour reconstruire un projet de formation mieux couplé à la recherche.

Le renforcement, en Guyane, de la filière Génie électrique (EEA et IUT) et des biotechnologies devrait constituer l'autre axe d'un projet global de l'UAG pour les enseignements technologiques.

Pour l'heure, l'université envisage de demander l'ouverture d'un second cycle en sciences de la production industrielle et de deux autres licences professionnelles : "Administrateur de réseaux et de bases de données" et "Gestion de l'environnement et des écosystèmes amazoniens". En outre, le recentrage envisagé de la maîtrise EEA sur la mention "Télécommunications et réseaux", présente de l'intérêt. L'articulation entre l'IESG et l'IUT devrait se renforcer, en regroupant notamment les moyens de recherche.

L'enjeu est ici la place que pourrait tenir l'UAG dans l'éventuel pôle universitaire guyanais en construction.

À cet égard, les entretiens ont fait apparaître un profond désaccord entre la politique d'excellence internationale, préconisée par les tenants du projet de pôle universitaire, et le désir plus modeste, mais semble-t-il majoritaire chez les enseignants de sciences de l'IESG et de l'IUT, d'offrir à la population étudiante une formation supérieure de qualité qui prenne en compte les besoins du pays.

III - L'UFR DES SCIENCES MÉDICALES

1 - LA FORMATION

L'UAG comporte une UFR des Sciences médicales, à laquelle ont été confiées deux missions :

- l'enseignement de la première année du premier cycle des études médicales (PCEM1), créé en 1998 pour une période probatoire de 3 ans, avec un *numerus clausus* et un concours propre ;
- l'enseignement pratique et théorique du troisième cycle (avec un 5^e semestre ajouté au cursus des résidents, qui s'effectue chez des praticiens généralistes). L'université est autorisée, depuis 1994, à délivrer le diplôme d'État de docteur en médecine générale aux étudiants ayant effectué la totalité de leur cursus de 3^e cycle aux Antilles et en Guyane.

Cette situation est pour le moins atypique. À l'ouverture, l'UFR a accueilli 70 étudiants. Ils sont aujourd'hui 118, en majorité guadeloupéens et martiniquais. Les 18 qui sont sélectionnés effectuent la deuxième année du premier cycle et le second cycle des études médicales en métropole (en majorité à Bordeaux II, mais aussi à partir de la rentrée 2001, à la faculté de Médecine de Saint-Antoine - Paris VI). Ils peuvent revenir aux Antilles ou en Guyane terminer leur cursus en validant les enseignements du troisième cycle. On dénombre, en 2001, 127 résidents et 72 internes de spécialité.

Pour faire face à une demande croissante des étudiants (actuellement au nombre de 261), l'université a mis en place de nombreux diplômes universitaires. Elle participe en outre à la coopération internationale en accueillant des étudiants du Bénin, d'Haïti et de Saint-Domingue, pour une ou deux années, dans des formations spécialisées.

Plusieurs raisons ont conduit à la création de cette UFR.

Il y a d'abord la nécessité de rétablir, en médecine et en odontologie, un pourcentage de praticiens issus des départements des Antilles et de la Guyane qui soit conforme aux aspirations légitimes et aux spécificités de la population. On a constaté, ces dernières années, une baisse des effectifs de praticiens, les métropolitains qui se sont installés semblant avoir des difficultés à rester sur le long terme. La connaissance de la langue créole est en outre indispensable à l'exercice. Face à cette nécessité, on a mis en avant la volonté d'assurer aux étudiants des trois départements une égalité des chances face à la sélection à l'entrée des études de médecine et d'odontologie en organisant l'enseignement et le concours sur place, afin d'effacer les contraintes matérielles et psychologiques que leur imposait une inscription en métropole.

Le choix d'implanter initialement cette UFR en Guadeloupe a été dicté par :

- la présence sur le campus de Fouillole d'enseignants de la faculté des Sciences ;
- la possibilité de disposer à court terme de locaux (le bâtiment de la faculté de Médecine a ouvert ses portes un an et demi après le début des enseignements) ;
- l'implantation en Guadeloupe du siège administratif de l'université.

2 - LES LOCAUX

Le bâtiment de l'UFR des Sciences médicales de Pointe-à-Pitre est neuf, mais de dimensions réduites et déjà inadapté. L'amphithéâtre, où sont dispensés les enseignements du PCEM1, ne peut pas accueillir plus de 150 étudiants, et est mal conçu. Il est possible que la réforme des études médicales en cours modifie les besoins en surfaces si l'université s'ouvre aux diverses professions de santé (à noter le projet intéressant de rattachement de l'école de sages-femmes à l'UFR ainsi que la demande d'habilitation à organiser les concours de masseurs-kinésithérapeutes dès la prochaine année universitaire). En Martinique, il n'existe pas de locaux universitaires, ni d'enseignement ni de recherche, et ce handicap est vécu comme une grande frustration par les hospitalo-universitaires. Un terrain proche du CHU Pierre Zobda-Quitman serait disponible pour construire les locaux nécessaires.

3 - LES ENSEIGNANTS

Les effectifs. On dénombre aujourd'hui 19 hospitalo-universitaires titulaires (15 professeurs des universités-praticiens hospitaliers (PU-PH), 4 maîtres de conférences-praticiens hospitaliers (MCU-PH), et 9 HU non titulaires (chefs de clinique - assistants). L'évolution des effectifs est lente : 6 emplois de PU-PH et 3 emplois de MCU-PH ont été obtenus en cinq ans, alors que 3 départs et un décès ont été enregistrés. Cette situation explique que 50 % des enseignements du PCEM1 soient effectués par des enseignants "missionnaires" venant de métropole, essentiellement de l'Université de Bordeaux II.

La politique de recrutement des hospitalo-universitaires. Les enseignants antillais déplorent tous la lenteur des créations d'emplois de PU-PH ou de MCU-PH. Il est déjà hasardeux d'avoir des candidats faisant état de titres et travaux répondant aux critères en vigueur dans la plupart des facultés métropolitaines, tels qu'ils sont définis par les diverses sous-sections du CNU. À la décharge des médecins antillais, il est plus difficile qu'en métropole de développer des programmes de recherche. Les praticiens sont isolés géographiquement, et donc scientifiquement. Certes, les déplacements en métropole, la participation active aux congrès internationaux, permettent de rompre cet isolement, mais à un coût important.

4 - LES PERSONNELS IATOS

Ils sont en nombre très insuffisant, compte tenu des normes en vigueur et de l'éclatement sur les trois sites.

5 - LA QUESTION DU "DOUBLEMENT DU PCEM1"

Il existe une vive divergence d'opinion entre les enseignants-chercheurs des trois sites (en fait essentiellement entre ceux de la Guadeloupe et de la Martinique) sur la pertinence de "dédoubler" le PCEM1 en installant une partie de son enseignement en Martinique. En revanche, il y a accord, compte tenu des données de l'évolution de la démographie médicale, sur la nécessité d'augmenter le *numerus clausus*, ce qui obligerait à étendre les capacités d'accueil du PCEM1. La capacité d'accueil théorique des locaux de Pointe-à-Pitre limiterait les promotions à 150 étudiants. Cependant, pour les tenants d'un dédoublement de la première année en Martinique, ne pas augmenter les capacités d'accueil du P1 au prorata de l'augmentation du *numerus clausus* conduirait à une dégradation de la qualité du concours organisé aux Antilles. D'autre part, si le *numerus clausus* n'augmente pas dans les proportions nationales, le déficit en médecins et dentistes antillo-guyanais devrait s'aggraver.

LES DISCIPLINES
LITTÉRAIRES :
UN DÉVELOPPEMENT
ENCORE INDÉCIS

Tous les secteurs de l'UAG n'ont pas également progressé depuis dix ans. Il est des domaines disciplinaires et des activités de l'université qui ont globalement connu des évolutions moins positives. Elles montrent des avancées plus discutables. Elles supposent des révisions à entreprendre, pour le moins des approfondissements de la politique à conduire. Ici et là cependant, on identifie des actions de qualité, des redressements prometteurs, des prises de conscience évidentes. À cette famille d'activités appartient l'UFR de Lettres au bilan en demi-teinte, malgré un net redressement amorcé très récemment.

La Faculté des Lettres et des Sciences humaines, installée principalement sur le campus de Schœlcher, a la responsabilité de l'ensemble des formations dispensées dans l'université, quel qu'en soit le site.

Les effectifs étudiants en très forte progression entre 1990 et 1997 (+ 128% en Martinique, + 27% en Guadeloupe), ont chuté les deux années suivantes de 15% en Martinique et de 38% en Guadeloupe ; à la rentrée 2000, la décroissance se poursuit en Guadeloupe (-12%), tandis que l'on constate une augmentation des effectifs, légère en Martinique (+5%) et plus forte en Guyane (+86%), due à l'ouverture de nouvelles mentions du DEUG et de la licence pluridisciplinaire de Lettres (dans laquelle se sont inscrits 55 étudiants).

À la rentrée 2000, l'UAG comptait 3827 étudiants en lettres et sciences humaines, répartis ainsi : 3239 en Martinique, 334 en Guadeloupe, 254 en Guyane.

I - LES LOCAUX

Les locaux sont nettement insuffisants en Martinique et ne permettent pas d'accueillir les étudiants de manière satisfaisante ; la situation devrait toutefois s'améliorer puisque le plan U3M donne aux lettres l'extension la plus importante. En Guyane, les lettres souffrent, comme les autres filières, de la faillite du plan U 2000 dans cette région. En Guadeloupe, la mise en place du DEUG impliquera une solution rapide en termes d'implantations.

II - L'ORGANISATION DE LA FACULTÉ

La faculté sort d'une période de graves dysfonctionnements, qui ont conduit le président en exercice à cette époque à solliciter la visite de l'IGAENR. Le rapport d'inspection de juin 1999 est sévère ; il décrit la gestion pour le moins désordonnée de cette composante : dysfonctionnements dans le déroulement des examens (établissement et transmission des sujets ; notation et publication des résultats fantaisistes, voire irrégulières) et dénonce la gestion approximative de l'antenne de Guadeloupe, "*délocalisation dont le fonctionnement n'est pas contrôlé*".

Cela explique, sans l'excuser, que le CNE n'ait pas reçu de rapport écrit synthétique sur la situation de la faculté. L'évaluation interne est généralement un bon révélateur de l'état d'une composante. Or, les documents qui sont parvenus au CNE témoignent d'une incompréhension globale de la communauté universitaire littéraire à l'égard de l'évaluation. À ceci, s'est ajoutée une très mauvaise organisation des auditions lors de la visite des experts. Celle-ci ne saurait expliquer à elle seule l'absence quasi générale des enseignants-chercheurs, des directeurs de département ou directeurs de laboratoire aux rendez-vous annoncés. S'agissant de certaines disciplines normalement assez bien organisées dans leur enseignement et leur recherche, cette incompréhension a de quoi surprendre. Il a fallu réclamer des rapports d'activité ou d'auto-évaluation, les données indispensables sur les effectifs, les taux de réussite, les publications. Ceux-ci ne sont parvenus au Comité qu'ultérieurement, après des auditions très partielles. En un mot, la communauté universitaire de la faculté n'avait perçu ni la méthode, ni l'importance de l'expertise. Aucune discipline n'a échappé à cette défaillance, malgré la visite de sensibilisation faite en janvier 2001. Le pré-rapport, rédigé dans ces conditions, a été présenté à l'établissement par le CNE. Il a suscité des réactions a posteriori des responsables d'équipe et de département, dont il est tenu compte ici. En tout cas, ces dysfonctionnements incitent à penser que la situation décrite par l'IGAENR n'est pas encore totalement assainie.

Pourtant la faculté dispose d'atouts, elle dispense des enseignements de qualité. Le nouveau directeur a entrepris une remise en ordre de cette situation. Il a constitué une équipe, avec des directeurs adjoints chargés de la vie étudiante, de la politique pédagogique, du développement des TICE, des relations internationales ainsi que de la logistique immobilière. Il a réorganisé l'administration et le budget, diminué le nombre excessif des options peu utiles et des heures complémentaires, et surtout réorganisé le service des examens. Avec, pour 4000 étudiants, un potentiel de 59 enseignants-chercheurs et 12 PRAG ou PRCE et 25 IATOS, plus 14 contractuels qui grèvent son budget, la faculté dispose de moyens limités, qui devront être abondés si les projets de mise en place du DEUG en Guadeloupe sont maintenus. La situation des locaux n'est pas meilleure. Un programme de réhabilitation immobilière est en cours. Un laboratoire de langues a été installé pour cette rentrée. Un second équipement est en préparation pour la licence professionnelle de Communication. La mise en place d'un réseau informatique devrait permettre de relier l'ensemble des salles de la faculté. Ces mesures suggèrent un redressement qui ne saurait qu'être encouragé.

III - LES PRINCIPAUX DÉPARTEMENTS : ENCADREMENT ET EFFECTIFS

1 - LE DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION, DU LANGAGE, DES LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES

Ce département développe cinq filières : quatre pleinement assumées avec sciences du langage, LCR, sciences de l'éducation et MISASH, et une en voie de développement, les sciences de la communication :

- les sciences de l'éducation (SDE), qui connaissent une grande affluence en 2^e cycle (licence et maîtrise : respectivement 266 et 131 étudiants) et ont la charge de la Guadeloupe et de la Guyane en formation continue, figurent parmi les disciplines les plus faiblement encadrées de la faculté, avec 4 MCF ;
- les sciences du langage (SLA) disposent de 2 PR et 5 MCF pour 30 étudiants en licence et 15 à 20 en maîtrise ; à la formation en linguistique, s'ajoutent des enseignements professionnels sur les TIC ;
- les langues et cultures régionales (LCR) comptent 2 MCF et 1 PR pour des effectifs en pleine croissance, qui dépassent ceux des SLA (plus du double) ;
- les sciences de la communication sont enseignées sous forme de modules de DEUG, mais font l'objet d'une demande de licence professionnelle. À noter que le département formule le projet d'une filière de second cycle en anthropologie.

2 - LE DÉPARTEMENT DE LETTRES MODERNES

Les lettres modernes, avec 1 PR et 5 MCF pour 575 étudiants, sont également sous-encadrées, nombre de cours magistraux étant assurés par des professeurs agrégés ou certifiés et des chargés de cours : on pourrait en déduire que ce département est en voie de secondarisation. Un seul professeur ne peut couvrir en effet tous les domaines (il n'y a, notamment, ni médiéviste ni spécialiste du XVI^e siècle), ni assurer toutes les directions de recherche (40 étudiants de maîtrise, 12 étudiants de DEA, 20 étudiants de DESS "Conception et Réalisation de programmes de formation" avec Paris XIII), d'où une forte déperdition des étudiants au profit la métropole.

On notera, au crédit de ce département, sa volonté de maintenir, malgré les difficultés d'encadrement, l'étude des grands auteurs et des grandes époques des littératures française et étrangères, et donc de préserver les chances des candidats aux concours nationaux de recrutement.

3 - LES DÉPARTEMENTS DE LANGUES

Le département d'anglais. Il est très actif (le DEUG : 500 étudiants, la licence et la maîtrise : 110). Il a des liens étroits avec les universités anglophones de la Caraïbe, et d'abord celle des West Indies, avec celles du Commonwealth - mais non avec la Guyana - et des États-Unis. Le niveau des entrants est très faible, mais un enseignement exigeant, qui ne sacrifie pas la littérature et la civilisation de Grande-Bretagne et des États-Unis à la seule Caraïbe, l'élève régulièrement, notamment par des stages à l'étranger, malgré les difficultés de financement (qui pourraient être résolues par la Région et par l'Europe).

Le département d'espagnol. Avec 2 PR, 2 MCF et 2 PRAG, il assure, au-delà du DEUG, de la licence et de la maîtrise (475 étudiants au total), des formations en droit et en sciences sur l'ensemble des sites. Il a la responsabilité de la préparation au CAPES (4 admis en 2001), ce qui signifie des charges très au-delà des normes de service. Cependant, l'emploi fléché IUFM n'est pas pourvu. La direction du DEA est assurée par un hispaniste. L'espagnol devrait se développer à l'UAG (par exemple, avec l'enseignement de la langue des affaires ou le LEA).

4 - LE DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE

La géographie compte 2 PR, 1HDR, 6 MCF et 1 PRAG pour 400 étudiants : 130 à 150 en première année de DEUG, 80 à 100 en 2^e année. Le nombre d'étudiants qui poursuivent leurs études en licence est assez remarquable (70). Le nombre d'inscrits en maîtrise est élevé, mais il n'est pas significatif du fait d'une durée de réalisation des mémoires très aléatoire.

Dynamique, ce département dispense des enseignements en sciences, en Guadeloupe (un enseignant-chercheur est associé au Laboratoire de physique de l'atmosphère tropicale), et en formation continue. Il a monté en janvier 2001 une maîtrise à l'ENS de l'Université d'État d'Haïti. Par contre, l'enseignement du DEUG de Géographie a été supprimé en Guadeloupe, faute de crédits et de conditions d'enseignement satisfaisantes.

Même en Martinique, l'incompréhensible sous-équipement de la cartothèque, l'absence de salle adaptée aux projections, le regroupement des secrétariats et l'éloignement du personnel ne facilitent guère le développement de la discipline.

Le projet d'une licence mention "environnement", centrée sur la géographie, est sans doute hors de portée de l'encadrement actuel. Par contre, l'idée d'une licence professionnelle développée en Guadeloupe avec les scientifiques (et les grands organismes ?) paraît intéressante. Le département a également en projet une licence professionnelle dans le domaine du tourisme. L'initiative est à creuser et à encourager.

5 - LE DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Avec 3 PR, 5 MCF, 3 PRAG, ce département accueille 150 étudiants en DEUG 1, 60 étudiants en DEUG 2, 40 étudiants en licence, et comptabilise 50 inscrits en maîtrise. Les effectifs sont en baisse sensible, malgré les efforts des enseignants pour sensibiliser les lycéens. Ce département fonctionne en équipe pédagogique bien soudée. Son rapport en témoigne. Des actions, comme les ateliers d'aide à la rédaction, sont développées pour améliorer les résultats d'une population étudiante qui évolue (baccalauréats technologiques, voire professionnels, croissants). Des opérations de télé-enseignement permettent de diffuser la moitié des cours effectués vers la Guadeloupe ou la Guyane. Les enseignants ont rédigé des ouvrages d'histoire de la Caraïbe destinés à l'enseignement. Des coopérations sont menées avec Haïti et le Costa Rica. Enfin, le département est porteur d'un projet de licence professionnelle. L'insuffisance des locaux est criante.

6 - L'ANTENNE DE LETTRES EN GUADELOUPE

En Guadeloupe, les enseignements sont délivrés par l'"antenne" de la faculté des Lettres, ou "groupe 4" comme il est dit communément. Cette dénomination fait référence au temps où la faculté des Lettres était en Guadeloupe, et où l'on distinguait un groupe 1 constitué des étudiants libres, un groupe 2 constitué des élèves des Écoles normales et des PEGC, un groupe 3 composé de salariés résidents (à l'origine guadeloupéens, aujourd'hui martiniquais), et un groupe 4 composé de personnes salariées habitant en Guadeloupe qui, seul, a subsisté en cours du soir, la condition de salarié ou demandeur d'emploi étant nécessaire pour s'inscrire.

Le télé-enseignement a été essayé pour les exclus, mais n'a pas réussi ; les étudiants doivent donc se rendre en Martinique, ce qu'ils refusent, préférant s'inscrire en métropole, ou en droit par vocation négative. Les étudiants guadeloupéens représentent tout de même 30 à 40 % des effectifs en Martinique, et sont même majoritaires en lettres modernes. Actuellement, l'enseignement est complété par des missionnaires martiniquais, qui font l'aller et retour dans la journée, et négligent leurs cours, le choix des sujets d'examen et le sort de leurs étudiants, lesquels sont obligés de surcroît d'aller passer les épreuves orales en Martinique. Enfin, l'éparpillement actuel des lieux d'enseignement (lycées etc.) ne favorise pas la visibilité de la formation.

Aussi, le directeur, les enseignants et les étudiants de l'antenne réclament-ils sa re-localisation. Des locaux seraient bientôt disponibles à Fouillole (occupés provisoirement par le STAPS), d'autres surtout sont prévus à Basse-Terre (extension U3M). Un nombre important d'enseignants est autorisé à résider en Guadeloupe : 3 PR (anglais, espagnol, histoire), 1 MCF (géographie), 2 MCF (histoire), 2 ATER (sociologie), de nombreux chargés de cours, mais 1 PRAG seulement en lettres modernes, qui est l'un des secteurs les plus défavorisés de l'antenne. Si le DEUG est ouvert en Guadeloupe, cette ouverture nécessitera des moyens et des postes.

Les instances de l'université ne sont pas opposées à une délocalisation. Elles y mettent des conditions que l'on ne peut que trouver raisonnables : une réelle complémentarité avec la Martinique et le refus des doublons, des effectifs dépassant 600 étudiants, un nombre suffisant d'enseignants résidants. Le plan U3M prévoit 2500 m² à Basse-Terre pour le premier cycle de lettres (1500 étudiants attendus), l'IUT et l'IPAG, à l'horizon 2005-2006.

On doit ajouter que cette délocalisation ne doit pas être envisagée sans prendre place dans une réflexion d'ensemble sur le développement des formations de lettres, langues et sciences humaines à l'université. Le désordre actuel, l'éparpillement des centres de recherche, l'absence d'interaction entre recherche et enseignement (le principal support de l'un des DEA est le CERC de Guadeloupe, mais il est "flottant" et sans appui d'enseignement en 1^{er} et 2^e cycles), justifieraient une analyse globale, la définition d'une stratégie générale de l'enseignement et de la recherche, en utilisant au mieux la localisation aléatoire des compétences pour redéployer et dessiner des spécialités visibles à Schœlcher et en Guadeloupe.

7 - LA SITUATION EN GUYANE

Les enseignements littéraires sont encore plus défavorisés : pour 254 étudiants en 2000 (dont 183 en DEUG), aucun PR, 1 MCF (dont le poste n'est pas pourvu), 1 PRCE en français, 1 MCF, 1 PRAG en anglais, 1 MCF en histoire, 1 ATER en anthropologie, 1 PRAG en portugais, aucun titulaire en espagnol. Il est encore plus difficile en Guyane que dans les Antilles d'attirer et de fixer des enseignants-chercheurs : les postes restent vacants, les métropolitains s'en vont au bout d'un an, le matériel pédagogique arrive en retard de Martinique...

IV - L'OFFRE DE FORMATION EN LETTRES ET EN SCIENCES HUMAINES

L'offre de formation est présentée dans le tableau ci-après. La licence pluridisciplinaire est une originalité de la Guyane : mise en place depuis la rentrée 2000 pour constituer un vivier guyanais en vue du concours d'entrée à l'IUFM, on y accède avec tout DEUG et le plus souvent avec un BTS. Cette licence est destinée à combler les lacunes de la formation des candidats en littérature, histoire, linguistique, anthropologie et mathématiques (50 inscrits, 30 présents). C'est le premier pas vers une initiation indispensable à la grande diversité socio-culturelle et linguistique de la Guyane, à laquelle sont confrontés les lauréats de l'IUFM sur le fleuve.

En vue d'une généralisation de cette formation, le développement des sciences humaines, anthropologie, ethnologie, socio-linguistique, doit être envisagé dès maintenant en Guyane. Il est urgent de former des Guyanais qui puissent enseigner plus longtemps que les lauréats actuels, et avec une formation adaptée qui leur évite découragement et échec professionnel. Il faut dans le même sens intégrer dans la formation de l'IUFM, actuellement inadaptée, un module de langue et anthropologie régionale plus important que l'actuel.

Les lacunes. L'enseignement de l'espagnol est timide là où il existe, absent en Guyane. D'une façon générale, l'UAG a un rôle à jouer du côté des hispanophones et des lusophones de l'arc caraïbe et du continent. C'est la condition nécessaire pour développer les liens déjà existants avec Cuba, le Venezuela, le Mexique, la Colombie, le Brésil et même l'Espagne. Mais l'enseignement des langues, y compris celui du français langue étrangère, ne pourra progresser que si des laboratoires de langues modernes sont multipliés.

Le déficit en formations professionnalisantes (déjà signalé dans le rapport de 1991) est grave dans des régions qui manquent de cadres locaux. Il est étonnant que n'aient pas émergé des formations de LEA dans les domaines du tourisme, du patrimoine ou du commerce. Une telle filière serait utile sur les trois sites et tout spécialement en Guyane où les formations bacs + 2 ou 3 doivent être développées ; il faudrait par ailleurs ajouter, à l'enseignement de l'anglais et de l'espagnol en LEA, celui du portugais.

Il n'y a pas encore non plus de licences professionnelles, sauf la licence d'Information et de Communication qui vient d'ouvrir en Martinique : ce retard accuse le manque de lisibilité des formations universitaires et leur inadéquation à la demande régionale. Les projets formulés, encore timidement, par les géographes, de deux licences professionnelles dans les secteurs du tourisme ou de l'environnement devraient être poussés, à condition qu'ils soient réellement pluridisciplinaires et appuyés sur un partenariat. Il en est de même pour la licence "Métiers du patrimoine", proposée par les départements d'Histoire et de Géographie. Sans multiplier les formations de troisième cycle, il y aurait aussi des initiatives à prendre dans le domaine des DESS : un DESS "Insertion jeunes" existe, en partenariat avec Paris XIII ; un projet de DESS "Éco-tourisme et environnement" est à l'étude. Les étudiants regrettent en tout cas que les formations présentes les conditionnent trop pour l'enseignement.

L'UAG, avec ses trois sites et les difficultés de communication et d'acculturation en Guyane, est un terrain idéal pour les TICE et les NTE. Or, elle ne dispose pas encore de site Web. Le nombre croissant d'étudiants salariés amène, en Guyane, à établir la formation en alternance entre UFR et service de formation continue, seul moyen de faire croître des effectifs qui stagnent.

Offre de formation en lettres et sciences humaines

	GUADELOUPE	MARTINIQUE	GUYANE
D E U G	<ul style="list-style-type: none"> Lettres modernes Anglais Espagnol Histoire <i>Géographie récemment supprimée</i>	<ul style="list-style-type: none"> Lettres modernes Anglais Espagnol Histoire Géographie 	<ul style="list-style-type: none"> Lettres modernes Anglais Portugais
L I C E N C E	<ul style="list-style-type: none"> Lettres modernes Anglais Espagnol Histoire 	<ul style="list-style-type: none"> Lettres modernes mention FLE Anglais Espagnol Histoire Géographie Sciences du langage Sciences de l'éducation Langues et cultures régionales Littérature générale et comparée 	<ul style="list-style-type: none"> Lettres modernes mention FLE Anglais Licence pluridisciplinaire
M A I T R I S E	<ul style="list-style-type: none"> Lettres modernes Anglais Espagnol Histoire 	<ul style="list-style-type: none"> Lettres modernes mention FLE Anglais Espagnol Histoire Géographie Sciences du langage Sciences de l'éducation Langues et cultures régionales Littérature générale et comparée 	<ul style="list-style-type: none"> Sciences de l'éducation en formation continue
D E A	<ul style="list-style-type: none"> Caraïbe, Amérique latine et du Nord 	<ul style="list-style-type: none"> Caraïbe, Amérique latine et du Nord 	

V - LES PRÉPARATIONS AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT

Le Guide des formations n'en signale aucune, comme n'apparaît nulle part la collaboration avec l'IUFM, qui est effectivement très inégale, ce qui constitue une des plus grandes carences de l'affichage politique de l'UAG. Or, ces préparations existent, des enseignants-chercheurs se rendent à l'IUFM pour assurer une partie des préparations.

En Guadeloupe, on ne prépare qu'au CAPES interne (lettres modernes, histoire). En Martinique, on prépare au CAPES externe (lettres modernes, anglais, espagnol, histoire – géographie) ; pour une vingtaine de candidats dans chaque mention, on compte, sur 9 ans, de 1 à 5 admis en lettres modernes, 1 admis en anglais et de 0 à 7 admis en histoire – géographie.

Cette préparation dispose de deux enseignants-chercheurs en lettres modernes, un en anglais et espagnol, aucun en histoire – géographie, l'enseignement étant complété par des personnels de statut du second degré.

Une meilleure préparation au CAPES (par exemple, en lettres modernes, où le Moyen Âge est sacrifié), assurerait pourtant un vivier de professeurs antillais et guyanais. À noter que la faculté a le projet de développer les arts plastiques en vue de la préparation au CAPES.

L'UAG vient d'obtenir la création du CAPES de Créole (première session en 2002), qui fournira des débouchés aux titulaires de licence et maîtrise de langues et cultures régionales, mais aussi de géographie et d'histoire, voire d'anglais et d'espagnol. Ce CAPES comprend cinq valences au choix des candidats : créole – anglais, créole – espagnol, créole – lettres modernes, créole – histoire, créole – géographie.

VI - L'ISEF : INSTITUT SUPÉRIEUR D'ÉTUDES FRANÇAISES (SCHËLCHER)

À l'opposé des dispersions qui affectent la lisibilité des formations littéraires de la faculté, il est bon de souligner l'excellence des actions développées par l'ISEF. Cet institut a pris la suite d'un centre de formation de professeurs enseignant le français, dont le rapport 1991 du CNE avait regretté la disparition. Il a statut de département dans l'UFR de Lettres. L'ISEF a trois vocations essentielles, qui situent l'importance de ses missions :

- la formation initiale (licence et maîtrise) en FLE ;
- la collaboration avec les ambassades françaises des îles pour l'organisation de stages en formation continue (une quarantaine de stagiaires par an) ;
- la formation linguistique d'étudiants étrangers (des États-Unis surtout), lors de séjours à Schœlcher dont la durée varie d'un mois à un semestre.

On recense une centaine d'inscrits par an en licence de Lettres modernes, option FLE, en Martinique, 80 en maîtrise (40 Français et 40 étrangers), qui trouvent des débouchés (stages longs du Ministère, emplois de lecteurs...). L'ISEF accueille 50 étudiants des États-Unis par an, et 100 étudiants des îles caraïbes, qui sont des enseignants du second degré. L'entreprise se heurte à des problèmes de financement et d'hébergement : des stages sont financés par les ambassades, le Fonds d'intervention caraïbe donne quelques aides gérées par la préfecture, ainsi que les Affaires étrangères (un projet de 3 millions de francs sur deux ans) ; la Région soutient surtout les DEA, mais devrait pouvoir s'intéresser à ces actions. Il n'y a pas de place en cité universitaire pour les étudiants des îles et de Guyane, pourtant nombreux. Un projet de maison internationale est à l'étude, que l'on ne saurait trop encourager.

Il n'y a rien de comparable ni en Guyane, ni même en Guadeloupe. Les Guadeloupéens souhaitent l'ouverture d'un institut analogue à Fouillole, mais le doublonnement n'est pas la politique de la présidence, et n'est probablement pas souhaitable ; une implantation de la licence et de la maîtrise de Lettres modernes, mention FLE, à Fouillole pourrait être un minimum.

En Guyane, existe un module FLE dans la licence pluridisciplinaire ; des modules de même nature sont souhaités en sciences de l'éducation et DUFA. On dispense 50 heures de FLE dans toutes les formations orientées vers l'enseignement. Ces dispositifs facilitent l'enseignement du français langue seconde dans les nombreuses classes d'alphabétisation du premier et du second degré, et l'enseignement du français langue étrangère dans les pays voisins. Il faut aussi former les "médiateurs bilingues", emplois-jeunes pour l'enseignement du français langue seconde, très utile sur le fleuve.

Le développement des TICE et des NTE résoudrait probablement en partie le problème des étudiants du fleuve. Pour l'instant, il y a d'abord un cruel besoin de laboratoires de langues (pour les langues vivantes comme pour le FLE, et pas seulement en Guyane).

VII - L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DANS LES TROIS RÉGIONS

Les problèmes du français langue seconde et ceux du multilinguisme sont actuellement encore insuffisamment résolus : l'avenir de ces régions est dans le développement du bilinguisme (créole – français, anglais – français ou espagnol – français) aux Antilles et du multilinguisme en Guyane (créole, français, anglais ou espagnol ou portugais ou hollandais, et langues locales). Ces dernières sont nombreuses, au moins une douzaine : kali'na et wayana de la famille caribe, lokono et palikur de la famille arawak, wayampi et émerillon de la famille tupi-guarani, créole guyanais, créoles noirs marrons ou businenge (aluku, ndjuka, paramaka, saramaka et sranam tongo), créoles à dominante anglaise, portugaise ou surinamienne, à quoi il faut encore ajouter le hmong des Laotiens, récemment installés par la République.

Par rapport à toutes ces langues, le français, sur le fleuve et dans la forêt, est en position de langue seconde, mais véhiculaire.

Pour toutes ces raisons, il est important de former encore davantage de professeurs de français pour les îles et pour le continent. L'UAG l'a d'ailleurs compris et intègre parfaitement cette préoccupation dans sa politique.

Il faut faire un sort particulier à Saint-Martin, sur laquelle la Guadeloupe rayonne de façon importante, notamment en matière de formation continue. Si les effectifs de l'UAG augmentent encore un peu, c'est grâce à Saint-Martin où la population a quadruplé en vingt ans. Celle-ci est très francophile, mais des organismes privés y concurrencent l'UAG pour la formation des professeurs de français. Des problèmes analogues se posent en Guyane, auxquels il est urgent de remédier.

VIII - LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ESPACE CARAÏBE

L'université joue bien son rôle de vitrine de la culture, de la civilisation, de la littérature, de la recherche, de la technique françaises. Elle est parfaitement consciente de sa fonction d'université française et européenne extrême - occidentale en Amérique centrale, au milieu d'ensembles anglophone, hispanophone et lusophone immenses.

Elle jouit d'une réelle attractivité sur Haïti (où tout le monde ne parle pas français), la République Dominicaine, la Jamaïque. Il faut avoir à l'esprit que le français est la deuxième langue de la grande région caraïbe. Quant à l'environnement de la Guyane, qu'il soit lusophone, néerlandophone ou anglophone, il est tout à fait différent de celui des Antilles. On peut considérer, à cet égard, que l'UAG ne se préoccupe pas assez de son rayonnement au Brésil, en Guyana et au Surinam et de la diffusion du français dans ces zones.

L'UAG accueille en FLE de nombreux stagiaires des États-Unis, d'Haïti, de République Dominicaine, mais la collaboration est insuffisante avec la Dominique, toute proche et francophone (son créole est le même que celui de la Guadeloupe), et avec Trinidad où l'on parle un créole voisin de celui des Antilles françaises, et où les élites parlaient encore récemment français. On pourrait faire, à Saint-Barthélemy, un travail analogue à celui qui est fait à Saint-Martin.

L'UAG a, par l'intermédiaire de l'AUF, des relations étroites avec de nombreuses universités francophones (Canada, en STAPS notamment, Haïti...). Les lycées français au Salvador (300 bacheliers par an) sont demandeurs de formation en français ; on ne peut manquer de remarquer que des Salvadoriens, des Haïtiens aussi, vont étudier le français au Canada... Enfin, Les réunions de la COPRUCA (Conférence des présidents et recteurs des universités de la Caraïbe) se tiennent en français. Quant à l'UNICA (association des universités de la Caraïbe), elle est très friande de technologie française. La demande est considérable. L'ISEF de Schœlcher est à même d'organiser la réponse cohérente que l'on attend de l'université.

Avec le développement des sciences humaines et leur adaptation à l'environnement régional, ce volet de la diffusion de la langue dans l'espace caraïbe et méso-américain est, sans aucun doute, l'un des deux thèmes autour desquels les enseignants-chercheurs de la faculté devront appuyer dans l'avenir la nécessaire refondation de leurs activités de formation et de recherche.

LES STAPS :
UNE RÉUSSITE
À STABILISER

L'UFR STAPS est animée par une petite équipe d'enseignants, très motivés et très soudés, qui ont la ferme volonté de faire vivre cette filière et de la diversifier pour permettre à la majorité des étudiants d'y trouver leur voie. N'étant plus soumise à une pression forte des effectifs, cette équipe cherche à faire évoluer les maquettes de formation pour mieux les adapter aux besoins. Elle offre aux étudiants un cursus complet, du DEUG au doctorat. Le remarquable travail effectué par l'équipe enseignante mériterait que cette UFR soit stabilisée par un renforcement de son encadrement enseignant, et enfin par la construction de ses locaux, prévue dans le précédent contrat de plan.

I - LES ENSEIGNANTS

Le tableau suivant montre l'évolution et la structure de la dotation théorique des emplois enseignants :

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
PR	2	2	2	2
MCF	5	6	6	7
PRAG/PRCE	4	6	9	9
MAD (Rectorat)	2	1,5	1	1
Total	13	15,5	18	19

À la rentrée 2000, 3 postes restaient à pourvoir : 2 postes de PR et un poste de PRAG.

II - LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

Il est peu nombreux, et se compose de 6 personnes dont 1 catégorie A (depuis la rentrée 2000), 1 B, 1 C et 3 contractuels.

III - LES EFFECTIFS ÉTUDIANTS

Les effectifs se stabilisent depuis quatre ans aux alentours de 500 et se répartissent ainsi :

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
DEUG 1	211	210	225	234
DEUG 2	86	114	112	95
Licence	75	107	119	105
Maîtrise	42	50	61	52
DEA	5	0	1	13
Doctorat	0	2	2	5
Total	419	483	520	504

IV - LES FORMATIONS

1 - LE DEUG

Le taux d'échec, très important à la fin de la première année, trouve une partie de son explication, tout comme les abandons et les départs vers d'autres universités, dans les conditions de travail difficiles qui sont réservées aux étudiants :

	Taux d'échec moyen
DEUG 1	65%
DEUG 2	25%
Licence	25%
Maîtrise	80%

- l'UFR ne possédant pas de locaux propres, elle ne maîtrise ni l'occupation des salles de cours, ni celle des installations sportives, ni le planning des enseignements (d'où les nombreux déplacements autour de Pointe-à-Pitre et les emplois du temps souvent incompatibles) ;
- l'insuffisance du nombre d'enseignants contraint les enseignants en poste à effectuer un nombre important d'heures complémentaires (3 MCF effectuent environ 200 HC chacun, et 4 PRAG/PRCE 100 HC) et à constituer des groupes d'étudiants à gros effectifs, peu propices à l'individualisation et à la personnalisation de la formation ;
- le développement de tutorat d'accompagnement est limité par le manque de tuteurs.

Les efforts des enseignants pour inciter les étudiants à s'orienter vers d'autres voies (brevet d'État, ...), trouvent peu d'écho chez les étudiants, qui souhaitent malgré tout devenir "prof de gym".

2 - LA LICENCE

Le débouché "classique" de la licence, le CAPEPS, étant limité, deux filières ont été mises en place, l'une, "Éducation et motricité", tournée vers le CAPEPS, l'autre, "Management", vers les métiers du sport. Cette dernière filière est cependant peu prisée des étudiants qui préfèrent, malgré les risques d'échec importants, se préparer au CAPEPS.

L'UFR travaille, il faut le souligner, de manière étroite avec l'IUFM à la préparation des étudiants aux concours. Les résultats sont honorables et se rapprochent de la moyenne nationale.

3 - LA MAÎTRISE

La maîtrise ne comporte actuellement qu'une seule filière : "Éducation et motricité" car, en l'absence de recrutements nouveaux (cf. *infra*), l'ouverture prévue de la filière "Management" n'a pu se réaliser. Elle n'accueille que la moitié des étudiants de licence, car, au sortir de la licence, les meilleurs étudiants entrent à l'IUFM. Elle connaît de surcroît un nombre très élevé d'échecs à l'examen (80% des inscrits et 60% des présents à l'examen), faisant office, comme c'est le cas dans d'autres universités, d'année préparatoire "de substitution" aux concours de recrutement pour ceux qui n'ont pu regagner l'IUFM.

V - LES DIFFICULTÉS À RÉSOUDRE

L'UFR a pour projets prioritaires de mettre en œuvre la construction des locaux et de créer un centre médico-sportif interdisciplinaire permettant de mieux lier l'enseignement à la recherche. Cette UFR souffre, en effet, de deux problèmes majeurs, qui ont été longtemps un frein à son évolution :

- l'absence de locaux et d'installations sportives qui lui soient propres (un local "ALGECO" loué, un autre local prêté par la faculté des Sciences, et enfin une salle de cours transformée en local administratif pour la direction de l'UFR, des installations sportives dispersées) ;
- l'insuffisance de l'encadrement : la vacance, depuis 3 ans, d'emplois d'enseignants et le faible nombre de personnels administratifs titulaires (qui a conduit au recrutement de vacataires, ce qui grève fortement le budget de l'UFR).

Le projet de construire un bâtiment spécifique a été retardé par l'indisponibilité foncière du terrain initialement prévu pour cette opération, et ce retard dévalorise le budget obtenu, il y a quelques années, pour réaliser la construction. Cette situation devrait cependant s'améliorer puisque le prochain contrat de plan prévoit la construction de locaux au Lamentin. La décision d'achat du terrain correspondant vient d'être prise. Il faut souhaiter que cette heureuse décision consolide au plus vite un remarquable travail qui est à mettre au crédit des avancées notables de l'université depuis les six dernières années.

CNE

L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

LES SERVICES
À L'ÉTUDIANT

La perspective de l'évaluation n'a pas été de rendre compte exhaustivement de l'ensemble des services de l'Université des Antilles et de la Guyane. Si tous ces services ont reçu la visite des experts, deux d'entre eux ont retenu plus particulièrement l'attention du CNE, parce qu'ils représentent des modes de fonctionnement assez opposés dans leur organisation :

- l'un, le Service commun de formation continue, décentralisé sur site, laissant à chacun de ses centres une autonomie si grande que l'on a peine à discerner une quelconque politique d'université en matière de formation continue ;
- l'autre, le Service commun de documentation (SCD), déconcentré, parfaitement articulé sur les trois sites, gardant ainsi une grande cohésion de politique et de service.

S'ils jouent un rôle important dans l'université, le SCUIO-IP et le SUAPS ne sont que partiellement évoqués dans ce rapport, parce qu'ils posent moins de problèmes organisationnels.

I - LE SERVICE COMMUN DE FORMATION CONTINUE

Le Service commun de formation continue doit jouer un rôle particulièrement important dans l'université multisite d'une région dont l'acculturation se fait progressivement et inégalement, où, surtout en Guyane, les publics peuvent se trouver très loin des établissements d'enseignement, et enfin, où les bacheliers technologiques et professionnels sont nombreux. Pour répondre à ces impératifs, l'UAG a créé un service décentralisé, qui est malheureusement très inégalement efficace.

La direction générale du service est installée sur le campus de Fouillole dans un très petit et malcommode local isolé, qu'elle partage avec la directrice du service propre à Fouillole. Les implantations de Schœlcher et de Saint-Denis sont pratiquement autonomes, recevant fort peu d'impulsions du service central. À Schœlcher, une "secrétaire générale" et une "chargée d'études" se partagent les tâches d'organisation pédagogique et d'administration quotidienne, mais sont en fait livrées à elles-mêmes. La carence du responsable, que les experts n'ont même pas pu rencontrer, n'est pas compensée par de fréquentes visites et des directives de la directrice générale. Inversement, à Saint-Denis, un enseignant très dynamique, aux vues pertinentes, donne un essor et une efficacité remarquable à un service qui repose tout entier sur lui.

La formation continue louait, jusqu'à une date récente, à Fouillole, le laboratoire de langues et une salle d'enseignement de la faculté des Sciences, qui lui ont été retirés ; elle utilise, depuis février 2000, quatre bureaux et trois salles de cours (dont l'une équipée de seize postes ordinateurs) dans un bâtiment du centre-ville de Pointe-à-Pitre, qui appartient au Conseil général. Les cours ont lieu le soir à Schœlcher, à l'UFR de Sciences juridiques ou à la faculté des Lettres, ainsi qu'à l'IUFM. À Saint-Denis, le responsable a réhabilité et repeint un bâtiment préfabriqué à l'abandon qui accueille, en plein campus, les bureaux et les salles de cours dans lesquelles les enseignements tournent à raison d'une semaine par mois pour chacun ; il loue des salles supplémentaires à l'IESG (70 000 F par an).

1 - L'OFFRE DE FORMATION

Les diplômes d'État. Les trois sites préparent aux deux DAEU, y compris à Saint-Martin pour la Guadeloupe, et à Sainte-Luce et à la Trinité pour la Martinique (en tout 550 candidats, 50% de succès), et à la capacité en droit, y compris pour la Guadeloupe à Saint-Martin (où s'ajoute le DEUG de Droit). La Guadeloupe propose un DESS d'Ingénierie de formation, chef de projet multi-média, en collaboration avec l'Université Paris VI. La Martinique propose une préparation au DCL (Diplôme de compétence en langue, mention anglais)...

La Guyane prépare seule au DUT Carrières sociales (avec l'IUT de Bordeaux III), à la licence d'Administration publique, à la licence et la maîtrise de Sciences de l'éducation (la Guadeloupe aussi, mais seulement à Saint-Martin), au module de langues et cultures régionales (créole, brésilien et sranam tongo) qui conduit à la licence, à la maîtrise et au CAPES de Créole, au DESS de Droit de l'aménagement du territoire avec Limoges...

Les diplômes d'université. Les trois sites préparent au DUFA (formation des adultes) ; Martinique et Guyane préparent au DUSEFAG (sciences de l'éducation, formation des adultes) ; la Guadeloupe prépare au DEPART (environnement, patrimoine, tourisme), au DUCEDAGE (commerce extérieur, droit des affaires et gestion des entreprises), au DUMAT (management touristique), au DUTIAM (transport international et activités maritimes) ; la Martinique prépare au DUGE (gestion fiscale), au DUELAP (entrée en licence d'Administration publique, filière rare et intéressante qui forme des emplois – jeunes). La Guyane prépare au DUFAL (formation d'agents d'insertion) et au DU Gestion des ressources humaines.

En outre, Guadeloupe et Guyane préparent aux concours des catégories A et B. S'y ajoute la formation en français langue étrangère : en Guadeloupe, 150 heures de FLE ; en Guyane, modules FLE dans toutes les formations orientées vers l'enseignement : licence pluridisciplinaire, sciences de l'éducation, etc.). Pour la Martinique, cf. le paragraphe consacré à l'ISEF. La Guyane organise en outre des cours de langue et culture françaises pour non francophones (Brésil, Haïti...).

2 - UN DÉVELOPPEMENT CONTRASTÉ : EXPONENTIEL EN GUYANE, FAIBLE AUX ANTILLES

On note, dans ce panorama, le retard de la Martinique, la relative stagnation de la Guadeloupe et la part très importante prise par le site le plus petit et le plus défavorisé, ainsi que son développement exponentiel : 366 élèves et stagiaires en Guyane (700 en Guadeloupe, 305 en Martinique) ; les meilleurs résultats en termes de succès aux examens ; un personnel passé de 1 en 1998 à 6 en 2001, dont un seul titulaire et cinq contractuels sur budget propre ; un budget passé de 400 000 francs en 1998 à 4,3 millions en 2001 (6 millions prévus en 2001-2002, soit le double du budget de l'IESG).

Le service s'autofinance (fonds privés, Conseil régional, Europe, droits d'inscription) : son budget total est de 10 millions, soit plus que celui de la faculté des Lettres ou de l'UFR de Sciences juridiques et économiques.

Le point faible est la formation des personnels de l'UAG, qui est réservée aux personnels précaires, urgence qui ne doit pas faire oublier la carrière des titulaires, et ne consiste qu'en préparation aux concours d'État, à l'exclusion des formations qui auraient la préférence des personnels ; sont à l'étude un axe bureautique, un axe financier et un axe sécurité. Les IATOS de Martinique et de Guyane sont exclus des formations du CAFA : seul le rectorat de Guadeloupe les organise. La collaboration avec les rectorats est, d'une façon générale, insuffisante ; on peut faire la même remarque pour la collaboration avec l'IUFM (un exemple : pour les sciences de l'éducation, on s'est adressé, en Guadeloupe, à Paris V plutôt qu'à l'UAG et à l'IUFM...). Les préfets et les Conseils régionaux demandent que l'UAG ne néglige pas la formation des personnels administratifs de tous ordres.

Inversement, la collaboration avec les Régions et les chambres des métiers est féconde : beaucoup de formations citées ci-dessus ont été demandées par les Conseils régionaux (management, tourisme), et sont subventionnées par eux. Des contacts existent avec l'ANPE et l'Agence d'insertion de la Martinique, qui subventionnent quelques étudiants. On étudie la mise en place de la formation en alternance (cf. supra le chapitre consacré aux disciplines littéraires).

3 - LES FORMATEURS

En ce qui concerne le personnel engagé dans les opérations de formation continue, le service accuse une des caractéristiques de l'UAG : il fonctionne avec plus de 60% de contractuels (plus de 80% en Guyane, CES et CEC) ; les enseignants-chercheurs ne sont pas enclins à participer à ces activités, essentielles pour l'UAG et pour les trois "pays", pour des raisons, semble-t-il, avant tout financières.

4 - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Pour la formation continue, il convient de corriger le très net déséquilibre entre les trois sites, en s'inspirant de la réussite guyanaise.

II - LE SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION (SCD)

Le SCD est présenté, à l'UAG, comme un modèle de réussite aux autres services communs. Cette réussite est incontestable, dans le domaine de la gestion et de la mise en réseau des ressources. Elle l'est aussi, à quelques nuances près, dans celui de la politique documentaire.

Le service est bien loti en ce qui concerne les constructions, neuves ou agrandies et rénovées sur les trois sites, particulièrement en Guadeloupe où le bâtiment en forme de navire rivalise de beauté avec celui de la présidence voisine. Comme les autres locaux neufs de l'UAG, ces locaux sont anti-sismiques et adaptés à l'accueil des handicapés (ascenseurs et toilettes), ainsi qu'à la circulation des usagers entre les rayonnages. À Schœlcher, ce sont les magasiniers eux-mêmes qui ont conçu la banque de prêt et le poste de contrôle du magasinier-chef de la façon la plus fonctionnelle.

Le service est également doté d'un personnel compétent et dévoué, mais auquel doivent s'adjoindre des personnels contractuels pour en garantir le fonctionnement. Installée en Martinique, la conservatrice générale a réuni autour d'elle une équipe qui, tant au centre de Schœlcher que dans les deux antennes, partage son sens aigu du service public. Elle applique le "principe des vases communicants" en matière de personnel et d'équipement, afin de ne laisser aucun site en arrière, ce qui serait impossible en cas de partition. Pour éviter que cette autonomie des sites relâche trop les liens, l'équipe se réunit tous les deux mois.

1 - LES SURFACES

Le site de Fouillole dispose de 2642 m² dont 1094 pour les salles de lecture, contre 754 m² en 1989 ; le site de Schœlcher est passé de 911 m² en 1989 à 2874 en 2001, dont 1264 pour la salle de lecture ; le site de Saint-Denis est passé de 182 m² en 1989 à 1200 aujourd'hui, pour 600 étudiants, extension financée aux deux tiers par le Conseil général. L'antenne de Kourou dispose de 50 m² à l'IUT (20 places assises pour 80 étudiants) ; sa plage d'ouverture, qui était de 40 heures, est tombée à 30 cette année ; personnel et équipement viennent du SCD.

Chacun des trois grands sites dispose, outre sa salle de périodiques, d'une salle multimédia, d'une salle de références et d'une salle de formation ; on notera que, malgré cette forte augmentation, les normes de surface ne sont pas respectées : la bibliothèque se ressent toujours de son handicap originel dû à l'ouverture de l'UAG à la fin de la vague de 1965, période de "vaches maigres" où elle a reçu, non 1,5 m² par étudiant comme c'était la norme, mais la moitié. Aujourd'hui, où la norme est de 1 m², le SCD devrait disposer de 11 000 m² pour 11 000 étudiants, et n'en a pas 7 000.

À Fouillole, l'extension prévue en 2004 doit fournir 2000 m² ; or, 4 000 m² seraient nécessaires. À Schœlcher, l'extension prévue est au total de 3 219 m², dont 1903 pour la salle de lecture.

La climatisation est assurée partout, tardivement en Guyane, où l'architecte l'avait oubliée, ce qui vaut à la bibliothèque des splits indépendants, et non une machinerie imposante sur les toits comme dans les autres sites : une panne générale et ses conséquences sont ainsi évitées.

2 - LE PERSONNEL

Il est dans l'ensemble en nombre suffisant en rang A : sept conservateurs, dont un conservateur général (4 sont à Schœlcher, 3 à Fouillole dont deux s'occupent des trois sites pour l'informatique et le Web, d'une part, pour les périodiques, d'autre part) ; Saint-Denis est dirigé par un bibliothécaire chef de section.

Fouillole manque de personnel de catégorie B : un poste est nécessaire dès maintenant, et un autre si Saint-Claude est équipé.

En Guyane, les postes existants (2 A, 1 B, 3 C, ITARF ; 5 contractuels ; 3 emplois-jeunes ; 2 CIA) sont suffisants, mais trop souvent vacants (un A notamment) : la Guyane est peu demandée, les Guyanais formés trop peu nombreux, les métropolitains ne restent pas. On recrute donc des Antillais, auxquels il faut promettre un retour dans des délais raisonnables.

Le SCD assure lui-même la formation permanente de son personnel et son plan de carrière. La formation des personnels destinés à la Guyane est faite par la Martinique, qui organise des stages et envoie les formateurs sur place. Le SCD assure aussi la formation bibliographique des tuteurs et des étudiants, qui peuvent toujours s'adresser à la salle dite de références.

3 - LE BUDGET

Le budget global est de 14 millions de francs en 2000, dont 11 pour le fonctionnement et 3 pour l'investissement, le budget documentaire représentant 52% du fonctionnement ; le budget global était de 3,8 millions de francs en 1989.

L'importance de ce budget est à relativiser par la nécessité de fournir trois sites autonomes, et par le poids très lourd du volet recherche (en sciences exactes surtout). Le site de Fouillole dispose de 1,9 millions de francs pour la documentation, dont 1,4 pour les abonnements. Il serait à l'aise avec 2,5 millions de francs, surtout si la délocalisation à Saint-Claude se réalisait.

La bibliothèque de l'UAG est une de celles qui dépense le plus par usager : les étudiants n'ont guère d'autres bibliothèques à leur disposition, si ce n'est la bibliothèque Schœlcher à Fort-de-France et les bibliothèques des hôpitaux de Fouillole et de Saint-Denis, qui sont gérées par le SCD mais mettent chacune un local et un poste à sa disposition.

La métropole oublie trop souvent les contraintes propres à la zone tropicale ou équatoriale : danger sismique dans les Antilles, qui entraîne des surcoûts ; humidité : il suffit que la climatisation tombe en panne pour que des moisissures apparaissent ; octroi de mer et surcoût de poste aérienne grevant les achats de 10 à 25%, même si, par ailleurs, la TVA est basse (2,10%). À quoi il faut ajouter le coût du prêt entre bibliothèques, qui fonctionne bien (délai de trois jours à deux mois), mais est onéreux (30 F par volume venu de métropole, 50 pour l'étranger, jusqu'à 144 F pour le Royaume-Uni qui, en revanche, satisfait vite les demandes). Internet commence à réduire ce poste (de 1000 emprunts naguère à 500 aujourd'hui).

4 - LES COLLECTIONS

Le volume des acquisitions. Les fonds documentaires regroupent 100 000 volumes en Martinique, 64 000 en Guadeloupe et 22 000 en Guyane contre respectivement 50 000, 30 000 et 4 600 en 1989 ; 790 périodiques vivants en Martinique, 682 en Guadeloupe, 411 en Guyane (contre 742, 518 et 78 en 1989) : on notera la croissance très rapide de la Guyane. On en est, en termes d'acquisitions, à un livre par étudiant en Martinique, moins en Guadeloupe et beaucoup plus en Guyane (près de 50) : seul l'établissement unique a permis d'équiper la Guyane que les normes n'auraient pas si bien servie. L'aide des collectivités locales a aussi été importante.

Le public étudiant représente 49% des inscrits à Schœlcher (61 en 1989), 46% à Fouillole (44 en 1989), 99% en Guyane pour les deux dates : il n'y a aucune autre source d'information en Amazonie française. Les emprunts sont de 17 volumes par étudiant en Martinique, 10 en Guadeloupe et 21 en Guyane.

Les collections sont, très largement, en libre accès : 70% en Martinique, 60% en Guadeloupe, pratiquement 100% en Guyane, ce qui est une excellente politique. Les heures d'ouverture sont passées de 57 à 60 ou 61 par semaine selon les sites, ce qui comparativement est un bon chiffre.

À Fouillole, le droit et les sciences économiques disposent de près de 25 000 volumes, les lettres de 16 000 volumes, le fonds régional de 5 800, la sociologie de 4 318, les sciences exactes et naturelles de 18 000. À Schoelcher, les lettres disposent de 54 000 volumes, augmentés des 11 000 du fonds régional, le droit et les sciences économiques de 29 000, les sciences de 6 000, la médecine de 3 500. À Saint-Denis, le droit est majoritaire, la technologie importante, la médecine débute (30 titres de périodiques). Le fonds de droit est particulièrement important. C'est la seule discipline à disposer de fonds un peu anciens, grâce à l'École de droit, fondée en 1880 et relayée par l'Institut Vizios en 1946. Les supports audiovisuels sont surtout développés en Guadeloupe (282, contre 125 en Martinique et 4 en Guyane), les CD-ROM surtout en Martinique (119, contre 76 en Guadeloupe et 82 en Guyane). Le CRI a initié le personnel du SCD à l'informatique intégrée en 1996. La maintenance du système est assurée par Dynix (200 000 francs par an), dont l'installation a coûté cher il y a deux ans. Les nouvelles techniques sont bien représentées dans les salles multimédia des trois sites, qui mettent 13 à 18 postes informatiques à la disposition des étudiants.

La politique d'acquisition. C'est peut-être le point le plus délicat. La BU souffre évidemment, comme tout établissement récent, de la pauvreté des fonds anciens, particulièrement dommageable pour la recherche en lettres, sciences humaines et droit. Les têtes de collection les plus anciennes datent des années 1960 en lettres, de la fin du XIXe siècle en droit. Le budget ne permet guère d'acquisitions rétrospectives (ni d'achats en double). Une exception : les fonds régionaux, qu'on a vus bien pourvus et qui remontent assez loin ; la recherche régionale dispose en outre, en Martinique, du fonds Saint-Jacques, conservé dans l'habitation du P. Labat, patrimoine du Conseil général : même si ce fonds ne contient pas de document du temps de ce dominicain du XVIIIe siècle, les groupes de recherche qui travaillent sur les Antilles, notamment une équipe canadienne, y trouvent des pièces précieuses, ainsi qu'à la bibliothèque Schoelcher de Fort-de-France, où les livres anciens de la BU ont été déposés.

La bibliothèque des Archives a des fonds qui remontent au XVIIe siècle (notamment en littérature grise) et des microfiches de tout ce qui est conservé en métropole sur les Antilles. Un legs de littérature cubaine à la BU propose un fonds ancien, qui devrait permettre des recherches originales. Mais tout cela reste ponctuel.

En lettres, dans l'intérêt des étudiants, on pourrait souhaiter que les bibliographies Rancœur-Pernoo-Béchache-Ferey et Cioranescu soient présentes sur tous les sites, de même que la *Revue d'histoire littéraire de la France*, présente seulement en Guyane.

Les lacunes dans les achats de nouveautés s'expliquent, en partie, par l'insuffisance des rapports entre le personnel des bibliothèques et le corps enseignant qui, sauf exception, se replie sur ses propres collections et ne travaille pas assez avec les conservateurs pour établir les listes d'achat nécessaires en vue des nouveaux programmes. Le CNE ne saurait trop inviter les deux parties à constituer des commissions efficaces, afin d'éviter que les livres arrivent trois mois après le début des cours.

5 - LES RELATIONS AVEC LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS

Le problème, toujours délicat, des rapports avec les bibliothèques d'institut et des regroupements éventuels ne se pose pas : ils n'ont pratiquement jamais existé à l'UAG. Le SCD fait les commandes de toutes les composantes de l'UAG, y compris l'IUT dont le logiciel est le même. Une convention prévoyait la complémentarité des fonds de l'UAG et de l'IUFM, et un catalogage commun : le SCD aurait accueilli les ouvrages théoriques, l'IUFM les ouvrages pédagogiques. Mais les logiciels sont incompatibles, et l'IUFM, craignant d'être dépouillé, a renoncé à la convention : exemple supplémentaire de l'absence regrettable de synergie entre les deux établissements.

Le SCD utilise avec pertinence le réseau des bibliothèques municipales pour éviter des délocalisations coûteuses : il assure, par exemple, une présence à Saint-Martin en déposant des livres à la bibliothèque municipale pour la capacité en droit, et envisage un accord avec la bibliothèque municipale de Basse-Terre pour faire face à l'installation de nouveaux enseignements.

La bibliothèque des STAPS, qui débute au Lamentin, est, dans une première étape, installée à la médiathèque de la mairie.

Le SCD fait partie de l'association des bibliothèques universitaires de la Caraïbe.

En conclusion, le SCD est le service commun qui a le plus de moyens, et qui est le plus structuré ; c'est un service fortement unitaire qui refuse d'envisager trois bibliothèques universitaires indépendantes ; il offre des prestations modernes et de qualité.

III - LE SERVICE COMMUN D'INFORMATION, D'ORIENTATION ET D'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS (SCUIO-IP)

Le développement de l'offre de formation, l'accroissement du nombre d'étudiants, rendent plus nécessaire et plus exigeante la formation des lycéens. La méconnaissance qu'ont certains étudiants de la demande universitaire, les handicaps sociaux ou de santé qu'ils peuvent vivre nécessitent des accompagnements spécifiques.

1 - UNE MEILLEURE ARTICULATION SECOND DEGRÉ – SUPÉRIEUR

Le SCUIO-IP organise, dans le cadre des programmes académiques d'information des lycéens, des actions annuelles d'information, qui prennent des formes différentes selon les régions : matinées d'information en Guadeloupe, participation à un salon en Martinique, journées portes ouvertes en Guyane. Le temps est venu de mieux coordonner ces actions indispensables avec les rectorats pour pallier la désastreuse "évaporation" des meilleurs étudiants vers la métropole. Les lycées et leur administration de tutelle ont, en tout cas, un effort à faire pour diffuser une meilleure image de l'université, plus conforme à la réalité, et rendre cette articulation plus efficace. Une meilleure maîtrise de l'offre de formation post-bac est une des conditions du développement de l'enseignement supérieur en Guyane et aux Antilles.

2 - LE SUIVI DE L'ÉTUDIANT, LE TUTORAT

L'afflux d'étudiants aux objectifs peu déterminés, leur mauvaise information expliquent les trop faibles taux de réussite en première année de DEUG. L'UAG a ainsi été conduite à mettre en place un tutorat d'accompagnement. Les composantes en sont responsables. Le SCUIO-IP en assure la coordination. Une mission d'évaluation de ce tutorat a été confiée à un enseignant dans la perspective du contrat. Par contre, le tutorat d'accueil n'est pas développé. Il devra l'être désormais. Cette priorité est, à juste titre, demandée par les étudiants. L'université est également soucieuse d'informer les étudiants sur l'insertion professionnelle. Le CEVU et le SCUIO-IP ont mis en place, à cette fin, des modules en licence et maîtrise. En 2000-2001, 600 étudiants ont suivi ces modules. Comme dans beaucoup d'universités, le SCUIO-IP assure l'interface avec l'ANPE et l'APEC. Ce service, qui devient stratégique et trouvera bientôt des locaux à sa mesure, doit être soutenu dans son action de coordination générale du tutorat, mais il doit aussi être conçu dans un cadre de déconcentration plus efficace.

3 - L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS

L'Université des Antilles et de la Guyane porte une attention particulière à l'accueil des étudiants handicapés, dont les effectifs recensés sont en forte progression (14 en 1999, 51 en 2001). L'université a mis en place une "Commission UAG-handicap" en avril 2000, désigné sur les trois sites les personnes responsables de l'accueil de ces étudiants, et établi un statut de l'étudiant handicapé.

Les actions développées, tant au plan collectif qu'individuel, sont toutefois freinées par le manque de personnel. Outre sa directrice, le SCUIO-IP ne compte que huit personnes : la responsable administrative, trois personnes chargées de la documentation (une par site) et deux secrétaires, et, en Guadeloupe, une chargée d'études et une secrétaire qui assurent les travaux de l'observatoire.

IV - LA VIE ASSOCIATIVE ET LE SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)

L'université ne s'est pas contentée d'accueillir un nombre croissant d'étudiants. Elle a jeté les bases d'une véritable vie étudiante. Si la participation des étudiants aux débats des conseils est très lointaine, la vie syndicale assez réduite, l'activité étudiante est par contre soutenue par une vie associative riche et diverse : sport, danse, musique, radio, cinéma. Par exemple, en Martinique, l'association "Espace campus communication" anime sur le site de Schoelcher de multiples activités. Le sport joue un rôle important à l'UAG. Il est prêté une attention particulière à l'accueil et l'accompagnement des sportifs de haut niveau.

Le SUAPS développe avec un remarquable dynamisme de multiples options dans les diverses formations (21 activités sportives). Il organise des compétitions, prépare les étudiants aux divers championnats de France, où Antillais et Guyanais brillent souvent. Dans une université éclatée sur trois sites éloignés, il joue un rôle éminemment fédérateur en favorisant le regroupement, les rencontres des étudiants des divers campus, filières... au sein d'équipes sportives. Il anime aussi des activités culturelles (un spectacle de danse aura, par exemple, lieu en 2002 en Guyane), qui sont porteuses d'unité et de cohésion sur les sites de l'établissement. Il est l'un des vecteurs de la coopération internationale de l'université, grâce aux échanges qu'il organise avec les universités de la Caraïbe au sein de la CUSA (Caribbean University Sport Association).

V - LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET LE SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE

La qualité de la vie étudiante pâtit cependant des problèmes aigus de sécurité dus à l'environnement des campus, tant à Fouillole qu'à Schoelcher, et plus encore à St Denis. Il faut y ajouter l'impuissance des services de médecine préventive à affronter les problèmes socio-médicaux. Une partie de la population étudiante est isolée, rencontre des problèmes psychologiques, souffre de dénutrition, de maladies sexuellement transmissibles ou de contacts avec la drogue. On ne peut que souscrire aux souhaits des responsables de la médecine préventive de transformer leur service en centre de santé universitaire, ce qui permettrait aux étudiants qui manquent de moyens pour se faire soigner à l'extérieur d'accéder à des consultations de médecine générale, de gynécologie-planification familiale, d'aide médico-psychologique, de médecine du sport. Il est clair que dans ce domaine, les moyens sont insuffisants et que dans l'environnement social des Antilles et de la Guyane, les missions ne sont pas remplies de façon satisfaisante.

CNE

L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

UNE UNIVERSITÉ
EN DEVENIR : BILAN ET
RECOMMANDATIONS

L'évaluation à laquelle il a été procédé ici n'a pas cherché à appréhender l'ensemble des activités de l'établissement de manière exhaustive. En procédant à des examens en profondeur de quelques secteurs essentiels, il a été plutôt choisi d'identifier et de valider les avancées principales de l'université, de souligner ses retards, de repérer les atouts et les handicaps qui détermineront ou pèseront sur ses futurs projets.

Dix années séparent cette évaluation de la précédente. Entre temps, l'université a presque doublé ses effectifs, elle a multiplié son offre de formation, assis le développement de sa recherche. Il était important de mesurer le chemin parcouru, de saisir les évolutions en dynamique et d'identifier les nouveaux enjeux de son développement, pour un bilan, peut-être un nouveau rebond.

Ce faisant, on n'a pas manqué de relever les faiblesses et les difficultés qui pèsent déjà sur la vie de l'établissement. Plus que d'autres universités pluridisciplinaires, l'UAG est traversée par des tensions centrifuges qu'aggrave la multipolarité des sites. On a pressenti notamment que la question guyanaise, malgré les efforts de ces dernières années, interroge l'établissement jusqu'à mettre en jeu, si l'on n'y prenait garde, sa cohésion et son avenir.

I - CONSOLIDER LES AVANCÉES

1 - MIEUX STRUCTURER LA RECHERCHE

Il faut avant tout revenir sur une avancée notable. L'UAG a développé durant les dix dernières années le socle de recherche qui permet de la situer aujourd'hui dans la catégorie des universités de plein exercice. Les pôles de compétence sont identifiables. Les équipes à soutenir et à développer ont émergé en sciences, en droit, en lettres, en médecine.

En sciences, les progrès sont sensibles. Ils seront confirmés si l'université n'oublie pas de doter ses laboratoires des personnels IATOS indispensables à leurs activités. Il y a là une carence majeure sur laquelle il faudra revenir.

Les sciences juridiques et économiques disposent d'équipes de rang national. Les trois équipes martiniquaises ont à jouer un rôle plus déterminé dans la structuration de la recherche dans ces disciplines sur l'ensemble de l'université.

La géographie affiche, avec GÉODE, sa vocation à la pluridisciplinarité, mais elle devra s'ouvrir à une recherche plus internationale.

En littérature, les équipes actuelles rassemblent des personnalités de talent, mais elles méritent une plus grande visibilité et, pour cela, des restructurations fédératives.

L'université est aujourd'hui en mesure de mener une véritable politique de recherche, en privilégiant les quelques axes qui l'identifient. Des priorités doivent être définies, qui permettent de redéployer les moyens (personnels et budget) sur un nombre plus restreint d'équipes et de projets.

À l'image de la démarche engagée pour la filière de Technologie mécanique en Guyane, l'université doit pouvoir mieux tirer profit du rôle structurant de la recherche et réfléchir à une délocalisation pertinente de certaines activités de recherche.

L'université a, par ailleurs, avancé d'un grand pas grâce à l'intéressant rapprochement conduit avec les organismes de recherche. L'UMR INRA-CIRAD-UAG, sur les thèmes de la valorisation des produits végétaux tropicaux, est en voie d'émergence. Le nouveau contrat quadriennal devrait consacrer ce projet, aujourd'hui abouti.

La question des liens avec les organismes est centrale pour l'université. Certes, les EPST présents sur les territoires développent des laboratoires, mais surtout des plateaux techniques, des plates-formes, des stations d'observation ou d'expérimentation au service d'une problématique de recherche qui leur est propre, et qui dépasse le cadre géographique des Antilles et de la Guyane. Chaque institution a ses objectifs propres. Il n'en reste pas moins que l'on ne peut manquer de souhaiter qu'avec l'appui de leurs tutelles, la Direction de la Recherche et la MSU, l'UAG et l'ensemble des organismes - dont l'harmonie n'est d'ailleurs pas toujours parfaite - accélèrent ce mouvement qui leur permet aujourd'hui de mieux utiliser leur potentiel de recherche.

2 - COHÉRENCE DE LA POLITIQUE, COHÉSION DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Ce développement essentiel a permis à l'université d'asseoir ses formations sur des socles de compétence qui se sont diversifiés. Elle est devenue aujourd'hui une université pluridisciplinaire véritable. Complexe certes, parce que multisite et dans un environnement particulier, elle n'a cependant plus rien à envier aux universités de métropole. Elle doit ce succès à la cohérence d'une équipe soudée, soucieuse de consensus, d'écoute et de dialogue. À un moment où l'UAG renouvelle ses instances, on ne peut manquer de lui rappeler cette donnée de sa propre histoire. Elle est une condition essentielle de son existence et de son avenir. Il est clair que la culture d'établissement, qui émerge aujourd'hui timidement, devra dépasser les horizons des îles et des particularismes géographiques.

La cohésion de l'équipe de direction de l'UAG lui a permis de conduire une politique, de construire une partie de ses nouveaux locaux, de se doter des instruments modernes de sa gestion : NABUCO, APOGEE. La mise en place d'un observatoire de la vie étudiante la dote d'un outil de pilotage pédagogique essentiel et de qualité. Il reste à intégrer les données de ces outils pour appréhender la réalité de l'université, infléchir ses orientations, adapter les conditions d'accueil d'une population devenue nombreuse, identifier les parcours, mieux définir les passerelles entre les formations.

3 - L'ENJEU DES RELATIONS INTERNATIONALES

Dans ce mouvement, l'université a gagné une légitimité essentielle : celle de pouvoir prétendre jouer un véritable rôle dans l'ensemble caraïbe et meso-américain. Pointe avancée du modèle d'enseignement supérieur européen dans un espace où se croisent les cultures anglo-saxonne, lusophone et hispanophone, l'UAG jouit d'une considération réelle. Sa politique internationale est déjà active. Les relations avec Haïti, Porto Rico, le Salvador, l'Université des West Indies (qui dispose de plusieurs campus en Jamaïque, à la Barbade et à Trinité et Tobago) sont étroites. L'UAG est présente à la CORPUCA (Conférence des présidents et recteurs de la Caraïbe). L'association des universités de la Caraïbe est demandeur de modèles et de technologies françaises. La présence et la diffusion de la langue dans l'espace caraïbe, mais aussi meso-américain, portées par la collaboration scientifique et culturelle sont, pour cette université, un enjeu majeur. Elle sera en mesure d'y répondre si elle conserve sa cohésion et sa dimension géographique. Telle qu'elle est aujourd'hui avec ses trois sites principaux, l'UAG a la bonne taille pour être un interlocuteur légitime des universités caraïbes. L'exemple de l'Université de West Indies fédérant plusieurs États montre, à l'évidence, que la dispersion géographique ou institutionnelle des sites n'est pas un obstacle à l'existence d'une université cohérente.

II - L'OFFRE DE FORMATION ET LA DEMANDE SOCIALE

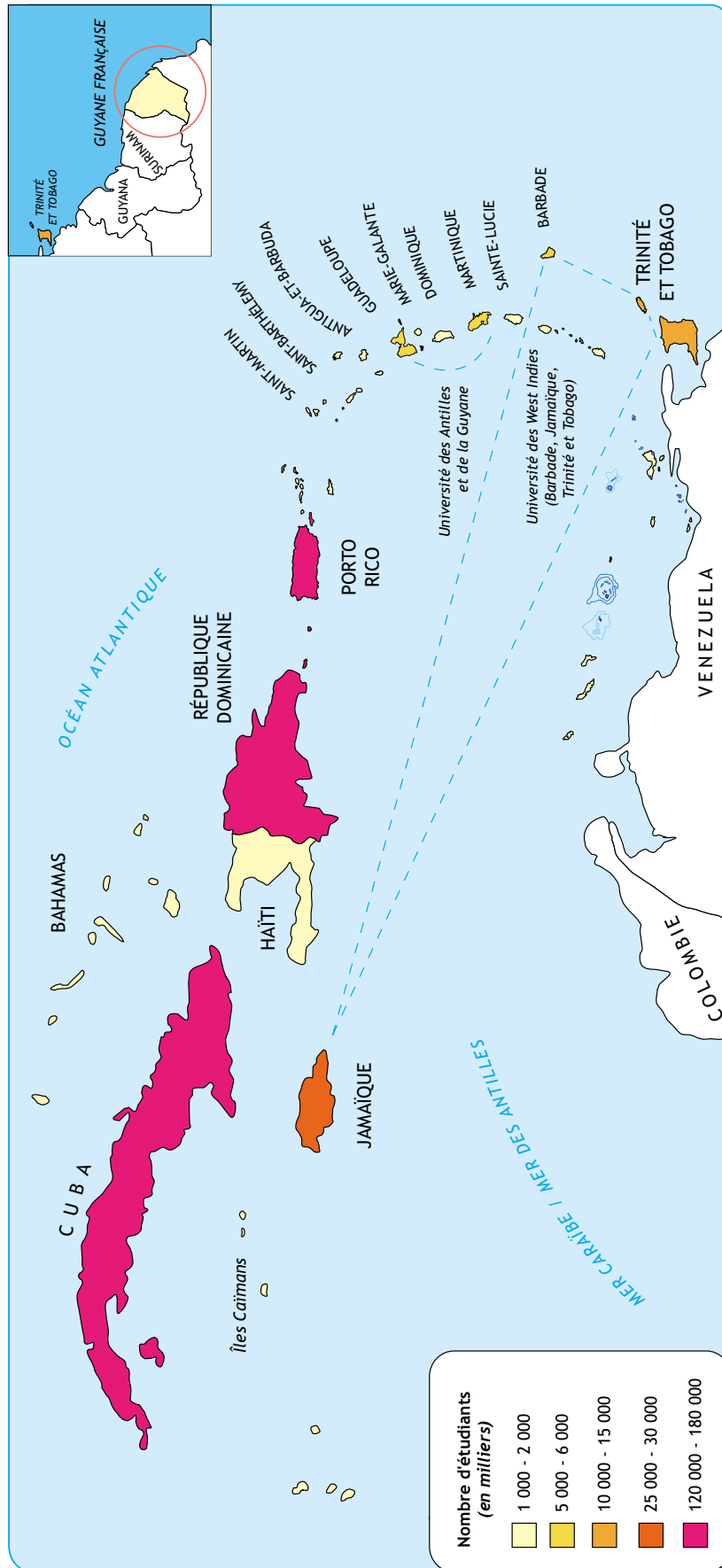
Tout au long de l'évaluation, on a pressenti cependant que le développement atteint par l'université en quelques années mérite peut-être aujourd'hui une pause, en tout cas un bilan, un examen d'ensemble de l'offre de formation.

1 - LE PARADOXE DU FAIBLE DÉVELOPPEMENT DES DUT

En premier lieu, on ne peut manquer de noter le caractère "classique", et en quelque sorte "académique", de l'éventail de diplômes délivrés par l'UAG. La faible place occupée par l'IUT dans le dispositif de formation de l'établissement en est une illustration. Le département "historique" de Kourou, longtemps unique département de l'IUT, au demeurant excellent, n'a été relayé par la mise en place des départements Gestion des entreprises et des administrations et Génie biologique qu'en 1998 et 1999, sur le site de Saint-Claude en Guadeloupe. Il est d'ailleurs significatif qu'au lieu d'être celui de l'UAG, cet IUT ait conservé son appellation d'IUT de Kourou.

L'IUT de Kourou a été implanté à un moment où l'on pensait qu'il suffisait d'installer une formation près d'un grand site industriel pour que, osmose aidant, le partenariat s'instaure automatiquement avec l'université. C'est ainsi que, du fait de la forte présence du CSG, la Guyane s'est vu confier la fonction de développer la formation technologique pour l'ensemble du territoire des Antilles et Guyane. Ce faisant, ce raisonnement un peu simpliste omettait le décalage d'échelle considérable qui distingue un département d'IUT d'un grand centre stratégique de haute technologie comme le site de lancement d'Ariane.

Effectifs étudiants dans la région caraïbe



0 km 500 km 1 000 km

Source : Atlas géographique du monde
Données chiffrées : Sources UNESCO

Graphisme : Delphine Leclointre

Même si le CSG et les entreprises qui lui sont associées accueillent volontiers des stagiaires, le résultat de cette implantation est l'isolement géographique extrême de cette formation, et surtout de ses étudiants. Ce département ne tient son rang que par le très grand dévouement et la très grande qualité du personnel enseignant et IATOS qui le soutient. Le sous-encadrement est patent. L'option "Automatisme et systèmes" modernise la formation, mais celle-ci pourrait avantageusement migrer vers une spécialisation plus pointue, comme le Génie des télécommunications et des réseaux, par exemple. Les étudiants, de qualité, attirés par l'appellation géographique prestigieuse, se partagent principalement entre Guadeloupéens et Guyanais, mais poursuivent leur cursus en métropole.

Les départements Gestion des entreprises et des administrations (1998) et Biologie (1999) constituent le symétrique de Kourou en termes d'isolement. Ils sont installés loin du campus principal de Guadeloupe, dans des bâtiments à l'entretien coûteux, appartenant au Conseil régional, à Saint-Claude. Les projets de développement futur encore à préciser, et surtout à installer dans une programmation, prennent en compte le site de la Martinique et pointent des spécialisations intéressantes : Génie des télécommunications et des réseaux, Carrières sociales, licence professionnelle Bois, etc. On ne peut que recommander que ces développements soient envisagés dans des politiques d'ensemble : rapport avec les formations de STS, rapports avec l'université, rapports avec la recherche, en évitant d'enkyster ces enseignements dans des lieux éparés.

2 - RÉNOVER L'OFFRE DE FORMATION ?

Le paradoxe de l'isolement des formations de DUT de l'Université des Antilles et de la Guyane est que celles-ci constituent pourtant d'excellentes réponses à la demande sociale. Le cas de la Guyane est particulièrement évident : plutôt que de dissenter à l'infini sur les structures de l'enseignement supérieur en Guyane, il eût été sans doute plus utile de réfléchir à ce qu'auraient pu apporter à ce territoire le développement et la diversification des formations de DUT. Si l'on rapproche ces observations du fait que, l'histoire aidant, les formations d'AES sont cantonnées à la Guyane (de par la "spécialisation technologique conférée à ce campus"), qu'elles seraient tout aussi utiles en Martinique et en Guadeloupe, que les formations de LEA sont absentes de l'éventail des diplômes délivrés par l'Université des Antilles et de la Guyane, et que les formations professionnalisantes y sont bien peu représentées, on ne peut manquer de souhaiter que l'université procède à un examen général de son offre de formation. L'occasion du nouveau contrat d'établissement pourrait être saisie pour faire cette mise à plat.

Une démarche globale. Une réflexion aussi essentielle ne peut évidemment être conduite en dehors du contexte spécifique du système éducatif antillais et guyanais. Beaucoup de bacheliers de qualité quittent en effet ces territoires pour se former en métropole. Comment l'université répond-elle à cette "évaporation" ? Quelles formations d'enseignement long, quelles filières attractives est-elle susceptible d'offrir à ces étudiants pour les retenir aux Antilles ? (On est tenté de suggérer : celles qui s'appuient sur de réelles compétences en recherche). Quelles formations courtes, mieux adaptées aux flux d'étudiants principaux, faut-il développer ? Quelle est la demande sociale et professionnelle de chacun des territoires ? Comment le système d'enseignement supérieur répond-il aux besoins majeurs de l'économie, entre autres, et, par exemple, à l'activité touristique internationale ?

La palette des réponses est *a priori* variée : DUT, DEUST (formule souple particulièrement adaptée ici à des besoins spécifiques ou temporaires), LEA, AES (moins pour le secteur administratif, qui est déjà pléthorique, notamment aux Antilles, que pour les PME-PMI), licences professionnelles, au besoin formations d'ingénieur. On y ajoutera un bilan de la formation en langues, qui est de toute évidence insuffisante en Guadeloupe. On y ajoutera surtout la formation continue, dont le rôle essentiel dans ces territoires doit être envisagée globalement dans l'offre de formation en résistant notamment à la tentation qu'offrent quelques universités métropolitaines d'ouvrir des formations allogènes sur la base d'un accord passé avec telle ou telle UFR, quelquefois sans l'avis de l'université. La réussite exceptionnelle de la formation continue en Guyane, organisée pour répondre aux besoins réels de formation du pays, à la demande de la collectivité régionale, est un modèle interne sur lequel l'Université des Antilles et de la Guyane peut rebondir.

L'indispensable bilan des formations post-bac. Cette réflexion doit enfin s'inscrire dans la perspective d'une analyse de l'ensemble de la formation post-bac. À la date de la rédaction de ce rapport, aucun des trois rectorats n'était en mesure de produire l'indispensable bilan des filières post-bac : parcours et flux d'élèves selon les types de baccalauréats aux Antilles et en Guyane. Il semble que ce chantier ait été ouvert en Guyane. C'est en tout cas un plan d'ensemble concerté que l'on est en droit d'attendre pour l'avenir, avec une meilleure articulation entre DUT, STS et DEUG. D'autant que l'amélioration des résultats au baccalauréat et l'augmentation du nombre de bacheliers, au moins aux Antilles, indiquent que le processus de démocratisation du système éducatif est sans doute effectif.

III - LES TENDANCES CENTRIFUGES

Le développement récent de l'offre de formation n'a pas manqué de révéler les tensions centrifuges qui affectent les différents sites de l'établissement. L'examen des grands secteurs disciplinaires a constamment mis en évidence des fractures, des susceptibilités, des concurrences. Ce constat n'est pas une surprise pour une université multipolaire aussi différenciée, où chaque île a son histoire propre, sa sociologie, ses pratiques et, plus encore, lorsqu'au particularisme insulaire s'ajoute la volonté identitaire d'un territoire lointain, longtemps délaissé - à tort - par l'établissement. La moindre crise, la moindre secousse, souvent issue de Guyane, résonne au plus profond de l'établissement, engendre des répliques qui ébranlent une partie de l'édifice. Le risque de fracture est réel, mais, inversement et fort heureusement, la conscience de la nécessaire cohésion de l'ensemble est plus solide encore et plus évidente à tous.

1 - LE PROBLÈME DU MULTISITE

La question de la carte des formations. Tant que l'université s'en tenait à sa dimension de petit établissement, la raison pouvait proposer à chaque lieu une spécialisation : la technologie en Guyane (avec les motivations un peu simples que l'on a évoquées précédemment), le droit et les lettres en Martinique, les sciences et corrélativement la médecine en Guadeloupe. Ce partage des territoires pouvait paraître logique. Il évitait les redondances et doublons. Il donnait de la clarté à l'offre de formation. C'est néanmoins au nom de ces spécialisations que l'UAG s'est privée de développer l'AES, ou qu'elle a enfermé la licence de Mécanique en Guyane, avec un partenariat industriel qui aurait été sans doute plus actif partout ailleurs. En un mot, le simplisme de cette vision a quelque peu figé la carte des formations, et même généré un peu d'immobilisme.

Bien entendu, la croissance de l'université a brouillé ces schémas. Aujourd'hui, l'enseignement scientifique de premier cycle est réclamé, à juste titre, en Martinique. Les enseignants de Guadeloupe souhaitent développer sur site non pas une UFR de plein exercice, mais une délocalisation des enseignements littéraires (à l'identique, ou par complémentarité), qui pourrait conduire à l'émergence d'une entité fédérée à l'actuelle faculté implantée en Martinique (ce qui paraît, à tout le moins, raisonnable). Les hospitalo-universitaires de Martinique ne comprennent pas que le PCEM1, mis en place en Guadeloupe avec le partenariat de l'Université de Bordeaux II, ne puisse être dédoublé. Progressivement, les demandes se multiplient. Elles vont insensiblement dans le sens d'une homothétie des sites. Poussé à l'absurde, le processus aboutirait à l'uniformisation des campus, préparant ainsi le terrain pour une future... partition de l'université. Les équipes en place, les acteurs de l'université ont, bien entendu, la certitude que cette évolution serait désastreuse. Elle diminuerait la surface de l'établissement, sa dimension, sa diversité et menacerait son existence même.

Les critères discriminants. L'équipe de direction actuelle a tranché en envisageant positivement les dédoublements de DEUG lorsqu'ils concernent plus de 600 étudiants. La barre est sans doute un peu haute. Il peut y avoir aussi des solutions différentes selon les disciplines. Il est vrai que le PCEM1 en Martinique bénéficierait d'un accueil potentiel conséquent. Il n'est pas moins vrai que les enseignants scientifiques sont en Guadeloupe, mais qu'une saine conception de l'aménagement du territoire n'interdirait pas d'envisager une implantation martiniquaise. On peut aussi penser qu'à terme des spécialisations de troisième cycle peuvent compenser les déséquilibres créés par la carte des formations. Il est également vrai que refuser le développement des enseignements de lettres en Guadeloupe revient à priver les enseignants-chercheurs dynamiques de ce site d'exercer leurs responsabilités, les condamnant ainsi à l'atonie. Par contre, la spécialisation recherche paraît plus exigeante. Les doublons sont, en la matière, moins acceptables. La combinaison formations/spécialités recherche devrait ainsi permettre de dessiner, pour chaque site, une identité particulière.

L'exemple guyanais (notamment en droit, mais aussi en lettres) montre que l'organisation d'enseignements dédoublés à partir d'une UFR tutélaire exige beaucoup de souplesse, et surtout des engagements formalisés dans des chartes parfaitement négociées. L'utilisation de l'enseignement à distance, théoriquement utile, n'a pas encore été mise à l'épreuve par l'université dans des enseignements croisés. C'est sans doute difficile, mais il est dommage que l'UAG n'ait pas fait suffisamment appel à ces techniques.

La multiplication des sites. On notera enfin que la tendance à la dispersion de la carte des formations s'est aggravée récemment, avec la multiplication des sites en Guadeloupe (Fouillole, Le Lamentin, Saint-Claude), mais aussi en Guyane, où les effectifs sont faibles. La difficile coordination de ces sites (notamment avec les CUR), l'éloignement des bibliothèques, l'isolement des étudiants sont plus inquiétants encore. Ils sont porteurs d'une diversité qui ressemble à une dispersion, et celle-ci ne manquera pas de générer des coûts importants. Il ne faudrait pas que, pour résoudre des problèmes de croissance, l'université accepte davantage d'éparpillements qui seront eux aussi, à terme, porteurs d'hétérogénéité.

2 - LES CUR : UNE EXPÉRIENCE À POURSUIVRE, ET SANS DOUTE UNE SOLUTION

Le centralisme de l'université est une autre source de tensions. Il alimente, comme dans toutes les universités, la défiance habituelle à l'égard de l'administration générale. Mais s'ajoute ici le sentiment de la domination d'une île sur les autres sites que rend plus pernicieux, et plus dommageable, une gestion trop rigide, trop complexe, trop lointaine, trop lente et qui, quand elle est inefficace, nourrit le terreau des revendications de sécession ou de partition. La solution, proposée par les Assises de 1996, de mettre en place des Conseils universitaires régionaux, les CUR, procède d'une claire conscience du problème : d'abord, améliorer la gestion sur site de l'université et, par là même, sauvegarder la cohérence d'une communauté universitaire qui doit rester au service des trois régions. Il serait regrettable que cette réforme essentielle échoue ou tourne court. Ce serait une chance manquée pour l'avenir de l'université. Celle-ci a souhaité l'avis des évaluateurs sur cette question primordiale. Il est exprimé ci-dessous.

Les conditions de leur fonctionnement. L'équipe de direction de l'UAG a eu raison de laisser se développer l'expérience et de ne pas l'encadrer *a priori* par des textes réglementaires. Les CUR sont aujourd'hui en position d'innover. Leur fonctionnement exigera un apprentissage collectif, une démarche participative menée avec les acteurs pertinents, pour faire émerger à la fois les problèmes et les solutions.

Leur mise en place. Elle consistera, par exemple, à identifier les services de proximité, à partir des activités techniques et administratives supposées induire une meilleure gestion pour un site donné (celles-ci peuvent être différentes selon les sites). Cette démarche permettra de dessiner le contour des compétences des CUR. Une fois identifiés, les services supports de ces actions devraient recevoir les moyens nécessaires par déconcentration, par mutualisation des composantes existant sur le site, ou par apports extérieurs. À première vue, la maintenance immobilière, où tout est à faire et à organiser, la maintenance informatique – à partir des CRI mis en place par l'université – apparaissent comme des champs premiers d'expérimentation et de mobilisation des moyens. En Guadeloupe et en Martinique, ces compétences sont déjà en émergence. On voit bien que, même en Guyane, si d'autres composantes sont créées sur le site, le vice-président du CUR pourra effectuer, avec les responsables de ces composantes et leurs administrations, un travail de coordination efficace.

Les CUR au plan institutionnel. Au plan institutionnel, le président de l'université doit être le président des CUR. Ceux-ci, comme le prévoit déjà l'université, doivent rester administrés par un vice-président qui a la confiance du président (et que celui-ci propose à l'élection au CA). Par ailleurs, un CUR ne peut être un conseil représentant en proportionnalité la communauté universitaire. Dans ce cas, ou bien il traite exclusivement des problèmes concrets du site, et il pourrait être alors menacé d'absentéisme ; ou bien il devient une assemblée représentative de second rang, derrière le CA, constituant une deuxième caisse de résonance pour les tensions internes de l'université, qui pourrait préfigurer les instances de futures micro-universités sécessionnistes.

Dans un premier temps, il paraît donc raisonnable que les conseils de CUR réunissent de façon régulière les principaux responsables politiques du site, qui deviendraient alors membres de droit, à désigner dans les statuts : directeurs de composante, de service, conservateurs du SCD qui ont une bonne expérience de la déconcentration, directeurs de département en Guyane, étant donné la diversité des activités au sein de l'IESG, etc. On peut aussi envisager que les conseils s'ouvrent à des personnes invitées : étudiants bien sûr, personnalités extérieures... Des pratiques devraient ainsi émerger, affleurer, au demeurant différemment selon les sites.

Le statut des CUR. Les CUR doivent se présenter comme des services communs dotés d'un budget propre. Leur budget peut être alimenté pour partie par une dotation du budget général, pour partie par facturation interne sur prestations fournies. On peut imaginer pour leur fonctionnement une déconcentration du pouvoir financier par le jeu de délégations successives de signature. On voit bien, en tout cas, qu'il n'est pas nécessaire de rédiger à leur propos un décret de création, qui aurait alors une signification très étroite, et peut-être inutilement contraignante.

Les CUR doivent enfin éviter deux écueils :

- empiéter sur la fonction des UFR, notamment en matière de pédagogie. À ce titre, les CUR doivent être pensés comme des structures légères qui jouent un rôle de "facilitateur", et assurent le lien entre le niveau de l'université et le niveau local ;
- constituer un échelon supplémentaire, concentrant des pouvoirs et faisant par là même écran aux circuits décisionnels et administratifs.

L'expérience déjà lancée par l'université, dans l'esprit de ses Assises de 1996, a, dans ce cadre, de bonnes chances de se développer. Au demeurant, elle ne résoudra pas seulement ses propres problèmes. Elle peut aussi fournir à d'autres universités, qui ont à traiter aussi de situations multipolaires, un modèle de réflexion et d'action.

3 - LA QUESTION GUYANAISE

Depuis plusieurs années, les problèmes posés par la situation guyanaise ajoutent un ferment exogène aux tensions internes de l'université. Depuis 1996, les manifestations lycéennes ont conduit l'État à dissocier l'ancien rectorat en trois académies : Guadeloupe, Martinique et Guyane. Le processus de départementalisation qui s'en est suivi a entraîné la partition prévisible du CRDP, et surtout celle de l'IUFM, à la rentrée 2001. L'université elle-même est progressivement concernée par cette spirale qui l'ébranle aujourd'hui. Il est vrai qu'elle a eu longtemps le tort de délaisser le site guyanais, abandonnant à d'autres acteurs - les collectivités ou les élus - l'obligation de prendre des initiatives.

La crise économique et le pôle universitaire guyanais. Dans une région où les tensions sociales sont à la mesure de l'absence d'appareil productif, où les revenus procèdent pour l'essentiel de financements directs ou indirects de l'État, en forte baisse depuis le début des années 90, la question du site universitaire est devenue assez rapidement un enjeu politique dépassant le cadre de la formation d'enseignement supérieur. On ne s'étonnera pas que, dans ces circonstances, l'éventualité de l'autonomie du site ait affleuré, alimentée par quelques rares ambitions particulières, mais surtout, et malgré les efforts récents, par le caractère maladroit et malvenu de la gestion centralisée de l'UAG. S'y est ajouté ce qu'il faut bien appeler l'échec de l'IUFM en Guyane, avec notamment le problème de la formation des professeurs des écoles sur le fleuve Maroni (cf. le rapport du CNE sur l'IUFM). De manière plus surprenante, l'idée d'université guyanaise a été approuvée par le plus haut responsable sur site du système éducatif, le premier recteur en poste en Guyane, dans une stupéfiante déclaration à la presse : à terme, l'université autonome de Guyane pourrait, disait-il, en vitesse de croisière, rassembler 10 000 étudiants en 2015. Le rythme de croissance annuelle fixé était de 500 étudiants par an (*France-Guyane* du 03/01/1998). La réalité est évidemment plus modeste : à la rentrée 2001, l'IESG a inscrit 771 étudiants.

Ainsi, porté par le questionnement institutionnel du territoire, masquant des problèmes économiques et sociaux de fond, le sujet du pôle universitaire guyanais est passé au premier plan de l'actualité. Depuis 1998, de multiples missions, divers plans et schémas de développement à toutes échelles, y compris l'échelle interaméricaine, ont émergé. Il est naturel qu'ils aient bénéficié d'un large soutien politique, mais aussi de l'appui discret, mais réel, des lobbies issus de l'entourage du CNES. Certains ont fait l'objet de "rapports", d'autres de simples mais constantes visites, auditions ou négociations. On ne peut pas dire que, dans tous les cas, l'université ait été bien écoutée, voire correctement consultée.

Le foisonnement des propositions de tous ordres, le nombre important des acteurs en cause (l'État, avec l'ensemble de ses services nationaux et locaux, les collectivités, l'université, les EPST, les EPIC) impliqueraient sans doute aujourd'hui qu'il soit procédé à une pause, et à une réflexion d'ensemble sur la situation et les projets. Le CNE ne donnera pas d'avis *a posteriori* sur les décisions institutionnelles, mais il peut, en tout cas, dans le cadre de son évaluation, dessiner les contours des écueils et des difficultés qu'il identifie.

On remarquera d'abord que, dans leur grande majorité, les propositions faites jusqu'ici confondent les divers niveaux de l'enseignement supérieur et de la recherche : le niveau de l'enseignement de proximité, qui est celui de la demande sociale du territoire, d'une part, les projets de regroupement d'une recherche visible sur le monde équatorial relevant de l'échelle internationale, d'autre part. S'il est indispensable d'établir des interactions entre ces deux niveaux, ceux-ci ne sauraient être confondus. La coordination de la recherche des organismes et de l'université est nécessaire, mais elle ne résoudra pas les problèmes concrets de formation des professeurs des écoles, des techniciens et des personnels d'encadrement dont a besoin la Guyane. Le concept de pôle universitaire guyanais doit, en tout cas, distinguer clairement ces deux fonctions.

Certains des projets proposés confondent parfois organigramme et réalité de terrain. Transplanter les divers organismes de recherche présents en Guyane sur un site unique est une idée apparemment séduisante. Mais l'Institut Pasteur, qui vient de réaliser deux équipements P3, n'y est évidemment pas prêt. Quant à l'herbier tropical, ou aux champs d'expérimentation forestiers de l'IRD ou du CIRAD, ils ne sont pas transférables en un seul lieu. Au-delà de quelques propositions "ramasse tout", voire extravagantes, l'utilisation de données démographiques imprudemment projetées en prolongeant quelques courbes dans le futur, sans tenir compte des réalités anthropologiques et socio-économiques, entretient l'ambiguïté et quelques faux espoirs dans le monde des acteurs locaux.

Toujours est-il que l'idée d'un pôle universitaire implanté à Cayenne a été retenue dans le plan U3M. 69 millions d'euros sont envisagés pour cette action, dont les contours ne sont pas encore définis.

Il faut rappeler que l'hypothèse de ces projets ambitieux a conduit, dès 1998, le premier recteur de Guyane à ne pas utiliser les crédits du précédent contrat de plan pour améliorer les locaux actuels de l'établissement sur le site de Saint-Denis. Les étudiants et les enseignants y travaillent encore dans des conditions parfois inadmissibles, qui rejaillissent sur l'image de l'université.

Le diagnostic sur le site. Il est vrai que le diagnostic du site appelle quelques remarques. L'IESG qui, en dehors de l'IUT, organise l'essentiel de l'offre de formation, a produit un rapport d'évaluation interne étonnamment polémique, qui révèle en réalité ses propres insuffisances : faibles résultats au DEUG, décalage de la filière Mécanique dont la licence ne sera plus habilitée, très faible nombre de licenciés. L'organigramme de l'offre de formation ne permet pas de faire la part des filières pédagogiques réellement ouvertes. Malgré tout, la filière AES, ainsi que la filière Sciences pour l'ingénieur présentent des résultats honorables. Il faut surtout noter que, depuis la venue d'une mission de conseillers pédagogiques de la Direction de l'Enseignement supérieur, l'offre de formation a évolué dans le bon sens. C'est ainsi qu'en 2000 ont été ouverts : le DEUG de Portugais, la licence pluridisciplinaire Lettres, Arts et Sciences humaines, la licence professionnelle en Génie civil et Habitat en zone tropicale, et enfin le DEUG STI option génie des procédés-biotechnologies. Ces formations ont le mérite d'être adaptées à l'environnement guyanais.

Améliorer l'offre de formation. La conception réactive consistant à augmenter la liste des diplômes théoriquement délivrables a longtemps tenu lieu de politique de l'UAG en Guyane. Il est temps de confirmer l'inflexion amorcée en 2000 et de hiérarchiser l'offre de formation pour répondre aux besoins réels du territoire. Le plus évident de ces besoins est de fournir à l'IUFM un nombre de diplômés suffisant pour exercer la fonction de professeur des écoles. L'idée de mettre en place une licence pluridisciplinaire est, à cet égard, une avancée. Elle devra devenir une priorité, mais elle n'est pas suffisante. On ne peut manquer d'y associer la mise en place d'une forte section FLE, mais aussi la création d'un département d'Anthropologie. Il paraît en effet aberrant que des professeurs stagiaires des écoles travaillent sur le fleuve Maroni sans aucun appui d'anthropologie pratique. Il appartient à l'UAG de former, en Guyane, soit par la voie de la formation continue, soit par celle de la formation initiale, les médiateurs culturels dont a besoin le territoire dans sa région amérindienne, dans le domaine de l'éducation mais aussi dans le domaine social en général. Des négociations avec les organismes devraient d'ailleurs permettre d'ouvrir une telle section aux chercheurs en anthropologie et linguistique de l'IRD, qui ont la compétence de terrain. Cette mission urgente exige un affichage prioritaire dans le projet d'établissement de l'université, une conduite expérimentale, le recrutement d'enseignants compétents et motivés par la mission, l'appel à des étudiants issus de familles du fleuve.

La recomposition des filières technologiques en Guyane doit faire l'objet d'une attention prioritaire de l'université. La construction d'une assise plus solide en recherche, prenant appui sur une politique multisite de l'UAG, peut favoriser cette redéfinition, en particulier pour la technologie mécanique. La réflexion doit s'élargir à la place que peuvent prendre les départements d'IUT (existants ou à créer) dans l'organisation d'enseignements mieux adaptés aux lignes de force de l'économie guyanaise.

En effet, il est capital de développer en Guyane les formations de DUT tertiaires indispensables au développement de l'économie locale, notamment : Carrières sociales, en liaison avec la création de la section d'anthropologie, et Techniques de commercialisation. Il faut aussi penser à des départements du type génie civil, ou filière bois. Une filière bio-diversité pourrait parfaitement donner du sens à l'offre de formation, et constituer un affichage cohérent pour l'ensemble de ces formations.

Quel pôle universitaire ? S'agissant des projets ambitieux concernant le 3^e cycle et les doctorants, pour longtemps encore, ils ne concerneront que faiblement les étudiants guyanais. Un turn-over plus important d'étudiants métropolitains ou étrangers ne fera qu'amplifier celui qui existe déjà dans les laboratoires des EPST, ce qui n'est intéressant que si les étudiants doctorants prennent l'habitude de renvoyer à l'université ou aux organismes qui les ont accueillis les résultats scientifiques de leurs travaux.

S'agissant de la recherche, il ne paraît pas raisonnable d'envisager une recomposition de la localisation des grands organismes. L'Institut Pasteur achève d'implanter un laboratoire P3 sur son site, et l'on voit mal dans quelles conditions cet investissement essentiel pourrait être transplanté en un autre lieu. Par contre, les idées de guichet unique, de maison de la recherche, d'un conseil scientifique de site, d'un accueil harmonisé des doctorants ou des étudiants de DEA sur un campus reconstruit doivent être soutenues (la décision d'installer le futur site sur un terrain appartenant à France Télécom a été prise récemment).

S'agissant enfin des structures, il est déraisonnable de laisser entendre qu'à court ou moyen terme pourrait émerger une université autonome en Guyane, avec un si faible nombre de professeurs et une recherche pratiquement inexistante. Certes, il existe des solutions juridiques multiples pour répondre à la demande d'ouverture et de participation des acteurs locaux ou régionaux qui, en elle-même, n'est évidemment pas illégitime : GIP, formule associative, commission de site. Il faudra néanmoins veiller à ce que l'UAG prenne toute sa part dans le dispositif qui sera mis en place. L'université a été longtemps coupable de désintérêt pour ce territoire. La méfiance des élus guyanais à son égard se justifie moins aujourd'hui. Cette université a progressé ; elle est capable de construire, avec l'aide du Ministère, avec des partenaires qu'elle a tout loisir de choisir, et avec des moyens appropriés, un plan cohérent de développement universitaire répondant à la demande sociale. Les organismes de recherche présents sur le site ont d'ailleurs bien perçu cette évolution.

Il semble, en tout cas, à des évaluateurs externes que l'important est, ici, moins de construire des structures qui donnent l'apparence d'une autonomie, que de répondre aux réels problèmes d'un espace affecté d'une crise économique structurelle, sociale et démographique grave.

Si pôle universitaire guyanais il y a, celui-ci devra viser des objectifs réalistes, rassembler au mieux les potentialités, et surtout répondre aux besoins premiers du territoire, ne pas oublier que derrière les ambitions prestigieuses, il y a l'étudiant, ce qui veut dire des logements, des structures sanitaires, un CLOUS efficace, des lignes de transport... Depuis plusieurs années, les projets, les rapports, les idées de pôle, les spéculations sur les implantations se succèdent en Guyane. Mais, depuis autant d'années, au prétexte de perspectives flamboyantes, les étudiants guyanais vivent toujours dans les mêmes locaux insalubres, sur le même site, sans qu'aucune réhabilitation d'envergure ait été entreprise. D'autres solutions, plus modestes et plus pragmatiques, auraient pu être envisagées. Il est à craindre que cette situation s'éternise encore, le temps d'acquiescer, de viabiliser, d'urbaniser les nouveaux terrains du futur pôle universitaire.

IV - LES RECOMMANDATIONS

Au fil de l'analyse, les observations et les recommandations ont été exprimées à propos de chaque sujet abordé. Elles sont reprises ici sous forme synthétique.

Le précédent rapport du CNE avait mis en évidence les contraintes particulières qui pèsent sur le développement de l'UAG. La présente évaluation les confirme : éloignement, particularisme insulaire, dispersion, effet de taille, l'Université des Antilles et de la Guyane est la plus complexe des universités multipolaires françaises. Elle n'en a pas moins remarquablement progressé depuis une dizaine d'années et ce constat est en filigrane de l'ensemble des recommandations qui suivent.

1 - CONFORTER LE DÉVELOPPEMENT DE L'UAG, CONFORTER SON IMAGE

Grâce à une politique universitaire consciente, l'UAG joue, dans sa région, son rôle d'université de proximité, assurant une fonction réelle de promotion sociale. Elle doit être confortée dans ce rôle.

Grâce à une politique de recherche qui devra être confirmée et soutenue, elle est aussi devenue une université de plein exercice. Par son rayonnement culturel, par le transfert technologique, par une meilleure coordination avec les grands organismes et par la formation continuée, l'UAG peut être considérée comme un vecteur essentiel du développement des départements français d'Amérique.

Si l'université doit mieux communiquer avec son environnement et améliorer son image, elle doit être surtout réhabilitée et considérée comme un acteur à part entière par les Régions, les Départements, les municipalités, les grands organismes de recherche présents sur le site. Elle doit être mieux appuyée par les représentants de la tutelle, notamment les chanceliers des trois rectorats et les directions du Ministère par la voie du contrat. En un mot, parce qu'elle est à un tournant de son développement, cette université doit être soutenue dans son projet par une considération et des moyens appropriés.

La réhabilitation et le développement des sites participant de l'amélioration de l'image de l'université, la mise en œuvre du plan U3M doivent être menés parallèlement, dans le respect de la programmation prévue. À cet égard, les atouts sont réels, mais la marge de progression est considérable. La collaboration avec les collectivités est essentielle. Il faudra rapidement conforter l'équipe des services techniques, qui est appelée à assurer à court terme une grande partie des maîtrises d'ouvrage.

2 - L'EXIGENCE DE COHÉSION

L'UAG ne sera pas à même de jouer son rôle dans l'environnement international de la Méso-Amérique, si elle ne maîtrise pas sa cohésion. Celle-ci est une condition nécessaire à son développement. Il appartient à l'État de veiller à ce que le processus de départementalisation, dans lequel s'est engagé l'enseignement public, et la nécessaire structuration du site guyanais n'altèrent pas la cohésion et la lisibilité de l'université.

Quant à l'université, il lui appartient de trouver les formes d'organisation qui, tournant le dos à un centralisme générateur de divisions, assurent le plein développement des sites dans une concertation légitimée et une coordination efficace avec l'équipe de direction. La réforme des CUR mise en place par l'établissement devra se poursuivre dans l'expérimentation et dans ses perspectives de déconcentration, en évitant que ces structures n'empiètent sur les responsabilités du Conseil d'administration ou sur les compétences pédagogiques des UFR.

Le plan de développement de la carte des formations devra tenir compte du difficile équilibre entre la demande légitime des sites et l'exigence de cohérence, qui exclut normalement les doublons (*cf. infra*).

3 - RENFORCER LA QUALITÉ DE LA GESTION

La cohésion de l'établissement est inséparable de sa bonne gestion. Au niveau des cadres administratifs, une meilleure organisation, une plus grande constance de l'animation des services sont nécessaires. Le réseau des CUR devra faire l'objet d'une attention plus grande. L'exemple du fonctionnement modèle du SCD montre une forte mobilisation de ses cadres. Il devrait en être de même à l'échelle de l'établissement.

Les besoins en personnels IATOS ne sont pas convenablement estimés par les indicateurs de l'algorithme SANREMO. L'université a d'ailleurs identifié clairement ses surcoûts dans une note rédigée par l'agent comptable. La complexité de l'établissement suppose qu'une attention particulière soit portée à cette question et que, parallèlement, une solution soit trouvée pour éviter que les charges de salaires pèsent aussi anormalement sur le budget. En pleine croissance, en plein développement de sa recherche, l'université est à un moment où l'aide, en termes d'emploi, mériterait d'être appréhendée globalement et étalée dans le temps.

Enfin, il est évident que l'université devra, dans un très proche avenir, améliorer ses pratiques budgétaires et les rendre plus lisibles.

4 - ADAPTER LA CARTE DES FORMATIONS

Le développement de l'UAG doit aujourd'hui l'inciter à analyser son offre de formation au regard de la situation économique des territoires : dresser un état des lieux, faire peut-être moins, mais mieux, pour répondre à la demande sociale. Cette analyse suppose une bonne connaissance des formations post-baccalauréat et de l'évolution des flux d'étudiants issus du second degré. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Rectorats et université doivent y travailler pour améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur aux Antilles et en Guyane. Cela suppose de tenir compte de la concurrence qu'exercent les universités de métropole, d'infléchir l'offre en conséquence et de proposer des filières et des parcours adaptés, à la fois, à la demande étudiante et au marché de l'emploi.

Il est souhaitable d'associer à cette démarche les collectivités locales. Les Régions proposent en effet des bourses aux étudiants qui font leurs études en métropole. Il serait important que les collectivités examinent leurs aides à la lumière des évaluations effectuées ici. Celles-ci montrent que l'université dispose d'atouts qui ne sont pas totalement valorisés, et qu'il serait intéressant de cibler les dispositions que les collectivités prennent au regard de l'offre de formation locale.

L'université devra jouer sur l'ensemble de la gamme des formations et construire des filières novatrices pour atteindre ces objectifs : DEUST (formule souple à mise en place rapide), DUT (formations plus structurées), licences professionnelles (construites avec les professions), filières classiques dans des secteurs attractifs, avec des DEA et des DESS lisibles et adaptés au marché local (notamment en économie).

S'agissant de la carte des formations, il est important de développer le secteur des lettres et des langues en Guadeloupe, sans pour autant créer une UFR nouvelle. Il en est de même du DEUG de Sciences en Martinique. Il faut aussi sans doute implanter les études de médecine en Martinique, si le *numerus clausus* des Antilles est élargi. Par contre, il n'est pas souhaitable de dédoubler les STAPS, tant que cette formation n'a pas trouvé son plein développement en Guadeloupe. L'optimisation de la carte des formations ne passe pas par des dédoublements systématiques, qui placeraient l'établissement dans un processus de fuite en avant. La position de l'université est, à cet égard, claire et cohérente.

L'université a enfin l'obligation de mieux coordonner ses actions avec les trois IUFM récemment créés. D'abord, pour constituer des viviers de licenciés suffisants pour la préparation au concours de professeurs des écoles ; ensuite, pour identifier les filières sur lesquelles les moyens seront concentrés pour préparer utilement et efficacement les étudiants au concours du CAPES. Le CNE recommande à l'université d'inciter ses enseignants à s'investir fortement dans toutes les disciplines de préparation au CAPES retenues d'un commun accord avec l'IUFM.

La situation de la Guyane et les tensions qu'elle génère invitent l'université à procéder à une révision urgente de son offre de formation. Le site guyanais doit être traité dans une double perspective :

- celle d'un accroissement prévisible, mais correctement évalué, de la demande future ;
- celle d'une déconcentration efficace, bien comprise, et qui dédramatise la perception locale de l'enseignement supérieur.

La collaboration avec le nouvel IUFM est primordiale. Elle implique la création d'une section d'anthropologie, le développement des sciences de l'éducation et du FLE, une collaboration contractualisée avec les socio-linguistes de l'IRD, le tout pour répondre aux spécificités de la formation des futurs professeurs des écoles, mais aussi des formateurs ou des médiateurs linguistiques dont ont besoin non seulement les services rectoraux, mais aussi l'ensemble des services de l'État dans les régions du Maroni. L'activation du DAEU, la création d'un DEUST se déclinant sur plusieurs options et fonctionnant en formation initiale et continue doivent concrétiser la volonté de l'université et de l'IUFM de répondre ensemble à une situation sociale d'une gravité première. Ce nécessaire développement justifiera sans doute, à terme, la création d'une composante de sciences humaines et de sciences de l'homme.

En Guyane, le secteur technologique et scientifique est d'ores et déjà en voie de recomposition vers les filières EEA, Génie des procédés, Génie des systèmes, auxquelles il faut ajouter les formations initiales ou professionnelles articulées sur le thème de la biodiversité. À terme, ce développement (harmonisé avec les préparations aux CAPES et CAPET) porte en lui, pour les mêmes raisons de visibilité que celles du secteur tertiaire, l'identification d'une composante scientifique bien articulée avec l'IUT.

La question du développement de l'IUT mérite d'être traitée dans cette perspective d'ensemble, avec vraisemblablement la création de départements tertiaires sur le site de Cayenne.

Ces projets et actions doivent être assortis d'une politique rigoureuse de recrutement d'enseignants tenant compte d'une programmation établie dans un dispositif pluriannuel.

5 - POURSUIVRE LA STRUCTURATION DE LA RECHERCHE

L'université est appelée à structurer et resserrer ses thèmes de recherche pour accroître sa lisibilité d'établissement d'enseignement supérieur. La clarification des équipes soutenues par le BQR s'impose. Dans le domaine littéraire (littérature, linguistique, littérature régionale, créole), la complexité du dispositif appelle soit des recompositions, soit un pilotage d'ensemble plus cohérent. L'hypothèse de créer un institut fédératif regroupant et harmonisant les équipes existantes donnerait aux recherches conduites une visibilité qu'elles méritent, et qui leur serait utile dans l'environnement caraïbe.

L'UAG a normalement développé la recherche scientifique sur le site de la Guadeloupe, où sont implantés ses laboratoires. La recherche tertiaire est principalement articulée autour des UFR de la Martinique. Il est souhaitable que cette géographie compartimentée soit dépassée. Elle l'est déjà dans certains domaines (littéraires et créolisants, par exemple). Quelques laboratoires ont déjà cherché à utiliser les diversités des potentialités sur l'ensemble des territoires de l'université, depuis la Guadeloupe jusqu'à la Guyane. L'implantation du DEUG scientifique en Martinique peut y aider. Il est, en tout cas, de l'intérêt de l'UAG de diversifier ses implantations de recherche et ses partenariats sur tous ses sites.

Le CNRS n'est présent aux Antilles que par une UMR de Sciences sociales. Il devrait pouvoir soutenir d'autres équipes. La présence de laboratoires, ou de stations des EPST ou des EPIC travaillant sur les espaces intertropicaux, fait obligation à l'université et à ces organismes de développer leurs interactions. Celles-ci ont incontestablement progressé ; elles doivent être plus étroites encore. À ce titre, le CNE souligne l'intérêt du projet d'UMR "pluri-tutelles" en chimie et sciences de la vie, et souhaite que cette UMR se mette en place de manière volontaire, avec l'appui des services de la Direction régionale de la recherche et de la technologie. Le projet d'institut universitaire de médecine tropicale, proposé en Guyane, est aussi recommandé, à la condition que les rapprochements engagés entre l'IRD et l'Institut Pasteur, qui sont deux partenaires incontournables, se concrétisent.

S'agissant de la situation guyanaise, il est important que le florilège des projets existants ou émergeant de divers rapports se stabilise dans le champ des possibles. La mise en place d'un guichet unique des organismes, installé sur le nouveau site du centre universitaire guyanais, est vivement soutenue. Quant aux structures à mettre en place, notamment la création éventuelle d'un GIP, le CNE rappelle que l'UAG doit en être le pivot, dans un partenariat élargi. La participation d'universités métropolitaines à une structure de ce type n'est pas à exclure, mais elle ne peut que s'articuler autour d'une relation conventionnelle de premier rang entre l'UAG, les EPST ou les EPIC. Dans le cas contraire, le risque d'un développement hétérogène et non contrôlé mettrait en cause l'objectif recherché.

6 - VERS UN CONTRAT D'OBJECTIFS

Cette évaluation montre que l'UAG est à un tournant de son développement. Quelques projets prioritaires bien conduits peuvent lui permettre de jouer son rôle d'établissement de proximité au regard de ses territoires, mais aussi lui assurer l'autorité scientifique qui légitimera son action internationale. Certains de ces projets sont des réponses urgentes à des situations difficiles et conflictuelles, particulièrement en Guyane.

Il est suggéré ici qu'un contrat d'objectifs pluriannuels, adossé au contrat d'établissement, garantisse à l'université les moyens en personnels IATOS et enseignants indispensables aux actions prioritaires suivantes :

- le développement d'une offre de formation professionnalisée ;
- le renforcement des équipes scientifiques ;
- le rétablissement des équilibres d'encadrement dans le secteur littéraire ;
- le développement des STAPS ;
- la mise en place d'une équipe d'anthropologie pratique en Guyane ;
- le développement des enseignements tertiaires en Guyane.

À plus long terme, et hors contrat d'objectifs d'urgence, des moyens devront accompagner la mise en œuvre du plan U3M. Entre autres exemples, le développement du site de Saint-Claude en Guadeloupe, appelé à accueillir les enseignements littéraires, suppose inévitablement, en programmation parallèle, la construction et l'installation d'une bibliothèque.

Cette évaluation a montré que l'UAG est aujourd'hui en mesure de jouer un rôle important dans l'environnement caraïbe en matière de promotion sociale, de participation au développement régional, ainsi que de contribution à la recherche. Toutefois, elle n'y parviendra que si les acteurs concernés y concourent : les tutelles, les chancelleries, les Conseils régionaux, ainsi que les partenaires des collectivités et des villes. La plupart des recommandations adressées à l'université dans ce rapport impliquent aussi ces partenaires.

LISTE
DES
SIGLES

AASU	Attaché d'administration scolaire et universitaire
ACTE	Adaptation au climat tropical et exercices
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AES	Administration économique et sociale
AIP	Archéologie industrielle et patrimoine
AMN	Allocataire moniteur
ASU	Administration scolaire et universitaire
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
Baccalauréat	STT : sciences et techniques tertiaires STI : sciences et techniques industrielles
CA	Conseil d'administration
CAG	Centre d'analyse géopolitique et internationale
CAP	Commission administrative paritaire
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat du second degré
CARDH	Centre antillais de recherches et de documentation historiques
CEC	Contrat d'emploi consolidé
CEDE	Centre d'étude et de documentation européennes
CELCAA	Centre d'étude des littératures et civilisations de l'Amérique anglophone
CERALEC	Centre d'études et de recherches appliquées en littératures étrangères et comparée
CERC	Centre d'études et de recherches caribéennes
CEREGMIA	Centre d'étude et de recherche en économie, gestion, modélisation et informatique appliquée
CERJDA	Centre d'études et de recherches juridiques en droit des affaires
CFPA	Centre de formation professionnelle pour adultes
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIA	Contrat d'insertion par l'activité
CIES	Centre d'initiation à l'enseignement supérieur
CIFRE	Convention industrielle de formation pour la recherche
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNASEA	Centre national d'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNE	Comité national d'évaluation
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COVACHIM	chimie de la matière végétale, connaissance et valorisation
CPER	Contrat de plan État - Région
CRACK	Centre de recherche appliquée de Kourou
CREDIST	Centre de recherche et d'études sur les disciplines de la communication et l'information scientifique et technique
CREJETA	Centre de recherches et d'études juridiques sur l'environnement, le tourisme et l'aménagement
CRELIC	Centre de recherche en littérature générale comparée
CRI	Centre de ressources en informatique
CRPLC	Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe
CSG	Centre spatial guyanais
CUR	Conseil universitaire régional
DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires
DEA	Diplôme d'études approfondies
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées

DEUG	Diplôme d'enseignement universitaire général <ul style="list-style-type: none"> MASS : mathématiques appliquées et sciences sociales MIAS : mathématiques et informatique appliquées aux sciences SM : sciences de la matière STU : sciences de la terre et de l'univers
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DOM	Département d'outre-mer
DPD	Direction de la Programmation et du Développement
DRED	Direction de la Recherche et des Études doctorales
DRRT	Direction régionale de la recherche et de la technologie
DS (1, 2, etc.)	Direction scientifique
DSI	Département scientifique interuniversitaire
DYNECAR	Dynamique des écosystèmes caraïbes et biologie des espèces inféodées
EA	Équipe d'accueil
ENGREF	École nationale du génie rural, des eaux et des forêts
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique
ER	Équipe de recherche
EREPPG	Équipe de recherche en épidémiologie périnatale et pathologies génétiques
ERRT	Équipe de recherche sur les risques telluriques
ETE	Équivalent temps d'enseignement
ETP	Équivalent temps plein
FDE	Faculté de Droit et d'Économie de la Martinique
FLE	Français langue étrangère
GEODE	(Centre de recherche) géographie, développement, environnement de la Caraïbe
GEREC	Groupe d'étude et de recherche en espace créolophone
GIS SYLVOLAB	Groupement d'intérêt scientifique pour la recherche forestière tropicale en Guyane française
GRELCA	Groupe de recherche et d'étude des littératures et civilisations de la Caraïbe et des Amériques noires
GREPOT	Groupe de recherche en pathologie ostéo-articulaire et tropicale
GRER	Groupe de recherche sur les énergies renouvelables
GRM	Groupe de recherche en mathématiques
GRNPH	Groupe de recherche sur les manifestations neurologiques liées au HTLV-1
GTSI	Groupe de technologie des surfaces et interfaces
HU	Hospitalo-universitaire
IATOS	(Personnel) ingénieur, administratif, technicien, ouvrier et de service
IEJ	Institut d'études judiciaires
IEP	Institut d'études politiques
IESG	Institut d'études supérieures de Guyane
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IGAENR	Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche
IGE	Ingénieur d'études
IGR	Ingénieur de recherche
INRA	Institut national de recherche agronomique
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IPG	Institut de physique du globe
IRD	Institut de recherche pour le développement

ITA	(Personnel) ingénieur, technicien, administratif
ITARF	(Personnel) ingénieur, technicien, administratif, de recherche et de formation
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IUP	Institut universitaire de professionnalisation
IUT	Institut universitaire de technologie
LEAD	Laboratoire d'économie appliquée au développement
LMME	Laboratoire "mécanique, matériaux, environnement"
LMS2N	Laboratoire de micropaléontologie, sédimentologie, stratigraphie, néotectonique
LPA	Laboratoire de physique de l'atmosphère tropicale
LTSM	Laboratoire de traitement du signal et modélisation de machines
MCF	Maitre de conférences
MCU PH	Maitre de conférences des universités, praticien hospitalier
MENRT	Ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie
MISASHS	Mathématiques, informatique et statistiques appliquées aux sciences humaines et sociales
MSU	Mission scientifique universitaire
NTE	Nouvelles technologies éducatives
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OEA	Ouvrier d'entretien et d'accueil
PIB	Produit intérieur brut
PLP2	Professeur de lycée professionnel 2 ^{ème} classe
PMM	Parasitologie et mycologie médicales
PR	Professeur (d'université)
PRAG	Professeur agrégé
PRCE	Professeur certifié
PU PH	Professeur d'université, praticien hospitalier
RAPID	Reconnaissance, apprentissage et perception intelligente à partir de données
SANREMO	Système ANalytique de RÉpartition des MOyens
SASU	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire (catégorie B)
SCD	Service commun de documentation
SEPFC	Service d'éducation permanente et de formation continue
SUAPS	Service universitaire des activités physiques et sportives
SUIG	Service universitaire d'informatique de gestion
TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
TRIVIA	Traitement de l'information : vision, imagerie, apprentissage
UAG	Université des Antilles et de la Guyane
UFR	Unité de formation et de recherche, en { LSH : lettres et sciences humaines { SEN : sciences exactes et naturelles { SJE : sciences juridiques et économiques { STAPS : sciences et techniques des activités physiques et sportives
UMR	Unité mixte de recherche
UPRES-A	Unité propre de l'enseignement supérieur associée au CNRS
URA	Unité de recherche associée

RÉPONSE
DU
PRÉSIDENT

EVALUATION DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

Réponse du Président

Le précédent rapport du Comité National d'Evaluation qui date de plus de dix ans, affirmait " la nécessité de reconnaître aux Antilles et à la Guyane et à leur unique établissement d'enseignement supérieur, une place particulière et de grande importance dans le monde et dans le système éducatif et culturel français, au service du développement économique, social et culturel des trois régions, mais également du rayonnement dans cette zone du monde, de la pensée, de la culture et de la science françaises".

Depuis, trois présidents se sont succédés : Jacques PORTECOP, Jean-Claude WILLIAM, Jacqueline ABAUL. C'est d'ailleurs, sous la présidence écourtée de cette dernière qu'a débuté cette évaluation.

Entre temps, l'Université a doublé ses effectifs, élargi considérablement son offre de formation, amélioré des structures "qui sont à l'image de sa géographie", "produit une importante réflexion de recentrage et de restructuration dans le domaine de la recherche". Chacun de ces présidents a apporté sa pierre à l'édifice.

Aujourd'hui, l'Université des Antilles et de la Guyane doit faire face à plusieurs défis, lesquels constituent des enjeux forts, mais aussi les éléments de son originalité. Il lui appartient cependant de construire, sans faiblir, les instruments de son identité, dans un contexte pas toujours favorable. C'est dire que si les difficultés subsistent, elles sont souvent inhérentes à la complexité de la mission, mais leur dépassement participera de la construction d'un établissement plus fort et plus cohérent.

Comme le note le rapport, nous sommes dans une université dont la multipolarité n'est à nulle autre comparable :

- trois régions mono départementales, donc trois préfets, trois présidents de collectivités régionales et départementales, trois C.P.E.R. ;
- trois académies, donc trois recteurs chanceliers,
- trois I.U.F.M. (depuis le 1^{er} janvier 2002) ;
- six sites universitaires.

Il faut gérer cette originalité en :

- apportant les aménagements sensibles, nécessaires à son mode de fonctionnement, de management, et au besoin trouver des adaptations à la réglementation existante ;
- brisant la contradiction entre démarche d'établissement et démarche facultaire.

Notre université joue par ailleurs un rôle social, bien souligné dans le rapport, rôle que l'on peut appréhender en observant le nombre très important de boursiers. A cela il faut ajouter l'obligation d'accueillir le maximum d'étudiants issus de trois académies, dans lesquelles on constate un fort pourcentage de bacheliers technologiques et professionnels. Il faut donc adapter l'offre de formation à cette réalité et être en mesure d'atteindre des objectifs de qualité et d'excellence pour la recherche.

Notre université est aussi placée dans un contexte géopolitique particulier. Les Antilles françaises et la Guyane Française sont dans des environnements totalement différents : la Caraïbe d'une part et l'Amérique du Sud d'autre part. La situation de la Guyane est particulière et "a généré des pressions" auxquelles nous devons répondre ; les solutions proposées ne peuvent qu'être originales et doivent, plus que partout ailleurs, être le fruit d'une concertation avec les partenaires institutionnels et les collectivités locales. Cette démarche est entreprise avec l'ensemble des parties concernées et avance pour le moment, dans un contexte favorable. Elle débouchera sur la constitution d'un Groupement d'intérêt Public, intitulé Pôle Universitaire Guyanais. C'est une entreprise de longue haleine qui nécessite doigté, écoute et une vigilance de tous les instants.

Nous sommes de plus, dans une université "du Nord" qui doit dorénavant réfléchir à son développement dans le cadre de l'harmonisation européenne alors que dans le même temps, il nous faut répondre aux liaisons naturelles avec notre environnement immédiat, constitué de pays "du Sud".

C'est autour de ces problématiques que nous devons appréhender une démarche visant à corriger progressivement les faiblesses soulignées par ce rapport, tout en cherchant à améliorer les points forts et œuvrer à la transformation positive de cet établissement.

Les réponses à ces différentes attentes passent par :

- la rénovation structurelle ;
- l'aménagement de la carte des formations ;
- un renforcement de la culture d'établissement.

S'agissant de la rénovation structurelle, la réflexion commencée pendant la mandature précédente, se poursuit, s'affine. C'est ici d'ailleurs que nous pourrons vérifier la pertinence de la mise en place des Conseils Universitaires

Régionaux qui, s'ils ne doivent pas se substituer aux instances réglementaires, doivent aider à la gestion de proximité. C'est un des axes importants de la réussite de la déconcentration envisagée de l'administration générale, qui ne pouvait en effet manager efficacement, sans ancrage sur les différents sites. Cette faiblesse sera d'autant plus corrigée, nous en avons la volonté, si elle est prise en compte dans l'attribution des moyens, par les autorités de tutelle et les collectivités partenaires.

S'agissant de l'aménagement de la carte des formations, il en est largement question dans notre contrat d'établissement. Cet élargissement fait entre autre, une place au développement équilibré de l'I. U. T, sur les trois pôles, une part plus importante aux formations professionnalisées. Cet aménagement intégrera des duplications de premiers cycles, qui ne devront pas conduire à une fragilisation des structures existantes et, devrait être facilité par un usage bien pensé des T.I.C.

S'agissant de la culture d'établissement, son renforcement est soutenu par une meilleure circulation des usagers entre les pôles, par la mise en œuvre du Service à l'étudiant, d'un véritable partenariat avec le C.R.O.U.S. et d'une politique efficace de communication.

Ce rapport fait un état des lieux réaliste de notre établissement. Cependant, il me semble nécessaire d'apporter quelques précisions sur certains points :

- taux d'encadrement à l'I.E.S.G :
 - s'agissant du taux de 147 % des enseignements pluridisciplinaires, la globalité de ce chiffre ne reflète pas la diversité des disciplines concernées, allant du droit au portugais, en passant par les lettres modernes et les sciences de l'éducation. Le rapport note, d'ailleurs, la faiblesse de l'encadrement en droit. De plus, les effectifs des étudiants considérés (387) ne prennent pas en compte les étudiants de la formation continue, plus de 200 en 2000-2001.
 - s'agissant de la technologie, le taux résulte en partie d'une histoire dont l'établissement n'a pas toujours eu la maîtrise. Conscient de la situation, l'université a initié une réflexion pour rénover l'offre de formation dans ce secteur. Il n'est cependant pas aisé de concilier les compétences disponibles avec une évolution trop brutale du dispositif.
- le déficit en personnels I.A.T.O.S. et enseignants nous contraint à consacrer une part importante du budget de l'établissement à la rémunération d'heures complémentaires et à la rémunération de personnels contractuels ;
- le problème posé par la partition de l'ancien rectorat à la gestion des personnels de l'A.S.U. a trouvé un début de solution ; le ministère devra dans ce domaine, faire preuve d'imagination ;
- la nouvelle équipe a pris l'engagement de dégager avec le Conseil d'administration, le temps nécessaire pour des débats de fond

concernant la politique générale de l'U.A.G. Le ton est d'ailleurs déjà donné ;

- la Commission Informatique fonctionne et joue pleinement son rôle dans la définition de la politique de l'établissement en la matière et de coordination des C.R.I. La réflexion quant à la spécialisation de ces centres de ressources sera initiée ;
- une Division des Affaires Juridiques a été mise en place, dès octobre 2001 et gère les marchés publics et les contentieux ;
- la décision de dédoubler, à compter du 1^{er} septembre 2003, le P.C.E.M.1 a été prise par le Conseil d'administration du 11 janvier 2002 ;
- une meilleure intégration du Service de formation continue est mise en œuvre. Cette réorganisation passe déjà par une identification plus marquée, à travers le sigle, qui devient SUEP-FC ;
- les difficultés résultant essentiellement du manque de locaux et de ressources humaines pour édifier le service de l'étudiant à partir du SCUIO-IP et des Centres de Santé, à partir du SUMPPS, doivent être soulignées ;
- une véritable politique de recherche est en bonne voie, pilotée et inspirée par le Conseil scientifique et la vice-présidence. Prenant largement en compte le développement régional, elle s'est nettement affirmée avec la mise en place du contrat quadriennal 2002-2005 et des C.P.E.R. L'université, structure pérenne dans la région, se doit de répondre aux besoins locaux, sans sacrifier pour autant son rayonnement international. Trois projets d'U.M.R sont en voie de réalisation et des partenariats de recherche sont nombreux avec les organismes. La "transversalité géographique" de certaines équipes de recherche n'est peut-être pas suffisamment soulignée. En définitive, malgré les nombreuses difficultés à surmonter, la politique de recherche s'est affirmée, dans son contexte de région ultra-périphérique européenne.

Je note avec satisfaction la reconnaissance, une fois de plus, par le Comité National d'Evaluation, de l'insuffisance de notre Dotation Globale de Fonctionnement résultant de l'inadaptation des critères SAN REMO à notre établissement.

Au moment où nous nous engageons dans une politique d'assainissement de la situation financière et d'amélioration de notre mode de gestion, la mise en œuvre de critères pertinents, renforcerait l'établissement dans sa démarche.

Je terminerai en précisant que nous nous retrouvons dans ce rapport d'évaluation, qui a mis en évidence les forces et les faiblesses de notre établissement. Le pré-rapport nous a permis d'ailleurs d'ajuster la rédaction de notre contrat d'établissement.

Je reste persuadé que les recommandations contenues dans cette évaluation guideront l'établissement dans l'élaboration de son projet de développement.

Je renouvelle mes remerciements à Monsieur LAUGENIE et à toute l'équipe, pour leur écoute et la qualité du dialogue qui s'est instauré pendant la durée de la mission.

Pointe-à-Pitre, le 13 mai 2002



Alain ARCONTE

CNE

L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

PUBLICATIONS DU
COMITÉ NATIONAL
D'ÉVALUATION

ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992

L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle*, 1997

L'université de technologie de Troyes*, 1998

L'université de Bretagne-sud*, 1999
L'université française du Pacifique*, 1999

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986

L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988

L'École normale supérieure, 1990

L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991

L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991

L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991

L'École française d'Athènes, 1991

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991

L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'École des Chartes, 1992

L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992

L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992

L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992

Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992

Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993

L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994

L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995

L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995

L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996

L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996

L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996

L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996

L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996

L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996

L'École centrale de Lyon*, 1996

L'École normale supérieure de Lyon*, 1997

Le Palais de la découverte*, 1997

La Casa de Velázquez*, 1997

L'École française d'Athènes*, 1997

L'École française de Rome*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998

L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998

L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998

L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998

L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours*, 1999

L'École nationale de formation agronomique*, 1999

L'Institut français d'archéologie orientale*, 1999

L'IUFM de l'académie de Paris*, 1999

L'IUFM de l'académie de Créteil*, 1999

L'IUFM de l'académie de Versailles*, 1999

L'IUFM de l'académie de Besançon*, 1999

L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000

L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000

L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000

L'École supérieure du bois, 2000

L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000

L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000

L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000

L'IUFM du Pacifique*, 2000

L'IUFM d'Aquitaine*, 2000

L'IUFM de l'académie de Toulouse*, 2000

L'IUFM d'Auvergne, 2000

L'IUFM d'Aix-Marseille, 2000

L'IUFM de Poitou-Charentes*, 2001

L'École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges, 2001

L'IUFM des Pays de la Loire*, 2001

L'IUFM de Bretagne*, 2001

L'IUFM du Limousin*, 2001

L'IUFM de La Réunion*, 2002

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995

L'École centrale de Nantes, 1995

L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996

L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996

L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996

L'université Lumière-Lyon II*, 1997

L'université de technologie de Compiègne*, 1998

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998

L'université de Rouen*, 1998

L'université du Havre*, 1998

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998

L'université de Caen*, 1998

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'Institut polytechnique de Sévenans*, 1998
L'université de Reims - Champagne-Ardenne*, 1999
L'université de Picardie - Jules Verne, 2000
L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse*, 2001
L'université de Limoges*, 2001
L'université de Savoie*, 2002

ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989
Les Sciences de l'information et de la communication, 1993
L'Odontologie dans les universités françaises, 1994
La formation des cadres de la Chimie en France, 1996
Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998
La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998
La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987
Rapport au Président de la République, 1988
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989
Rapport au Président de la République, 1990
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991
Rapport au Président de la République, 1992
Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993
Rapport au Président de la République, 1994
Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995
Rapport au Président de la République, 1996
Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997
Rapport au Président de la République, 1998
Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation Française, 1999

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard
L'enseignement supérieur de masse, 1990
Les enseignants du supérieur, 1993
Le devenir des diplômés des universités, 1995
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995
Les magistères, 1995
Les universités nouvelles, 1996
Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997
Les universités de Normandie, 1999
La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999
Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999
Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants*, 1999
Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000
Les IUFM au tournant de leur première décennie : panorama et perspectives, 2001
Le site universitaire d'Aix-Marseille*, 2001

BULLETINS n° 1 à 33

PROFILS n° 1 à 52

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

COMPOSITION
DU
COMITÉ

Monsieur Gilles BERTRAND, *président*

Monsieur Michel DELEAU, *vice-président*

Madame Claire BAZY-MALAUURIE

Monsieur Claude LAUGENIE

Monsieur Michel BORNANCIN

Monsieur Michel LEVASSEUR

Monsieur Jean-Claude BOUVIER

Monsieur Jean-Pierre NOUGIER

Monsieur Bernard CARRIERE

Monsieur Michel PINAUD

Monsieur Charles DEMONS

Monsieur Marcel PINET

Madame Claude GAUVARD

Madame Hélène RUIZ-FABRI

Monsieur Pierre GILSON

Monsieur Jean-Louis WALTER

Madame Rose KATZ

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, *délégué général*

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94

Internet : <http://www.cne-evaluation.fr>

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Gilles Bertrand
Édition-Diffusion : Francine Sarrazin